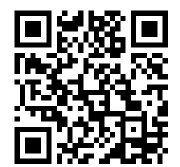

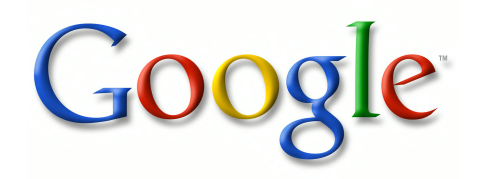

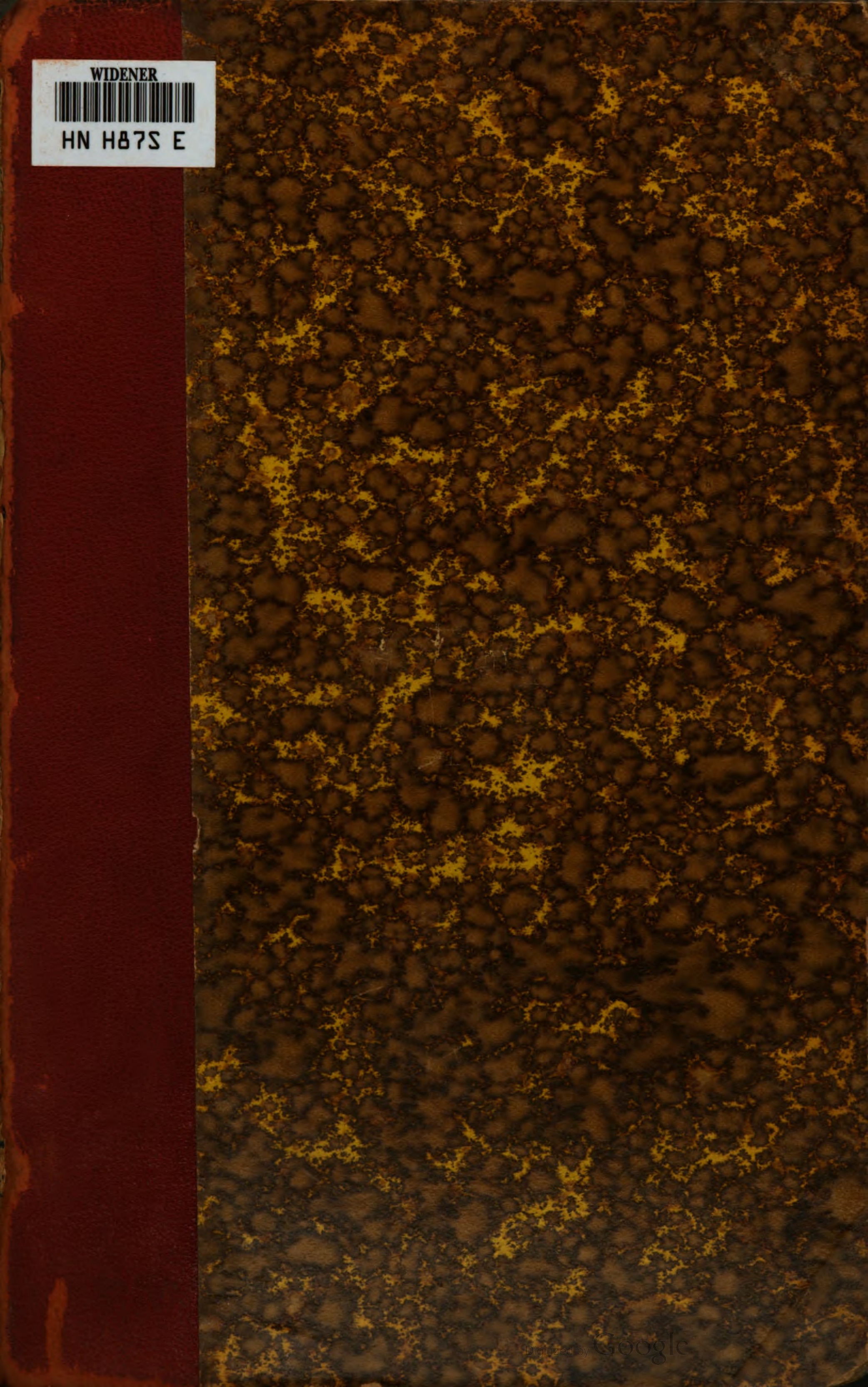

WIDENER
HN H87S E

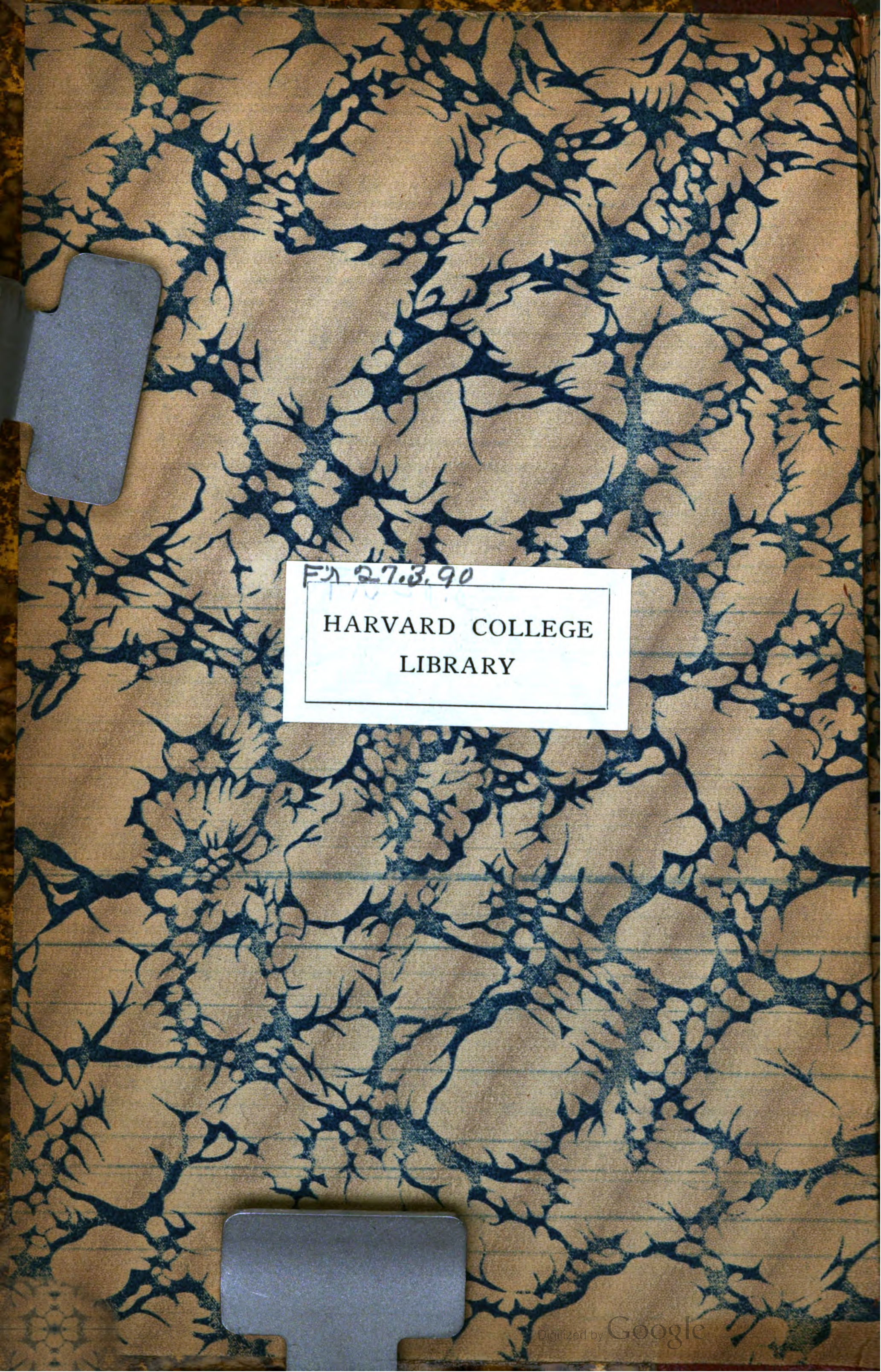

F A 27.3.90
HARVARD COLLEGE
LIBRARY

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TRENTE-UNIÈME ANNÉE. — 1882.

NANCY
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

—

1882

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 décembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre, qui est adopté.

Admission de nouveaux membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Léon Grillon, avocat, membre du Conseil municipal ; M. Sadoul, avocat général près la Cour d'appel ; M. Thomas, substitut du procureur général près la même Cour ; M. Fliche, professeur à l'Ecole

forestière, et M. Tourdes, doyen de la Faculté de médecine.

Sont présentés comme candidats : M. Ferbus, avocat, par MM. Louis Lallement, Edmond Elie et H. Lepage; M. Albert Jacquot, luthier, par MM. H. Lepage, Edmond Contal et L. Germain; et M. Pierrugues, membre de la Société d'Archéologie de Fiesole, à Florence, par MM. H. Lepage, L. Germain et Laprevote.

M. Gauchier, peintre à Moyenvic, a adressé à la Société une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission comme membre titulaire.

Le Président a reçu de M. le secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation des Vosges une lettre portant invitation aux membres de la Société d'Archéologie à assister à la séance publique de cette Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches sur la famille des Armoises et en particulier sur la branche de Neuville, par M. Le Mercier de Morière.

Chartes des Archives communales de Marville (Meuse) des XIIIe et XVe siècles, transcrites par M. Léon Germain. Luxembourg, 1881.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif*, 1881, n° 4.

Lettre sur la phraséologie usitée dans les discours académiques. — Seconde suite des Mémoires de l'Académie de la Ville neuve de Nancy, par M. Ch. Courbe. L'an CXXXIe de la République des Belles-Lettres nancéiennes.

Le Journal des Savants. — Août, septembre et octobre 1881.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1881, n° 3.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1881.

Revue savoisienne, 22e année, n° 10. — 31 Octobre 1881.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 35e volume, 4e de la 3e série, 1881.

Musée Guimet. — Revue de l'histoire des Religions, 2e année, 1881, tome IV. — Juillet-août.

Revue historique, 6e année, tome XVII. — Novembre-décembre 1881.

Le Cabinet historique, 27e année, nouvelle série, tome Ier. — Septembre et octobre 1881.

Lectures.

M. l'abbé Jacquot : *Notice sur Demange-aux-Eaux et l'abbaye d'Evaux.* La continuation de la lecture de cette notice est remise à la prochaine séance.

M. J. Renauld : *L'ermitage de Saint-Joseph de Messein.*

M. le colonel de Sailly : *Ancienne cure de Coinville. — Onomastique du ressort et ressources spéciales. — Patronage de Sainte-Glossinde de Metz.*

La Société vote l'impression de ces deux derniers travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

—

LE RENVOI D'UNE JURIDICTION A UNE AUTRE POUR CAUSE DE SUSPICION LÉGITIME, AU XVe SIÈCLE.

Notre législation moderne a sagement organisé, dans l'article 542 du Code d'instruction criminelle français, le renvoi d'une juridiction répressive à une autre pour « cause de *suspicion légitime* ». Ce renvoi peut être ordonné par la Cour suprême, soit sur la réquisition du Procureur général près cette Cour, soit sur la réquisi-

tion des parties intéressées. Comme le dit M. Faustin Hélie (*Traité de l'instruction criminelle*, tome IX, page 556), « les causes de renvoi pour suspicion légitime » sont, en général, celles qui font suspecter l'impar- » tialité du juge saisi ». En matière civile, les articles 368 à 377 de notre Code de procédure n'admettent de demande en renvoi à un autre tribunal que *pour parenté ou alliance*. C'est sans doute un peu trop limitatif, car il y a assurément d'autres causes de suspicion que celle-là, et il aurait, à coup sûr, été sage de généraliser les causes de renvoi en matière civile comme on l'a fait en matière criminelle (1). Il est vrai que les art. 378 à 396 du même Code organisent la récusation ; mais la récusation ne peut être dirigée que contre un ou plusleurs juges, ou contre un membre du ministère public, mais non contre un siège tout entier.

Si la législation d'autrefois était muette sur la matière, les intéressés suppléaient à son silence par des conventions librement formées.

En voici, précisément dans une cause civile, un exemple assez intéressant : il est relatif aux graves différends qui s'étaient élevés entre Yolande

(1) La Cour de cassation supplée au silence du Code de procédure civile en décidant que les lois constitutives de cette haute juridiction, et notamment les art. 60 et 79 de celle du 27 ventôse an VIII, sans faire aucune distinction entre les matières civiles et criminelles, investissent expressément et généralement la même Cour du pouvoir de statuer sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre (V. Cass. 21 mars 1821. Sirey, *Coll. nouv.* 6, 1, 400. — V. la note de l'annotiste Sirey sur un arrêt du 29 juillet 1807, *Coll. nouv.* 2, 1, 416, note 6).

d'Anjou, fille de René I[er] et mère de René II, d'une part, et les d'Arberg de Valengin, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Beaufremont. M. Chapellier a raconté les phases de cette lutte dans son *Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons* (1) ; mais il n'a pas donné le curieux document ci-après (2), qui y est relatif, et mérite d'être reproduit intégralement.

On y voit le sieur de Valengin « alléguer suspicion à l'encontre des six esleus » auxquels Yolande proposait de remettre la solution du litige, dans un moment où les Hauts-Jours de Saint-Mihiel (3) ne tenaient pas session. Valengin motive son reproche sur « la faveur qu'ilz pourroient faire à la Royne (Yolande, « reine de Sicile, « duchesse de Bar, etc.), comme leur dame souveraine » ; et la mère de René II se rend sans difficulté à cette objection ; elle consent à soumettre le différend à des « *Eidgnossen* » ou confédérés, que sa partie adverse l'engageait à accepter, en faisant remarquer qu'ils étaient alliés du duc son fils.

Ce monument de l'ancien droit, qui remonte au mois d'avril 1481, nous semble avoir un véritable intérêt. N'est-ce pas le cas de dire, une fois de plus, avec l'Ecriture : *Nihil sub sole novum?* (*Ecclesiast.* I, 10.)

L. L.

—

(1) Epinal, veuve Gley, 1860, p. 151-168 et 482.

(2) Il se trouve au Trésor des Chartes, layette Foug I, n° 45, et a été transcrit par notre Président.

(3) On les appelait plus habituellemeut les *Grands-Jours*.

L'an m. iiij^{xx} ung, ou mois d'apvril, estans et comparans à journée amiable acceptée au lieu de Nancey par de Valengin, filz du comte d'Arberg, seigneur de Valengin, pour et en nom de sondit père, estant accompaigné de Henrich Matter, de Bern, et Amman, de Underwalden, Anthoine de Columbier, le président dez Vaulx et autres, d'une part ; et lez gens et conseilliers de la Royne de Sicilles, etc., duchesse de Bar, nostre trèsredoubtée dame, c'est assavoir maistres Jaques Meniant, procureur général de Lorraine ; maistre Jehan Erart, procureur, et maistres Jehan de Naves, advocat de Barrois, aussy Philibert d'Oraison, seigneur de Laigne, séneschal de Barrois, et messire Thomas de Paffenhoven, chevalier, d'autre, pardevant nostre trèsredoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et lez gens de son conseil, touchant la place, terre et seigneurie de Beffroimont, fuit, pour la partie dudit de Valengin, proposé, par la voix dudit président, et remonstré le droit que sondit père prétendoit avoir en ladite seigneurie, suppliant estre restitué et réintégré en la possession d'icelle, etc., et lui en estre baillée la joyssance, ainsy et comme il appert plus au loing par leur demande qu'ilz baillarent par escript après la proposition verbale, en exhibant et monstrant lettres vidimus sur chacun article où mestier faisoit.

Et pour la partie de la Royne fuit respondu verbalement, par l'organe dudit maistre Jaques Meniant, bien au loing, en rebouttant et impuguant lesdits drois prétenduz par la partie, et allégant plusieurs causes et raisons servans pour la Royne, ainsy qu'il appert aussy plus au loing par ladite responce mise en escript et séans enclose.

Et après ce que d'une part et d'autre eüst esté longuement débatu par chacune desdites parties, chacune soustenant aux fins dont mencion est faicte èsdites demandes et responces, fuit advisé de commettre gens d'une part et d'autre pour dessentir si amiablement on pourroit lesdits différens appoincter.

Par lesquelx fuit semblablement longuement débatu entre eulx et quis plusieurs moyens. Et, à la fin, pour ce que amiable expédicion ne s'y porroit trouver, fuit

audit de Valengin présenté depar la Royne ce que sensuit.

C'est assavoir, affin qu'il veist et congneust que la Royne ne vouloit tenir tort à nul ne proceler ou tenir en loing procès la déterminacion de ceste cause, jaçoit que tousjours elle se feust submise à la justice ordinaire du pays de Barrois, qui, de droit, a et doit avoir la congnoissance de matières féodales, elle estoit contente, pour ce qu'il feust congnu que sommèrement et de plain vouloit procéder en ceste matière, se laisser juger par la court souverainne dudit pays, mesmement du bailliage de Saint Mihiel, que l'en dit lez haults jours, sans quérir fuistes, dilacions, barres ne autres excepcions dilatoires, mais pardevant ycelle procéder en avant, jour après autre, jusques à totale décision et déterminacion de ladite cause. Et pour ce que lesdits jours ne se tiennent présentement, elle députeroit gens notables de tous estas, jusques à six personnes ou plus, lesquelx feroient serement solennel d'en dire et déterminer par droit, sans faire faveur nulle à aucune desdites parties, mais garderoient à chacune son droit, et ce que par eulx seroit ainsy dit et jugé seroit tenu par lesdites parties, sans rappel, toine (?), arrest et pronunciacion de court souverainne. Et avecques ce mondit seignenr le duc fist offrir audit de Valengin, comme de soy et sans le sceu de la Royue, qu'il lui donneroit, pour son droit qu'il y prétendoit, jusques à ij^m florins, non pas pourtant qu'il deist qu'il y eust droit, mais pour ce que mondit seigneur désiroit bien se servir quelque jour de luy et lui faire d'autres biens.

A quoy, pour la partie dudit de Valengin, fuit beacop respondu, et cn conclusion dit que préalablement il devoit estre remis en la possession de ladite seigneurie, cela fait, il ne seroit point refusant, sy la Royne prétendoit aucun droit en ladite seigneurie, de sortir juridiction pardevant la justice ordinaire du pays. Et au regart de l'offre et présentacion que depar mondit seigneur le duc lui avoit esté faicte, il n'y faisoit aucune responce pour ce qu'il n'estoit délibéré d'y besongner.

De rechief lui fuit présentée depar la Royne ladite

congnoissance de ladite court souverainne par la manière que dit est, en adjoustant que, au regart de ce qu'il maintenoit devoir estre mis préalablement en possession d'icelle seigneurie, la Royne seroit contente que lesdits six esleus pour lesdits haults jours congneussent tant sur le possessoire comme sur le pétitoire, affin qu'il veist que la Royne désiroit autant et plus l'abréviacion de ceste matière que lui, et qu'elle ne querroit aucunes fuites ou eslongnes, etc.

Ledit de Valengin, persistant en sez conclusions, finablement allégua suspicion à l'encontre desdits six, pour la faveur qu'ilz pourroient faire à la Royne, comme leur dame souverainne, fist une offre et presentacion de laisser congnoistre dudit diflérent pardevant les quartiers dez eidgnossen, ung, deux, troix ou tous ensemble, disant que la Royne point ne le devoit refuser pour ce qu'ilz estoient alliez de monseigneur le duc son filz, etc.

A quoy fuit bien au loing répliqué et remonstré que, ez matières féodales, l'on n'avoit pas acoustumé de procéder par ceste manière, et qu'il estoit tout notoire que lez juges ordinaires avoient partout la congnoissance d'icelles, etc. A quoy la Royne s'estoit submise, et encores, pour non tenir long procès ne attedier ledit de Valengin, mais affin que sommèrement et de plain le droit feust donné à qui il appartiendroit, elle s'estoit desmise de la première instance et submise à la court souverainne, en délaissant toutes fuistes, barres et dilacions, parquoy estoit clèrement apparent qu'elle se mestoit en devoir plus que tenue n'estoit, etc. Touttesfois, pour ce que ledit de Valengin en offroit la congnoissance pardevant lesdits eidgnossen, elle estoit contente et se submettoit de laisser congnoistre par messieurs des legues (1), tant des vielles comme novelles alliances dez haultes Allemaingnes, c'est assavoir Buntgnoszen et Eidgnoszen, sy les présentacions dessusdites faictes de la part de la Royne, considéré que ladite seigneurie de Beffremont est tenue et mouvant dez fieds du duchié de Bar et dudit bailliage de Saint Mihiel, ce que ledit de Valengin ne mescongnoissoit point, estoient souffisantes et raisonnables ou non.

(1) Des *Ligues*, des Cantons.

En priant les assistans, meismement lesdits de Bern et Underwalden, que de ceste présentacion ilz feussent recors et souvenant, affin si, de la part dudit de Valengin, estoit fait aucun raport à l'encontre de la Royne, ilz eussent mémoire du grant devoir où elle s'est submise, etc.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A COURCELLES-SOUS-CHATENOIS, ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU (VOSGES).

Dans les premiers jours du mois de décembre 1881, je visitais les vestiges de l'ancien château féodal de Châtenois, quand je fus acosté par un habitant du lieu, qui, après m'avoir raconté l'histoire de cet ancien château, sans oublier Gérard d'Alsace, qui fut inhumé non loin de là, dans l'église, au devant de la colline, m'apprit qu'on venait de découvrir, dans le village de Courcelles, des cadavres accompagnés d'armes et d'objets appartenant sans doute à des guerriers tués à quelques sièges qu'a soutenus autrefois cette forteresse, dont on admire l'excellente situation.

Vivement intrigué de ce que je venais d'apprendre, je me mis aussitôt en route.

Après une demi-heure de marche, j'étais arrivé au village et mis en relation avec l'auteur des découvertes, M. Chrétien, cafetier à Courcelles, lequel me donna très-obligeamment les renseignements qu'on va lire, et me fit voir les objets trouvés.

Le champ de sépultures est situé sur les flancs d'un coteau fort en pente, dominant le village et à l'exposition du midi. On nomme ce lieudit le *Traque* ou *Sous-feuillée*, sans doute à cause d'un bois qui couronne le sommet de la colline.

Il y a une vingtaine d'années, M. Chrétien, père, en faisant certain défoncement dans sa propriété, mit à découvert plusieurs squelettes humains alignés. Il ramassa près d'eux des armes, épées, lances et divers menus objets, qui sont devenus la propriété du musée d'Epinal, où on les voit aujourd'hui, nous a-t-on assuré.

Il y a deux ou trois ans, à peu de distance de là, un autre propriétaire, arrachant un arbre, mit de nouveau au jour un squelette avec nombreux grains de colliers en verroterie, qui furent dispersés ou perdus.

Dans le courant de l'année passée, on a ouvert une carrière de sable tout à fait au centre du point où avaient eu lieu les précédentes découvertes. Ces travaux ont fait découvrir sept ou huit nouvelles inhumations. Elles se trouvent dans la sablière, à environ un mètre de profondeur, et régulièrement alignées et distancées de 0,60 centimètres les unes des autres. Les corps sont à nu dans le sable ; quelquefois deux pierres plates sont à hauteur des épaules comme pour protéger la poitrine. Nous avons déjà fait pareille constatation sur des sépultures carlovingiennes de la Côte-d'Or. On n'a pas encore trouvé de cercueils en pierres ou en dalles buttées.

L'orientation des corps était pour ainsi dire commandée par la disposition du sol. Ellle avait lieu forcément dans le sens de la pente de la vallée, les pieds tournés au levant. Quelquefois aussi, nous assure-t-on, les squelettes sont comme assis; ils ont la tête sur les genoux. A moins de remaniements auxquels nous ne croyons pas, car on aurait commencé par dépouiller les cadavres, cette position était rendue facile par la forte

inclinaison du sol. Cette méthode de sépultures à attitudes repliées, qui a eu son apogée dans les dolmens, a été aussi constatée, mais fort rarement, dans des sépultures franques des bords du Rhin (1).

On a recueilli les objets suivants, dont voici l'inventaire détaillé. Nous regrettons de n'avoir obtenu que des renseignements très douteux sur leur groupement et la place qu'ils occupaient près des morts. Nous aurions été fort heureux, sans les prétentions qu'avait le possesseur de ces objets, d'en faire l'acquisition pour le Musée lorrain. Ce sont :

1° Une lance ou glaive en fer formant une pointe en carré très-allongé.

2° Deux scramasaxe ou longs poignards en fer, d'une belle conservation. On remarque sur la soie du plus grand les fibres du bois conservés par l'oxyde qui en formait la garniture.

3° Deux couteaux en fer.

4° Une grande plaque, avec contre-plaque, boucle et terminaison de ceinturon en fer, damasquinée d'or. Malheureusement l'oxyde a détruit en grande partie la damasquinerie qui recouvrait le fer et elle n'a conservé que des traces de la mince feuille d'or découpée avec art qui était incrustée sur le fer. Cette belle pièce était encore rehaussée par quatre clous larges, en cuivre, disposés aux quatre angles de la plaque, et devait la fixer au cuir du ceinturon au moyen de tenons qui sont visibles du côté opposé.

5° Une autre plaque et boucle de ceinturon à peu

(1) Voir abbé Cochet, *Archéologie céramique ou sépulcrale ou l'art de reconnaître les sépultures à l'aide de la Céramique.*; in-4°, Lyon, 1864.

près pareille à la précédente, damasquinée d'argent. La plaque a aussi beaucoup souffert et est soulevée en maints endroits par la rouille. Il existe aussi des clous, également de bronze, qui devaient maintenir la plaque en cuir du ceinturon.

6° Deux briquets en fer avec pierre à feu, évidemment apportée des terrains crayeux de la Champagne. Une de ces pierres est surtout fort intéressante : c'est une petite pointe de flèche, de l'âge de la pierre polie ou néolithique, fortement cacholonnée ; elle est devenue très friable ; ramassée sur le sol longtemps après son abandon, elle est devenue une pierre à briquet entre les mains de nos Mérovingiens.

7° Un petit objet en fer filigrane, malheureusement incomplet, muni d'un petit trou à l'un des bouts ; on dirait un passe-lacet.

8° Une petite bague mince, tige de bronze, ayant un simple trait ou sillon pour ornement.

9° Quatre boutons ou appliques à queue en bronze, à dessins barbares et méconnaissables, devant être placés dans du cuir et compléter l'ornementation d'un ceinturon ou baudrier.

10° Deux jolies petites boucles ayant dû faire partie de l'attache du poignard ou épée au ceinturon.

11° Enfin, deux petits vases en terre noire, dont un présente sur la panse des ornements ou pointillés ou traits ; l'autre est cerclé ; un troisième vase a été brisé. Ils étaient placés aux pieds des morts, et sont entièrement semblables à ceux qu'on peut voir dans la sépulture mérovingienne de Pompey, au Musée lorrain.

Les ossements étaient très forts. Deux crânes, qu'on

nous a dit avoir été examinés par un médecin, auraient été reconnus pour de jeunes sujets de 25 à 30 ans.

L'ancienneté des inhumations que nous venons de décrire n'est pas douteuse par les dispositions qu'elle nous ont livrées ; elles trouvent leurs analogues dans celles de Pompey, Liverdun, Fareberswiller, en Lorraine ; à celles de la Normandie, si bien décrites par le regretté abbé Cochet ; de Chamay, en Bourgogne, etc., etc.

Pour les habitants, ces guerriers, enterrés avec leurs armes, ont été tués au siège d'un château détruit dans le voisinage et différent de celui de Châtenois, comme nous l'avait appris la personne qui nous en a révélé l'existence. Pour nous, ce sont des Francs-Mérovingiens ou même Burgondes qui, aux IIIe, IVe et Ve siècles, inondèrent de leurs tribus l'empire romain en décadence. Que ce soit des envahisseurs ou bien de leur race paisible, habitants déjà fixés au sol et qui ont vécu dans ce monotone vallon, ce sont bien des sépultures de cette époque correspondante à l'invasion des barbares.

Ce cimetière semble s'étendre sur un assez large espace. Nous souhaitons de tout cœur que des fouilles sérieuses y soient entreprises ; elles seront fructueuses, on ne saurait en douter. Nous sommes heureux d'avoir signalé à l'attention des archéologues vosgiens cette nécropole, qui donnera une page nouvelle d'histoire au pays et révèlera un point géographique de plus pour la période franque.

Hippolyte MARLOT,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

NÉCROLOGIE.

M. PIERRE-LOUIS LACROIX.

Nous avons le regret d'annoncer la perte d'un de nos anciens confrères, qui avait laissé les meilleurs souvenirs à Nancy, où il jouissait de l'estime et de l'affection de toutes les personnes qui le connaissaient : M. Pierre-Louis Lacroix, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et du Sauveur, de Grèce, est mort à Paris, le 13 de ce mois, à l'âge de 64 ans. Après avoir suppléé pendant plusieurs années M. Wallon à la chaire d'histoire de la Sorbonne, tout en restant titulaire de celle qu'il occupait précédemment à Nancy, il avait été admis à la retraite et nommé professeur honoraire en récompense des longs et recommandables services rendus par lui dans l'enseignement. On lui doit, entr'autres publications intéressant notre province, un volume intitulé : *Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871.*

H. L.

ERRATA.

Deux fautes typographiques, dont l'une très-grossière, se sont glissées dans la note de M. Chapellier, insérée au dernier numéro de ce Journal. A la 4e ligne de la page 215, après les mots : *Vie du B. Pierre*, le compositeur a ajouté le mot Fourier, qui n'était pas sur le manuscrit. — A la 5e avant-dernière ligne de la même page, et à la 1re de la suivante, il faut lire Facdouel au lieu de *Facdonel.*

Une autre erreur, dont l'auteur se reconnaît coupable, est à signaler dans le volume des *Mémoires :* à la suite de la 14e ligne de la p. 350, on doit ajouter *quatre* après la date vc soixante.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 janvier 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1881 est lu et adopté.

Admission de membres titulaires ef présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres : M. Ferbus, avocat ; M. Albert Jacquot, luthier ; M. Pierrugues, membre de la Société d'Archéologie de Fiesole, à Florence.

MM. Bretagne, Cournault et L. Germain présentent M. Authelin, instituteur à Sanzey.

M. Fliche a adressé à la Société une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Charte d'affranchissement à la loi de Beaumont du ban d'Aulnois (villages d'Aulnois et de Vertuzey, canton de Commercy, Meuse), septembre 1302, par M. Léon Germain.

Les singulières merveilles du vieux Nancy. — Les figures allégoriques de la Porterie. Petite dissertation par M. Charles Courbe.

Cour d'appel de Nancy. — Audience solennelle de rentrée du 3 novembre 1881. — *Des origines politiques de la juridiction souveraine des gradués en Lorraine.* — Discours prononcé par M. G. Thomas, substitut du procureur général.

L'ancienne Faculté de médecine de Pont-à-Mousson (1592-1768), par M. le docteur Albert René. (Extrait de la *Gazette des Hôpitaux,* 1881.)

Notice sur Souilly, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Verdun (Meuse), par M. Bonnabelle.

Une inscription hébraïque du moyen-âge, par M. E. Lambert, avocat.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1881, IX^{e} volume.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 155. — Décembre 1881. (*Lettres de Saint-Ives.)*

Revue savoisienne, 22^{e} année, n° 11. — 30 Novembre 1881.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, tome III, 2[e] et 3[e] parties. Fin, 1870.

Institut archéologique du Luxembourg. — Annales, tome XIII, 27[e] fascicule. — Arlon, 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 2[e] livraison.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique pour les années 1878 et 1879. — Saint-Pétersbourg, 1881.

Le Président dépose sur le Bureau, pour la Bibliothèque, le tome XXXI (3[e] série) des *Mémoires de la Société.*

Lectures.

M. Bernaudat continue la lecture de la *Notice sur Demange-aux-Eaux*, par M. l'abbé Jacquot. La suite en est remise à une prochaine séance.

MÉMOIRES.

—

PORTRAIT DE MARGUERITE DE SAVOIE A L'HÔTEL-DE-VILLE DE LIGNY (1).

Marguerite de Savoie fut l'épouse d'Antoine de Luxembourg, II[e] du nom. Un tableau qui représente cette princesse est conservé avec soin dans la principale salle de l'Hôtel-de-Ville de Ligny, où il est placé au-dessus de la porte d'entrée.

(1) Ce portrait a été récemment reproduit sur les vitraux de l'une des chapelles de l'église de Ligny.

Ce tableau provient du monastère des Annonciades, dans l'église duquel il resta exposé pendant deux siècles. Une religieuse s'en empara en 1791, quand le monastère fut supprimé, et le sauva peut-être alors de la destruction qui aurait pu l'anéantir à cette époque ou pendant les deux années qui suivirent.

Le cadre, en chêne doré, est de la même époque que la peinture ; il est regrettable que celle-ci soit l'œuvre d'un peintre fort médiocre.

Le portrait représente Marguerite de Savoie pendant son veuvage, par conséquent déjà parvenue à un âge avancé ; son air, sa figure et son maintien annoncent une dame naturellement bonne et respectable. Elle a sur la tête un chapeau noir, un manteau d'hermine sur les épaules, une guipure fraisée au cou et aux poignets ; le collier de l'Annonciade s'étend au-dessous de ses mains jointes, sur lesquelles un petit chien, qu'elle tient dans ses bras, repose ses deux pattes de devant.

Au-dessus du portrait, qui finit à mi-corps, est une banderole sur laquelle on lit, en caractères romains :

» *Pourtraicture de Madame Marguerite de Savoie*
» *duchesse douairière de Luxembourg, vefve de Mgr*
» *Anthoine de Luxembourg deuxiesme.* »

A droite de ce portrait, à la hauteur de la tête, se voit un écusson portant au 1er les armes de la Maison de Luxembourg : « *D'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, couronnée d'or* » ; au 2e, celles de la Maison de Savoie : « *De gueules à la croix d'argent.* »

Au bas de la toile, sur une seconde banderole, se

trouve l'éloge de la princesse, écrit dans les termes suivants :

« *Dame bien vertueuse, fort excellente, de haulte*
» *piété et charité, qui feit moults et grans bienfaicts*
» *en sa ville de Ligny, et y trespassa l'an M. D. et XCI,*
» *le XVe jour de juillet. Item, y fust sépulturée.* »

Derrière le tableau, dans l'un des quatre compartiments formés par le cadre, un ecclésiastique érudit de Ligny, M. l'abbé Comus, plaçait, après la Révolution, une petite notice historique ainsi conçue :

« Marguerite de Savoie, que représente ce tableau, était fille de René de Savoie, comte de Tende et de Villars, et d'Anne de Lascaris. Elle était aussi nièce de Louise de Savoie, mère de François Ier, roi de France, et ce fut ce roi qui ménagea le mariage de cette princesse, sa parente, avec le comte de Ligny, Antoine de Luxembourg, 2e du nom. Les noces se célébrèrent à Crémieux en Dauphiné, le 7 mars 1535, et le roi, qui affectionnait les deux illustres maisons, les honora de sa présence.

» Antoine de Luxembourg et sa digne épouse mirent leur bonheur à faire beaucoup de bien dans leur ville et leur comté de Ligny, en faveur des habitants dont ils se regardaient comme les pères et les amis.

» Sans entrer dans le détail des bienfaits répandus par eux parmi leurs contemporains, des fondations pieuses à perpétuité dans les églises de leur ville, des gratifications qu'ils firent à maintes communes de leur comté, comme la confirmation, par une charte, de la possession et jouissance de droits d'usage dans les bois, paquis et rivière, données à Tréveray en 1554, la construction de l'église de Menaucourt, etc., il suffira de

citer ici quelques-unes des choses faites à Ligny, lieu de leur demeure et capitale de leur comté.

» Dès 1536, ces bienfaisants princes protégèrent le monastère des Cordeliers, le seul alors établi dans Ligny, et travaillèrent à son agrandissement.

» En 1541, le comte Antoine donna une charte d'affranchissement par laquelle il élargissait les droits des habitants de sa ville de Ligny. Déjà un Luxembourg, Valeran Ier, avait commencé d'affranchir Ligny, par une charte de 1276, mais celle de 1541 était plus étendue et plus libérale.

» En 1544, la ville de Ligny fut pillée, incendiée et ruinée par l'armée de l'empereur Charles-Quint; le comte et la comtesse faits prisonniers et déportés à Bruges, où ils restèrent enfermés jusqu'en 1547; néanmoins de si grandes ruines furent réparées par les largesses des seigneurs de la cité. La perte qui leur avait été la plus sensible fut celle de l'image vénérée de Notre-Dame-des-Vertus que Ligny ne recouvra qu'en 1580.

» En 1554, les mêmes souverains de Ligny fondèrent et dotèrent le monastère des religieuses annonciades pour les jeunes personnes de la ville et du pays.

» En 1555, ils firent construire une chapelle dédiée à sainte Anne, dans la rue qui porte ce nom, et y fondèrent un prêtre chapelain pour la desservir.

» En 1559, Marguerite de Savoie, veuve depuis l'année 1557, fit construire une maison dite la cour Sainte-Marguerite, qu'elle dota en faveur des femmes veuves de Ligny qui voudraient s'y retirer. Là elles passaient tranquillement le reste de leur vie, sous un règlement commun très-doux. Cet établissement avait sa chapelle

et son chapelain, et afin de lui donner une garantie de stabilité, la comtesse l'annexa au couvent des Annonciades, qui accepta les conditions et les charges.

» En 1580, la vénérable douairière de Ligny ayant appris où était l'image de Notre-Dame-des-Vertus, obligea le détenteur, Jean Lelièvre, demeurant au Bouchon, qui était son sujet, à la lui restituer. Cette restitution et le replacement de la précieuse relique dans son ancien sanctuaire se firent avec pompe et solennité.

» En 1584, la même princesse établit et fonda à Ligny le monastère des Capucins, le premier fondé en Lorraine.

» Les établissements religieux, abolis et dépréciés depuis, étaient alors une précieuse ressource pour la jeunesse, qui y trouvait une position sociale honorable ; ils étaient encore une ressource assurée pour les indigents qui y recevaient des secours journaliers. Ces établissements étaient donc un bienfait immense de la part de ceux qui les fondaient.

» En 1585, Marguerite de Savoie fonda le collège de Ligny pour l'instruction des jeunes gens, et le dota de manière à ce que toutes les classes s'y faisaient gratuitement. L'instruction gratuite a été donnée dans cet établissement jusqu'en 1793, date de sa destruction. Des hommes distingués y ont été formés.

» Enfin, l'année suivante, l'hôpital, qui existait dès avant 1251, au lieu où venait d'être établi le collège, fut rétabli et construit où nous le voyons encore de nos jours.

» En 1591, il y eut un sage règlement fait par la charitable princesse, au sujet des aumônes en faveur des pauvres reçus dans cet hôpital. »

Ajoutons qu'en 1556, des lettres de maîtrise avaient été accordées aux tisserands de Ligny par Antoine de Luxembourg, et qu'en 1560, les tanneurs et les cordonniers en obtinrent aussi de sa veuve, toujours occupée de ce qui pouvait contribuer au bien-être de ses sujets.

Les fondations rappelées par l'abbé Comus dans sa notice suffiraient pour faire apprécier le caractère bienfaisant de Marguerite de Savoie ; cependant elles sont loin de comprendre toutes celles que réalisèrent la piété et la charité de la vertueuse comtesse de Ligny.

Chaque année elle trouvait le moyen d'en faire de nouvelles en faveur des établissements religieux ou charitables de la petite ville qui était devenue sa patrie adoptive. Nous avons pu en constater plus de cinquante qui prouvent que, tour à tour, de 1549 à 1590, les chanoines de la collégiale, l'église paroissiale, les Cordeliers, les Capucins, les Annonciades, le collège, l'hôpital ou la maladrerie, eurent part à ses généreuses libéralités. L'éducation de la jeunesse et son instruction gratuite, ainsi que le soulagement des pauvres, furent pour beaucoup dans ses préoccupations ; mais sa piété la porta surtout à honorer la religion et à en répandre les pratiques autour d'elle. Quant à ses vertus domestiques, elles se révèlent jusque dans l'empressement tout particulier qu'elle mit à fonder des messes et des prières pour son mari, mort prématurément, et pour ses parents défunts, sans oublier, dans ces pieux suffrages, les autres trépassés.

N'est-ce pas alors avec raison que les habitants de Ligny conservent le portrait de cette généreuse dame ? Les nombreux bienfaits de Marguerite de Savoie lui donnèrent évidemment une grande popularité pendant

sa vie ; il est juste que cette popularité lui reste, et que sa mémoire continue à être honorée dans une ville où elle se plaisait à faire, de sa grande fortune, le plus noble emploi, surtout en faveur des classes laborieuses.

Ses successeurs imitèrent souvent son exemple ; non seulement ils aimaient à venir en aide aux nécessiteux, mais ils poussaient même la bonté envers eux jusqu'à prendre, en 1662, deux pauvres mendiants *(pauperes mendici)* pour parrain et marraine de leur fils, Charles-François de Montmorency-Luxembourg. Et le père et la mère de cet enfant étaient François-Henri de Montmorency-Luxembourg, depuis le maréchal de Luxembourg, et Magdeleine, duchesse de Luxembourg et comtesse de Ligny, héritière de sa Maison.

CHAPELLIER.

ANOBLISSEMENT, PAR L'EMPEREUR FRANÇOIS Ier, D'UNE FAMILLE D'ORIGINE LORRAINE.

Dans le dernier fascicule des *Annales* de l'Institut archéologique d'Arlon (1), est imprimé le texte latin, suivi de sa traduction, d'un acte d'anoblissement accordé, le 20 juin 1765, par l'empereur François Ier, à une famille d'origine lorraine.

En voici le passage le plus intéressant :

« Rapport nous a été fait que notre cher et féal Pierre-Emmanuel Granian (2) de Dosme, sujet du saint

(1) *Institut archéologique du Luxembourg. Annales.* Tome XIII (1881), p. 101.

(2) « Granjan? » (Note du traducteur.)

empire et le nôtre, lequel est attaché à la maison militaire de notre auguste épouse, appartient à une bonne et honorable famille de notre ancien duché de Lorraine ; en outre que ses ancêtres, avides de gloire, se sont illustrés par des faits d'armes dès le siècle dernier, au point d'en recueillir des honneurs et des grades militaires. De plus nous nous rappelons que lui-même, imitant ses ancêtres, a, depuis l'année 1734 jusqu'aujourd'hui, donné des preuves éclatantes de zèle, de fidélité et de dévouement, dans les charges et les missions diverses qui lui furent confiées en temps de guerre et pendant la paix. Nous connaissons son extrême désir de bien mériter de notre personne, du saint empire romain et de notre auguste maison, ainsi que de se rendre de plus en plus digne de nos faveurs et de notre estime. Enfin, nous le savons, ses souhaits seraient comblés, si nous daignions lui conférer le grade de chevalier du saint empire romain, comme stimulant d'honneur et de gloire, pour lui et pour ses descendants, et comme témoignage de notre particulière bienveillance. »

La description des armoiries est ainsi traduite :

« *D'azur à la chapelle, surmontée de trois quintes feuilles d'or posées en fasce.* Heaumes : il y en aura deux, *ouverts et grillés, sous une couronne d'or, avec chaîne et collier de même.* Tenants : *à dextre, aigle éployée d'argent, couronnée d'or, languée de gueules, passant à senestre; d'autre part, lion d'or, la queue traînante.* Hachements : *or et azur.* »

La première et la dernière pages de l'acte d'anoblissement, ornées de vignettes de style rocaille, ont été reproduites par la gravure.

L. G.

ACTE DE MARIAGE DU SCULPTEUR JACOB-SIGISBERT ADAM.

Une circonstance particulière m'ayant amené à dépouiller des registres de la paroisse d'Essey-lès-Nancy, j'ai trouvé dans l'un deux pièces intéressantes à des points de vue différents. La première est l'acte de mariage de Jacob-Sigisbert Adam, souche d'une génération d'artistes qui acquirent tous de la réputation. En voici le texte :

1699.

« Jacob Sigisbert Adam Sculpteur a Nancy fils du
» S^r Lambert Adam fondeur audit Nancy et de $Dam.^{le}$
» Anne Ferry ditte Dauphin et Sebastienne Lealle fille
» du S^r Jean Lealle bourgeois dudit Nancy, et de Barbe
» Dauxelle ; ont receus en consequence de la permis-
» sion de M. le Curé de S^t Epvre curé desdites parties,
» la benediction nuptiale dans l'eglise de Tomblaine
» par le soûscrit curé en presence des S^{rs} Pierre Adam
» adjoudant major des bourgeois dudit Nancy oncle
» du marié, et de Humbert Noel marchand tanneur
» bourgeois de S^t Nicolas, le 23^e juin 1699.

» Adam. Bastienne Leleal
» P. Adam. H. Noel.
» D. Carel
» Curé d'Essey et Tomblaine. »

La seconde pièce concerne une famille de Verdun qui, si elle voulait dresser sa généalogie, ne songerait guère à aller la chercher où elle existe. Elle est ainsi conçue :

« Le septieme septembre (1700) Marguerite Robin
» épouse de Jean Fiquelmont notaire royal à Verdun

» *passant dans cette paroisse* fut obligée de sarreter a
» lhostelerie dudit lieu, ou étant elle accoucha d'une
» fille laquelle a esté baptisée le 8e meme mois et a esté
» nommée Anne Marie. Parain Pierre Jouy clerc du
» diocese demeurant audit Essey, maraine Anne Monet
» laquelle estoit a la compagnie de ladite Marguerite
» Robin sa cousine. En foy de quoy ont signez.

» Pierre Jouy. Anne Monet..

» D. Carel
» curé d'Essey et Tomblaine. »

Des actes de cette nature, dressés bien loin du lieu de résidence des familles, ont dû occasionner plus d'une lacune dans des généalogies, souvent importantes à reconstituer intégralement. L'usage de la transcription des actes sur les registres de la localité que l'on habite, n'était pas encore introduit alors : c'est une des utiles innovations de notre époque qui mérite d'être notée.

H. L.

UNE INSCRIPTION HÉBRAÏQUE DU MOYEN AGE
AU MUSÉE LORRAIN.

M. Oscar Berger-Levrault a eu l'obligeance, il y a quelques années, de me remettre l'estampage d'une inscription hébraïque trouvée sur une pierre que des fouilles pratiquées dans sa propriété, à Strasbourg, rue des Juifs, avaient mise au jour, et dont il a fait don au Musée lorrain. Il a bien voulu me fournir quelques détails sur les circonstances de sa découverte et sur la date de l'inscription.

Je transcris ci-dessous cette dernière et en donne la

traduction. Je la fais suivre des renseignements qui m'ont été envoyés par M. Berger-Levrault, en réponse à la demande que je lui avais adressée.

L'inscription se compose de huit lignes ; elle est rimée. Voici la traduction que j'en ai faite :

Que Dieu se souvienne en bien de l'honorable
Rabbi Menachem, fils de Rabbi Samuel,
Avec sa digne compagne,
Dame Rachel, mère en Israël.
La fille du rabbin Jonathan a consacré
Cinq pièces d'or à une construction pieuse,
Lorsque son âme est retournée à son Créateur.
Que Dieu la garde dans le réservoir de vie !

La construction qui a motivé la libéralité de la donatrice était-elle une synagogue, un bain de purification ou quelque autre édifice à destination pieuse ? Rien ne semble le déterminer dans les termes de l'inscription.

Je transcris maintenant textuellement les renseignements fournis par M. Berger-Levrault :

Conformément à la tradition admise au moyen âge dans un grand nombre de villes, les juifs occupaient à Strasbourg un quartier spécial, dont une des rues porte maintenant encore leur nom.

Lors de la grande peste de 1349, la fureur populaire accusa les juifs d'empoisonner les puits, et, le 14 février, tous les juifs de Strasbourg qui refusèrent de se laisser baptiser furent tués ou brûlés (dans le cimetière juif, sur l'emplacement de la Préfecture actuelle), au nombre d'environ deux mille.

En même temps, le séjour de Strasbourg fut interdit aux juifs; l'autorisation leur fut transitoirement rendue, de 1369 à 1389, époque à laquelle ils furent définitivement expulsés de Strasbourg et de son territoire jusqu'en 1789, sauf une exception unique, intervenue en 1771.

En 1868, j'achetai un ensemble d'immeubles, sis rue des Juifs, nº 8 (actuellement nº 15), et qui avaient appartenu dans le temps à la famille Joham de Mundolsheim. En vue de la construction de notre ancienne imprimerie de Strasbourg, je fis démolir une série de bâtiments qui se trouvaient dans la cour de la propriété, et, entre autres, une maison, au premier étage de laquelle nous trouvâmes un dessus de porte en pierre de taille, sculpté aux armoiries géminées des Joham de Mundolsheim et des Müllenheim, et en une autre place, la date de 1525, qui correspond absolument à l'époque du mariage du seul membre de la famille Joham de Mundolsheim (Conrad II) qui ait épousé une Müllenheim. Nous avons eu dès lors la date précise de la construction de la maison en question (1525), et c'est *sous l'un des murs de fondation de cette maison que j'ai trouvé la pierre commémorative,* dans une position telle qu'il est mathématiquement impossible qu'elle ait pu y être déposée après 1525; dès lors, cette pierre est forcément antérieure à l'année 1389, date de l'expulsion définitive des juifs de Strasbourg; il n'y aurait pas moyen de la rattacher aux temps modernes de 1771 et 1789.

J'ajouterai qu'à une dizaine de mètres de l'endroit où j'ai fait cette découverte, j'ai rencontré un caveau voûté, très-bien conservé, avec ouverture centrale carrée. Dans un rayon de 50 mètres de ma propriété se trouvaient : la boucherie des juifs, le bain des juifs, la banque des juifs. A 100 mètres environ, la synagogue, et, à 200 mètres environ : le cimetière des juifs, la prison des juifs, qui se touchaient.

Il me reste à ajouter que les fouilles faites sur mon terrain ont également amené la découverte d'objets provenant de l'époque celtique, romaine et du moyen âge, qui se trouvent aussi maintenant au Musée lorrain.

Telles sont les très-judicieuses et très-intéressantes observations que M. Berger-Levrault a eu l'obligeance,

à ma prière, de consigner par écrit, et qui donnent plus de prix à l'inscription, rare en son espèce, découverte à Strasbourg il y a une douzaine d'années. Elles établissent de la manière la plus évidente que cette inscription n'est en aucun cas postérieure au XIV^e siècle.

E. LAMBERT, *avocat.*

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

LE CARTULAIRE DE SAINTE-HOÏLDE

Publication de M. Alfred JACOB, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, Membre de la Société d'Archéologie.

—

De tous temps, les Ministres de l'Instruction publique ont appelé l'attention du Comité des travaux historiques sur l'importance capitale des cartulaires et autres manuscrits renfermant des transcriptions de chartes et de titres anciens. Pénétré de ces observations, l'un de nos confrères, M. Alfred Jacob, de Bar-le-Duc, vient d'aborder avec résolution une tâche délicate, qu'il a su mener à bonne fin. Il publie le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, Sainte-Hoïlde, située à quelques kilomètres de Bar-le-Duc, avait été fondée en 1225 et, malgré l'importance qu'avait acquise cette maison religieuse, les Archives départementales ne possédaient aucun document sur son passé. A la vente de la bibliothèque de M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel, M. Jacob

avait été chargé de se rendre acquéreur pour les Archives de la Meuse d'un manuscrit de 53 feuillets en parchemin qui n'était autre que le cartulaire de Sainte-Hoïlde ; en présence d'un adversaire disposant de plus de ressources que lui, il dut renoncer à la lutte, mais se consola à la pensée que l'adjudication avait été faite au profit de la Bibliothèque nationale. Sur la demande de M. Jacob, le précieux volume lui fut communiqué par le directeur de notre grand dépôt national, M. Léopold Delisle, et le résultat de cette communication a été la publication dont nous donnons l'analyse. Ce recueil se compose des chartes et actes de l'abbaye compris dans une période de près d'un siècle, de 1225 à 1303. Les titres transcrits offrent un véritable intérêt, au point de vue de la langue vulgaire du XIIIe siècle en Lorraine, des mœurs, usages et des progrès de la civilisation, de l'histoire d'un certain nombre de familles lorraines, et de l'histoire même du monastère, soumis à la réforme de saint Bernard. M. Jacob, pour faciliter les recherches, a complété son travail par trois tables : l'une des chartes, classées dans leur ordre chronologique, l'autre des noms de personnes et de familles, et la troisième des noms de localités et de contrées. Enfin, un glossaire alphabétique permet de comprendre un certain nombre de mots en usage à cette époque et prouve que M. Jacob, en consciencieux chercheur, a voulu se conformer aux sages conseils de M. Natalis de Wailly, dans sa notice sur les langues vulgaires du XIIIe siècle.

La Société d'Archéologie ne peut qu'applaudir aux efforts de l'un de ses membres, de notre laborieux confrère, et nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil général de la Meuse, tout en votant l'achat d'un

certain nombre d'exemplaires du livre de M. Jacob (1), l'a inscrit au budget du département pour une honorable allocation, à titre d'encouragement.

J. RENAULD.

NÉCROLOGIE.

—

M. DE CHANTEAU. — M. URMÈS.

La Société vient de perdre, à quelques jours d'intervalle, deux de ses membres titulaires, enlevés prématurément, l'un et l'autre, à l'affection de leur famille et de leurs amis : M. Augustin-Francis de Chanteau, mort à Cannes, le 2, et M. Pierre-Toussaint Urmès, architecte, décédé à Nancy, le 8 février, à l'âge de 45 ans. M. Urmès était membre de la Société centrale des Architectes de France et du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Sébastien.

M. de Chanteau, né à Metz, le 22 octobre 1848, était sorti de l'Ecole des Chartes en 1873 et avait été, pendant quelques années, archiviste du département des Vosges. Retiré ensuite au château de Montbras (Meuse), très-intelligemment restauré par ses soins, il s'y était livré à ses études favorites. Il a, notamment, publié dans nos *Mémoires :*

Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (1878).

Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (1879).

(1) Un vol. grand in-8°, chez Contant-Laguerre, à Bar-le-Duc, 1882.

Collections lorraines aux XVIe et XVIIe siècles (1880).

Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs (1881).

On doit, en outre, à M. de Chanteau les opuscules suivants :

Notes pour servir à l'histoire du Chapitre de Saint-Dié :

La vie privée des chanoines. Berger-Levrault, 1875.

Les sorciers à Saint-Dié et dans le Val de Galilée. Ibid., 1877.

Maudru, évêque constitutionnel des Vosges ; sa vie, ses visites pastorales et ses écrits. Sidot frères, 1879.

Variétés.

—

Le Président a reçu la lettre suivante, qui, bien qu'étrangère aux matières dont s'occupe la Société, sera certainement lue avec intérêt :

« Geryville, le 21 décembre 1881.

» Monsieur le Président,

» Parcourant la maison de Bou-Amama à Moghrar-Tahtanii, lors du passage de la brigade Louis, et quelques minutes avant que la poudre et la dynamyte ne fissent leur œuvre, j'ai eu la bonne fortune de trouver deux lettres adressées au Marabout par des personnages de l'importante tribu des Ahmours.

» Ce sont ces lettres, avec une traduction littérale due à l'obligeance de M. l'interprète militaire Alata, que j'ai l'honneur d'adresser à la Société d'Archéologie ; elles sont antérieures à l'insurrection actuelle, mais elles démontrent que Bou-Amama, au lieu d'être l'homme d'extraction vulgaire que l'on croit, est, au contraire, un

chef religieux, un marabout d'une influence réelle dans le Sud.

Heureusement pour nous qu'en fait d'influence en Algérie, la meilleure, la plus efficace est celle du fusil Gras. Si ces lettres peuvent offrir quelque intérêt, quoiqu'elles n'aient aucun rapport avec les documents que recueille la Société, je la prie de vouloir bien les accepter; du moins c'est un vieux Lorrain qui les lui offre.

» Veuillez agréer, etc.

» MALHORTY,
» Capitaine au 2e hussards. »

Suit la traduction :

La Louange à Dieu, unique !
Puisse Dieu répandre ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille !

Au marabout agréé de Dieu, — le saint vertueux, — le Chef de sa branche, — la lumière de son époque, — le Maître de la chaîne brillante et des éclatantes clartés, — Sidi Bou Amama ben El Arbi.

Que le salut de Dieu soit sur vous ainsi que sa miséricorde autant que nos cœurs le désirent.

Si vous daignez, ô notre Seigneur, vous informer de notre situation ainsi que nous le faisons pour vous, sachez que nous sommes bien, sous tous les rapports, et qu'il ne nous manque que de revoir tous ceux que nous aimons.

Nous sollicitons de Dieu et de vos ancêtres renommés que vous nous souteniez de vos prières dans toutes les circonstances. Nous vous demandons de surveiller les terres que nous possédons à Mograr et d'en disposer, car nous sommes absents, tandis que vous êtes présent.

Comptant sur votre affection (écrit de la part de Cheikh Sliman ben Seryer, des Oulad Bou Charel, fraction des Amour).

Le Salut !

Adresse : Entre les mains de Sidi Bou Amama ben El Arbi, que Dieu le protège par ses grâces, Amen !

—

La Louange à Dieu, unique !

Puisse Dieu répandre ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed !

A celui que Dieu protège par ses grâces et ses faveurs, — qui possède la perfection par la bonté et les générosités divines ; — je désigne ainsi la seigneurie du marabout Sidi Bou Amama ben El Horma.

Sur vous le salut le plus complet se perpétuant tant que dureront les jours et les nuits, de la part de celui qui vous adresse ses salutations, votre ami Bou Hafs.

Après ces compliments, ô notre Seigneur, nous sollicitons de Dieu et de votre bienveillance de ne pas nous oublier dans vos prières. S'il plaît à Dieu, nous nous rendrons en pèlerinage auprès de vous pour vous remettre nos offrandes lorsque nous aurons terminé nos travaux de récolte.

Le sus-mentionné (Bou Hafs) adresse ses salutations à votre frère Si Eltieb ben El Horma, — à sa mère et à votre nouvel hôte (c'est-à-dire au nouveau-né).

L'épouse de Bou Hafs précité vous salue ainsi que la mère de ce dernier, et elles vous disent : « O notre Seigneur, ne nous oubliez pas dans vos prières. »

Sliman ben El Arbi adresse ses salutations à Sidi Bou Amama ben El Horma, le saint vertueux, le Chef de sa branche et la lumière de son époque.

Ecrit de la part de celui qui adresse ces dernières salutations, votre serviteur Bou Djemâa ben Abd Essadok.

Il faut absolument que vous nous favorisiez par vos prières. — Le Salut !

Adresse : A la seigneurie de Sidi Bou Amama ben El Horma.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Mme Poirel, *née Guibal,* de Rosières-aux-Salines, a donné, en souvenir de feu son mari, M. Poirel, ingénieur en chef, un charmant portrait en pied de Stanislas, vu de profil, se dirigeant à gauche, canne à la main, chapeau sous le bras, revêtu des insignes de l'ordre du Saint-Esprit. Ce portrait, en terre, d'un travail extrêmement délicat, est probablemeni de l'habile sculpteur Barthélemy Guibal. Dominique Colin, son contemporain, a gravé le même portrait. Il est à supposer qu'il a dû le copier d'après cette terre ; la gravure, quoique l'une de ses bonnes pièces, lui est bien inférieure comme exécution, si toutefois l'on peut établir une comparaison entre eux. Ce travail serait donc un des derniers de Guibal, mort en 1757 ; les portraits gravés de Colin sont de 1758.

Cette terre est enfermée dans un de ces jolis cadres en bois sculpté, dits de Bagard.

Mme Poirel a joint à ce cadeau, en souvenir de MM. Guibal, quatre médailles, dont trois en argent et une en bronze, aux effigies de l'impératrice Catherine II de Russie et de l'empereur Paul.

— M. Aubry, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près de Toul, a donné une taque de cheminée, aux armes de France et de Navarre, portant la date de 1602 ; dans un cartouche correspondant à l'année, se lit le nom de P. VAVLTRIN, probablement celui de l'artiste ou du fondeur. C'est la première taque de la collection, déjà considérable du Musée lorrain, signée de l'artiste. Le Musée en possède une, du même dessin et de la même époque de Charles III, ce qui permet de supposer qu'elles sont de fabrication lorraine.

— M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, a offert 21 empreintes en cire de sceaux dont il possède les matrices. Les suivants intéressent notre pays.

1. PREVOTE DE SENONES. — Sceau rond, aux armes de la principauté de Salm.

2. MUNICIPALITÉ DE S^t-DIÉ. — DÉPART. DES VOSGES. — S. ovale. Au centre, dans une couronne de feuillage : LA NATION LA LOI ET LE ROI.

3. REPUBLIQUE FRANÇAISE. — COMMUNE DE NANCY. — S. ovale au type de la 1^re République debout.

4. TRIB^L DU DIST. DE CHAT-SALINS SÉANT A VIC. — RÉP. FR. — Même type.

5. MAIRIE DE BETTEGNEY S^t BRICE—SOUS PRÉFECTURE DE MIRECOURT. — Même type.

6. MAIRE DE LA COMMUNE DE MENIL MITRY — MEURTHE. — Même type.

7. MUNICIPALITÉ DE ROZIÉRES AUX SALINES. Sc. ovale. Au centre, dans une couronne de laurier : SCEAU NATIONAL.

8. CLUBE DES SANCULOTTES DE LUNEVILLE— DEP. DE LA MEURTHE. — Sc. ovale, au type du faisceau entre deux branches de laurier.

9. SCEL DE LA M^TE. DE BUZY. LAN II. — Sc. ovale au type du faisceau et de la balance.

— M. Henri Boulangé a trouvé, dans les travaux exécutés pour la démolition des remparts, rue Grandville, et donné un jeton de François de Lorraine, comte de Vaudémont (dans la suite, François II, duc de Lorraine), père du duc Charles IV. — FRANC·A·LOT· COM·VADEMONT· ETC. — Ecu écartelé de Lorraine plein et de France, sous une couronne à 5 fleurons. — ℟. IMMORTA·RESISTIT. — Le centre est fruste. — Cuivre. — On en a plusieurs exemplaires au Musée.

— M. Laumont, receveur de l'enregistrement à Avize (Marne), gendre de notre ancien confrère M. Arnault, jadis pharmacien à Nancy, a offert une salière et cinq

assiettes, de variétés différentes, provenant d'une de nos anciennes faïenceries lorraines.

— M. Roussel, chef de train au chemin de fer, a donné plusieurs monnaies de provenance diverse, des jetons, dont un de la Chambre de ville de Nancy, et une grande médaille en bronze représentant le Serment du Jeu de Paume.

— M. Paquet, négociant, a offert un portrait du « père Cayon », ancien libraire à Nancy, que tous les bibliophiles lorrains ont bien connu.

— M. Monal, pharmacien, a bien voulu détacher de sa collection de pièces relatives aux apothicaires de Nancy les lettres de maîtrise délivrées, le 5 novembre 1721, à Léopold Mandel, dont un des descendants exerçait encore, de nos jours, la même profession que lui. Ces lettres, en parchemin, avec une initiale historiée, entourées d'un cadre enrichi de jolis arabesques, nous ont paru assez curieuses pour être reproduites textuellement :

Comme il soit que pour parvenir à la perfection et Maîtrise des Arts il faut avoir la connaissance de leurs sujets. Nous avons l'art de Pharmacie, de laquelle le sujet est le medicament, En ayant aussi pris la dénomination pour lequel bien connaître, Il en faut savoir la direction, qui se fait par l'Election, Préparation et Mixtion et icelui, et personne ne peut parvenir à Maîtrise dudit art qu'il ne soit versé dans ces trois choses. Ce qui a induit la police a procurer que ceux qui veullent être Maîtres audit Art soient premierement reconnus de notre Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de gens de bien, de conversation vertueuse et paisible, et puis examinez sur les trois points susdits par les maîtres jurés dudit art. En présence des sieurs Docteurs en Medecine de Nancy. Et jugez capable par leur examen et chef d'œuvres dudit art, ils puissent avoir du commun accord des susdits le Laurier de lad^e Maîtrise d'être admis à la compagnie desd. maîtres faisans et administrans les mé-

dicaments, Et comme le tout doit aller par police, ledit art étant fort chatouilleux plus que tous autres, sujet à la corruption et malversation par lesquelles le public pourait encourir incommodités et préjudices. Il est de droit Et faut avant toutes choses que celui qui a été examiné et fait les chefs d'œuvres a lui Enjoints comme dessus et a plus de voix reçu a laditte Maîtrise prête loyallement le serment de bien et duement faire et administrer lesd. medicamens. C'est pourquoy comme nous avons été requis par *Léopold Mandel* de l'entendre a etre admis a l'examen et chefs d'œuvres et autres choses concernant la Maîtrise dudit art de Pharmacie, et qu'ayant été examinez et parfait les chefs d'œuvres a luy enjoints par nous *Maîtres Jurés* de laditte Pharmacie de cette ville de Nancy a plus de voix capable il a preté le serment susdit requis. Ensuite de quoy Nous l'avons mis et admettons au nombre de tous les autres Maîtres, pouvant jouïr cy après des privilèges, honneurs, et emolumens de lad. maîtrise comme nous tous Et luy est de plus Enjoint comme par serment de se tenir et comporter en bonne Société et accord avec lesd. Maîtres et se maintenir en notre Religion Catholique Apostolique et Romaine, de laquelle faisons tous profession, Et sans laquelle nul ne peut exercer aucune profession, specialement La nôtre. Comme aussi de se maintenir en notre confrairie qu'avons choisi nous indignes, sous l'Etendart de la Nativité de la très Sacrée et Immaculée Vierge *Marie Mère de Dieu,* ce qu'ayant été requis de luy Nous luy avons donné la presente Lettre de Maîtrise qui servira d'une preuve suffisante a sa science et capacité audit art, laquelle est scellée du scel de laditte Maîtrise. Fait a Nancy ce cinquieme Novembre mil sept cent vingt un.

Bagard Doyen des médecins   Alice   J. Sirejean 1er juré.

G. Simonnaire, juré. J. Beaulieu. F. J. Maury. Laugier.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 février 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Authelin, instituteur à Sanzey, canton de Toul-nord.

Comptes de M. le Trésorier.

M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société, donne lecture des comptes de l'exercice 1881, qu'il dépose

ensuite sur le bureau ainsi que toutes les pièces justificatives. La Société désigne MM. l'abbé Lallemand, Stanislas Thomas, Volfrom et Contal comme membres de la Commission chargée de vérifier ces comptes et de faire un rapport qu'elle déposera à l'une des prochaines séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage et N. Grosjean. 1882. — 60e Année.

Ville de Nancy. — *Budget de 1882.*

Inventaire général des pièces d'artillerie de l'Arsenal de Nancy (1er août 1624), publié par F. des Robert.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, publié par M. Alfred Jacob. Bar-le-Duc, 1882.

L'expédition américaine à la recherche de Franklin, d'après un journal anglais, traduction par N. Haillant. (Extrait des Annales de la Société d'Emulation des Vosges.)

Mémoires de la Société des Lettres et Arts de Bar-le-Duc, 2e série, tome 1.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome III, 1880.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, 2e série, tome VI. 1880.

Revue Savoisienne. 22e année, n° 12. — 31 décembre 1881.

Tables générales des 20 premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine, 11e vol. de la 2e série. — XXIe de la collection, 1881.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire. LII^e année, tome XXII^e de la 3^e série, 1881, 1^er semestre.

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions, 2^e année, tome IV, n° 5. — Septembre-octobre 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 1^re livraison, 1881 ; planches.

Revue historique, 7^e année, tome XVIII, n° 1. — Janvier-février 1882.

Lectures.

M. l'abbé Jacquot donne lecture d'une *Notice sur l'abbaye d'Evaux,* dont la Société vote l'impression.

MÉMOIRES.

—

LES MÉMOIRES DE MICHEL DE LA HUGUERYE.

La Société de l'Histoire de France a consacré, ces années dernières, trois volumes de ses publications à la mise au jour des Mémoires (1) d'un personnage qui a joué un certain rôle en Lorraine il y a quelques siècles, mais où son nom et ses écrits étaient à peu près complètement inconnus. Ses écrits peuvent cependant être consultés utilement pour la seconde moitié du règne de Charles III, comme on peut juger en interrogeant le tome troisième.

(1) *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye, publiés, d'après les manuscrits autographes*, par le baron A. de Ruble.

Ce volume, qui nous intéresse plus particulièrement, embrasse les années 1587 à 1602 ; il commence par une Introduction, sur laquelle j'aurai à revenir ; le texte ne forme pas moins de 422 pages, que l'éditeur a résumées dans des « sommaires » parfaitement rédigés. En les consultant, on y rencontrera une foule de mentions relatives non seulement à la conduite politique de Charles III pendant les troubles de la Ligue, mais encore à divers événements dont la relation complète, sur plusieurs points, ce qu'ont dit nos historiens. On en jugera par les citations suivantes :

« L'armée allemande passe la montagne de Saverne. — La Huguerye se rend à *Phalsbourg*. — Il passe à *Lixheim* (14 août 1587). — Conseil tenu près de *Lixheim*, où les Béarnais exhibent une lettre du roi de Navarre portant commandement de traiter le duc de Lorraine en ennemi (16 août). — Les Béarnais proposent d'assiéger *Sarrebourg* (17 août). — Attaque, par le sieur de Rosne, du campement des Allemands près *Eich* (1).

» Prise et pillage de *Sarrebourg*. — L'armée sous les murs de *Blâmont* (21 août). — L'armée campée à *Ogéviller* et *Herbéviller* (22 août). — Prise et pillage du château de *Gerbéviller* par les Suisses. — Conférence de La Huguerye et de Monlouet avec d'Haussonville, à *Lunéville*, pour empêcher le pillage de la Lorraine. — La Huguerye à *Lunéville*, l'armée à *Froville* (24 août). — Le duc de Guise à *Lunéville*.

» L'armée passe la Meurthe et se loge à *Bayon*

(1) Hameau, commune de Réding, ancien département de la Meurthe.

(26 août). — La Huguerye sauve divers châteaux (1) appartenant aux sieurs de Rosne et de Bassompierre (28 août). — Dhona est informé que l'ennemi fait tête à *Ceintrey*. — L'armée passe la Moselle. — Passage du *Pont-Saint-Vincent* (29 août). — Prise de *Marsal* par les officiers de Metz (avril 1589). — Reprise de cette ville par le duc de Lorraine. »

L'Introduction, que j'ai laissée de côté pour en parler plus longuement, est une biographie de l'auteur des *Mémoires*, accompagnée d'appréciations sur son caractère et le rôle plus ou moins honorable qu'il remplit dans diverses circonstances.

« La Huguerye, y est-il dit, naquit en Beauce, près de Chartres, ou à Chartres même, vers 1545, et fut élevé aux écoles de la ville jusqu'à quatorze ans. En 1559, il entra au collége de Navarre et y demeura six ans ; il y eut, entr'autres condisciples, Henri de Lorraine, duc de Guise. Au sortir du collége, il professa pendant deux ans, « dressant son but » vers la carrière de jurisconsulte. La mort de son père ne lui ayant pas permis de continuer ses études, il se mit au service de Lancelot de Carles, évêque de Riez, partit ensuite pour Rome, et entra dans la maison de Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, ambassadeur de France.

» Au retour, il voyagea avec la dame de Alava, femme de François de Alava, représentant de Philippe II, roi d'Espagne, à la cour de France. Pendant la traversée, il surprit ou crut surprendre, dans les conversations de l'ambassadrice et de son entourage, le secret des desseins de Charles IX vis-à-vis des réformés.

(1) Ceux de Tonnoy et d'Haroué.

Ainsi se trancherait, s'il fallait ajouter une foi aveugle à toutes ses affirmations, une question qui a divisé les historiens, celle de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

» Fort de cette découverte, La Huguerye quitte, à Gien, le cortège de la dame de Alava, prend la poste, arrive à Paris et révèle à un officier protestant de la maison du roi les projets de Charles IX. Le secret parvient à François de Bricquemault, un des conseillers les plus écoutés de Jeanne d'Albret, et notre historien entre de plain-pied dans la confidence des chefs du parti huguenot. Dès lors il appartenait à la Réforme. Cette transformation s'était opérée chez lui non en vertu d'une conviction religieuse, mais par suite d'un hasard qui lui ouvrait les portes d'une carrière. Faudra-t-il s'étonner que, à la fin de sa vie, il quitte, aussi facilement qu'il l'avait embrassée, la cause huguenote pour passer au service du duc de Lorraine ? »

L'éditeur des *Mémoires* raconte, dans les pages suivantes, avec de curieux détails sur les événements et les personnages d'alors, comment s'opéra la transformation de La Huguerye ; puis il arrive à la fin de l'année 1588, époque où celui-ci se fit l'instigateur d'une alliance entre Charles III et les princes allemands et passa ouvertement au service du duc de Lorraine.

Peu de temps après, il arrivait à Nancy, chargé de lettres et d'un message de la part du duc Jean-Casimir de Bavière, qui venait d'abandonner les affaires du roi de Navarre. Le récit de son entrevue avec Charles III occupe plusieurs pages des *Mémoires*, et n'en est pas une des parties les moins intéressantes pour nous.

« J'arrivay à Nancy, raconte-t-il, au commencement

d'apvril. Et, m'y estant reposé ung jour,... je commençai à descouvrir le logis du baron d'Haussonville (1) lequel je visitay. Et, sans luy faire congnoistre le secret de mon voyage, de première abordée, lui dei seulement que j'avois des lettres dud. s[r] duc Casimir à Son Altesse (2), auquel je désirerois avoir l'honneur de baiser les mains et les luy présenter moy-mesmes, à part, parce qu'elles pourroient donner subject à S. A. d'entrer en quelques propos et à moy de luy répondre... Et, se resouvenant de nostre conférence, me diest qu'il estoit très aise de me revoir en bonne santé,... et que,... bien qu'il se trouvast ung peu mal, il s'efforceroit d'aller voir S. A. après disner, et que nous soupperions seulz ensemble, et il me diroit ce qu'il auroit faict.

» ... Il ne faillit de m'envoyer quérir, au soir, pour soupper avec luy, où, pendant le repas, nous n'eusmes propos que de choses communes, à cause de ses serviteurs. Et, après soupper, ne restant que luy et moy en sa salette, il recommença son propos par la resouvenance des dernières paroles que je luy avois dict, en prenant congé de luy à Lunéville... » Puis il lui annonce que le duc le recevrait secrètement le lendemain, « me priant lors ledit baron, ajoute-t-il, de recevoir cet advis de luy, comme de mon amy, et, pour la congnois-

(1) Affrican d'Haussonville, baron d'Orne, alors conseiller d'Etat, maréchal de Barrois et général de l'infanterie lorraine.

(2) J'ai parlé de ce message de La Huguerye dans mes *Lettres et instructions de Charles III relatives aux affaires de la Ligue*. (*Recueil de documents sur l'Histoire de Lorraine*, année 1864, p. 115.)

sance du naturel de S. A., de ne luy rien céler ny rien déguiser, et, au reste, parler à luy en toute liberté, estant prince qui se plaist en telle naïfveté et rondeur et qui me donneroit subject, par la familiarité de ses responses, de parler hardiment à luy, et qu'en ce faisant je luy serois plus agréable. Dont je le remerciai. Et, venant le soir, je prins congé de luy et me retiray en mon logis, en une hostelerie qui estoit lors au coing de la fontaine du Hault Baugeat (1).

» Et, le lendemain, ne sorty poinct, actendant qu'on me vint quérir, comme feist, après le disner, le premier valet de chambre de S. A., nommé Clément, lequel me meua droit au jeu de paume, et me feist monter jusques à une porte qu'il m'ouvrit. Et trouvay S. A. en sa galerie, se promenant seul, et ayant fermé la porte, je m'approchay de S. A., luy baisay les mains de la part dud. s^r duc et lui présentay ses lectres. Lesquelles ayant ouvert et leu, il me feist paroistre beaucoup de contentement de voir l'assurance qu'il avoit telle en son amitié que d'espérer qu'à sa recommandation il feroit pour moy ce que je luy dirois... Et prenant sagement la lectre par le dernier poinct de l'amitié qu'il recongneut bien estre le principal, me deist qu'il ne se pouvoit assez resjouyr de voir que, nonobstant les mauvais effectz de la saison, plaine de troubles, monsieur le duc Casimir, son cousin, n'eust point oublié l'amitié de leur jeunesse et nourriture, comme il l'avoit toujours creu, bien que plusieurs se feussent efforcé de luy persuader le contraire, en attribuant aud. s^r duc Casimir la

(1) Haut-Bourget, aujourd'hui rue du Haut-Bourgeois, par une appellation vicieuse.

ruine qu'il avait naguères souffert, en son Estat. Sur quoy je prins subject de dire à S. A. qu'encores que je n'eusse jamais eu cet honneur d'estre congneu de luy, si est-ce que je le pouvois bien asseurer du contraire, estant tesmoing oculaire des bons offices que led. s[r] duc a faict et continué à S. A., depuis quinze ans, pour le moings, que tous les affaires qui ont esté traitez avec led. S[r] duc ont passé par mes mains.

« Et lors je lui fei une longue déclaration de tous les poinctz que j'ay touché ci-devant, qu'il n'est besoing de répéter pour briefveté. »

« Malgré la promesse contenue dans ces derniers mots, La Huguerye répète tout ce qu'il a déjà dit sur les services qu'il a rendus au duc de Lorraine en 1576 et 1587, et sur les propositions du duc Casimir de Bavière. Le duc se défendit d'appartenir à la Ligue, protesta de sa fidélité à l'alliance palatine et accueillit avec empressement l'idée de faire partie d'une confédération rhénane dont Casimir serait le promoteur. Le lendemain, La Huguerye eut une seconde conférence avec d'Haussonville sur le même sujet et traita les points accessoires de la négociation (1) ».

Sur la fin du mois de mai, La Huguerye revint à Nancy, où il amena sa femme (2) et « print logis ». On

(1) Ce paragraphe est de l'éditeur des *Mémoires*. — Casimir, ajoute-t-il plus loin, conseillait au duc de Lorraine de rester étranger à la guerre de la Ligue de France et même de s'allier avec lui afin d'éviter les représailles des princes huguenots allemands qui allaient marcher au secours du roi de Navarre.

(2) Il avait épousé à Sedan, le 5 janvier 1584, la fille de Hurozius Berziau, sieur de la Marsillière, et nièce d'un secrétaire d'Etat du roi de Navarre, souvent cité dans la correspondance de Henri IV.

l'y retrouve encore le mois suivant, ayant une nouvelle conférence avec le duc, puis au commencement de mars 1590, souffrant encore d'une fluxion que ses « veilles grandes, pour faire plus ses affaires de nuict que de jour », lui avaient occasionnée.

Je laisse maintenant parler l'éditeur des *Mémoires :* « A la nouvelle de la mort de Henri III (1er août 1589), La Huguerye part de Nancy et arrive à Spire. Il presse les capitaines allemands de marcher contre Henri IV. Ses conseils sont froidement accueillis ; bientôt le duc de Lorraine est obligé de prendre une attitude menaçante et même d'arrêter les levées faites sur les bords du Rhin au nom du Béarnais. Satisfait de ce résultat, dont il s'attribue l'honneur, La Huguerye se rend à Paris (fin août 1590). La ville était livrée à la Ligue. Le duc de Mayenne, le duc de Parme, Jean de Monluc, seigneur de Balagny, le conseil des Seize, la duchesse de Montpensier, le duc de Mercœur, jugeant la cause de Henri IV perdue, intriguaient avec plus ou moins de dextérité, chacun au profit de ses passions ou de ses intérêts...

» La Huguerye nous trace de ces grands événements un tableau incomplet et décousu, mais qui présente des aperçus originaux. Il assure que Philippe II, Mayenne et Henri IV tentèrent successivement de l'acheter. L'agent du duc de Lorraine resta fidèle à son maître. Après le triomphe du roi, il quitta Paris et accepta quelques missions en Allemagne. Les *Mémoires* finissent à la mort et par l'éloge du duc de Mercœur, le dernier des Ligueurs (19 février 1602). Depuis ce jour, La Huguerye vécut dans la retraite ou du moins ne fut mêlé à aucune grande affaire. *Nous ignorons la date et*

le lieu de sa mort; mais il nous apprend lui-même qu'il s'était retiré en Lorraine, et la dédicace du tome III au duc Charles III donne à penser que ses dernières années se passaient auprès de ce prince et peut-être dans sa domesticité. »

Il dit, dans cette dédicace, à propos de ses « signalez services » et des pertes qu'il a souffertes à cette occasion : « Dont beaucoup de personnes de qualité ont prins subject de croire, bien que contre vérité, que j'en avoys, pour ce que j'en debvois avoir, receu de grandes récompenses et recongnoissances de Vostre Altesse; comme je veux bien confesser que, suivant beaucoup de promesses que vous m'avez faict de bouche et par escript, Vostre Altesse en avoit bonne volonté, si la perte des bons amys que j'avois acquis en vostre maison, l'estat de voz affaires et spécialement l'envie d'aucuns estans près de vostre personne, n'en eussent, si non estouffé, au moings retardé les effectz; que Vostre Altesse a voulu néantmoings que j'aye toujours depuis dix huict ans espéré et actendu de vostre libéralité, aussy prest toutesfois que j'ay jamais esté à vous continuer le très humble service que j'ay voué à Vostre Altesse, aux occasions qui s'en pourront présenter plus tost qu'il ne se juge; attendant lesquelles je me suis employé à dresser, en forme de mémoyres, l'histoire des affaires èsquelz Vostre Altesse a esté signamment servy de moy... »

Je ne rechercherai pas, avec l'éditeur des *Mémoires*, à quelle époque ceux-ci ont pu être rédigés; ce qui semble résulter des termes de la dédicace, c'est qu'au moment où La Huguerye l'adressait à Charles III, il « espérait et attendait » encore des marques de sa libé-

ralité. La première qu'il en reçut, du moins officiellement, lui fut accordée en 1594. Par lettres patentes du 20 janvier de cette année, le duc le nomma son agent en cour de France, lui octroyant, outre les prérogatives et immunités attachées à cet office, 600 livres tournois de gages. Ces lettres, qui témoignent de la reconnaissance, restée bien longtemps stérile, que le prince avait pour les services de son nouveau chargé d'affaires près de Henri IV, ajoutent une page intéressante aux *Mémoires :* elles sont ainsi conçues :

« Charles, etc... Comme, depuis quelques années en çà, nous ayons, par bonne expériance, congnu et remarqué la cincère affection, dilligence et fidélité que nostre trèscher et bien amé le sieur de La Huguerie, dit le Monthirand, a démonstré et emploié en plusieurs et divers endroitz où nous l'avons chargéz de noz commissions, pour affaires trèsimportantz et concernantz le bien et utilité de noz païs et Estat, et soit que nous confians de ses sens, discrétion, dextérité, littérature, preudhomie, suffisance et autres louables parties estans en sa personne, et que, continuant et persévérant de bien en mieulx en sa fidélité et bonne volunté, il nous rendra tousjours tesmoignage par effect du désir qu'il a et porte au bien de nostre service, Nous ayons, avec juste occasion, advisé et résould de le retenir et employer en quelque estat honnorable pour le maniement de noz affaires en France, qui soit digne de ses vertus et mérites, Sçavoir faisons que nous, ce que dessus favorablement considéré, et affin qu'il se resente aucunement de ses services passez, et que tous autres soient induictz, à l'exemple de telle recongnoissance, de l'ensuivre et imiter en semblables vertus, fidélitez et dilli-

gences, Avons icelluy de La Huguerie, pour ces causes et autres bons respectz nous mouvans, commis, estably et ordonné, commectons, establissons et ordonnons par cestes pour nostre agent en court de France, aux fins de nous y servir deuement, fidellement et dilligemment, aux droitz, honneurs, faveurs, libertez, prééminences, prérogatives, immunitez et esmolumens y appartenantz et deppendantz, telz et semblables dont ses prédécesseurs audit estat ont accoustumé jouir, et aux gaiges de six centz livres tournois à prendre et recevoir par chacun an sur les rentes constituées qu'avons sur l'hostel de ville à Paris (1).... Sy donnons en mandement à noz très chers et féaulx conseillers les chef de noz finances, président, gens de noz Comptes... qu'ilz facent, seuffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement ledit de La Huguerie dudit estat de *conseiller* (2) et agent, aux droictz, honneurs..... susdits..... En tesmoing de quoy nous avons à cesdites présentes, signées de nostre main, fait mettre et apprendre nostre grand seel. Données en nostre ville de Nancy, le vingtième jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz et quatorze (3)... »

La Huguerye a complètement passé sous silence, pour des raisons qu'on ne saurait deviner, la faveur

(1) Il s'agit des rentes sur l'Etat, assignées au duc, et qu'on appelait rentes de l'Hôtel-de-Ville parce que leur paiement s'effectuait à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Elles étaient, par année, de 50,000 tournois, provenant de la pension de feu la duchesse Claude, femme de Charles III.

(2) Je souligne ce mot à cause de ce que j'aurai à dire plus loin de la qualification donnée ici à La Huguerye.

(3) Archives, B. 65, f° 106.

dont il venait d'être l'objet ; il ne dit rien non plus de la mission qu'il eut à remplir en qualité d'agent du duc de Lorraine à la cour de France. On ignore aussi combien de temps il exerça les fonctions auxquelles il avait été appelé, et qui, paraît-il, lui conféraient, outre son titre officiel, celui de conseiller d'Etat, sans doute *ad honores*, sous lequel nous le verrons désigné ci-après.

Une obscurité absolue couvre les dernières années de sa vie, jusqu'à l'époque où sa carrière vint se terminer d'une manière tragique. Cet épisode, resté tout-à-fait inconnu à l'éditeur de ses *Mémoires*, en est comme le dénouement.

Autant qu'on peut en juger par le dossier de l'affaire dont il me reste à parler, La Huguerye possédait une propriété sur le ban de Vandœuvre, à une lieue environ de Nancy. Il y avait, dans le voisinage, des chaufourniers, avec lesquels il eut des difficultés, et qui en conçurent une haine mortelle. Le 26 juillet 1616, comme il était sur le chemin allant du village à un bois voisin, l'un d'eux, s'approchant de lui, le frappa de plusieurs coups d'un levier en fer et ne laissa sur la place qu'un cadavre.

Informée de ce triste événement, sa veuve s'empressa d'adresser une requête au Procureur général de Lorraine pour obtenir réparation du crime qui venait d'être commis, et ce magistrat chargea le tribunal des échevins de procéder immédiatement à une information ; c'est ce qu'on voit par les deux pièces suivantes :

« Plaise à Monsieur le Procureur general de Loraine, à l'humble requeste de damoiselle Magdelaine de Berzeau vefve du feu S^r Michel de la Huguerie vivant

conseiller d'estat de S. A. à Nancy faire faire la justice et raddresse du meurtre et assasin commis en la personne du feu S[r] son marit, ne sçait ladite damoiselle suppliante par qui. Sy fera justice. »

« Le Procureur General de Lorraine qui a veu le placet cy dessus requiert à vous messieurs les M[e] eschevin et eschevins de Nancy d'informer du contenu en iceluy, pour l'information qui en sera faicte à luy procureur communiquée y dire et requerir ce qu'à justice appartiendra. Faict à Nancy l'huictiesme aoust mil six centz et seize.

« C. M. (Claude-Marcel) Remy. »

Je n'entrerai pas dans les détails de la procédure (1) : procès-verbal dressé par Claude Bourgeois, maître échevin, sur le lieu où le crime avait été commis ; interrogatoire des prévenus ; informations ; audition des témoins ; sentence condamnant les accusés à être appliqués à la question ordinaire et extraordinaire ; procès-verbal de la question, mentionnant, avec toutes ses affreuses péripéties, cette épouvantable épreuve, où les innocents s'avouaient quelquefois coupables pour échapper aux tortures qu'on leur faisait endurer. Je me borne à donner le texte de la sentence qui mit fin à ce drame :

« Veue par nous les M[e] Eschevin et Eschevins de Nancy le proces extraordinairement instruit à la requeste de damoiselle Magdelaine de Berzeau vefve de feu noble Michel de La Huguerie vivant conseiller

(1) Les pièces qui la composent se trouvent aux Archives sous la cote B. 7381.

d'Estat de Son Altesse, et du sieur Procureur General de Lorraine, contre Nicolas Parmentier chaulfournier demeurant à Vendeuvre, Jacques et Esloy (1), ses fils, prevenus d'homicide et assassin, commis en la personne dudit feu S[r] de La Huguerie le vingt sixiesme du mois de juillet dernier, sur le chemin allant dudit Vendeuvre au bois de Freze, sçavoir le proces verbal de la treuve et visite du corps dudit feu S[r] de La Huguerie, les informations sur ce faictes, auditions de bouches desdits prevenus, premieres et secondes, recollemens et confrontations des tesmoins ouys esdites informations, les conclusions dudit sieur Procureur du dixhuitiesme de ce mois, nostre sentence sur ce intervenue ledit jour, par laquelle aurions condampné lesdits prevenus à estre applicqués à la question ordinaire et extraordinaire, le proces verbal de ladite question ensuitte d'icelle, le tout contenant les confessions, variations et denegations desdits prevenus, l'act du jour d'hier par lequel ledit Esloy auroit persisté à sa confession faicte le jour precedent apres ladite question, les conclusions diffinitifves dudit sieur Procureur du jourdhuy, et tout ce que faisoit à veoir et considerer, Avons dit et disons que par ledit proces et par la propre confession et recongnoissance dudit Esloy Parmentier et perseverance à icelle, iceluy est suffisamment attaint et convaincu dudit cas, pour reparation de quoy l'avons condampné et condampnons à estre delivré es mains de l'executeur de haulte justice, pour par luy estre conduit au dessus d'un eschaffault qui sera expressement dressé au devant de ceste Audi-

(1) Ce dernier n'avait que 20 à 22 ans, « jeune filz à marier, deuement autorisé de son père ».

toire pour illecq estant luy estre la main dextre couppé par ledit executeur, puis pendu et estranglé à la potence dudit Auditoire, ses biens declairés acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice raisonnable et interest de partie civile prins sur iceulx au prealable. Et à l'esgard de Nicolas et Jacques Parmentier, pretendus complices, fauteurs et adherans dudit cas d'homicide et assassin, avons reservé audit sieur Procureur general de faire informer plus amplement et de luy estre faict droit ainsy que verrons à faire par raison, par nostre sentence et jugement diffinitif et adroit. Prononcé en l'Auditoire dudit Nancy le vingttiesme jour d'aoust mil six cens seize en presence dudit Esloy prevenu, soub la signature du clerc juré soubscript.

« C. Poirot. »

« Le soubscript prevost de Nancy confesse avoir receu du s[r] Fournier receveur et cellerier de Nancy sept frans six gros (1) pour l'execution susdite et certi-

(1) Le receveur porte en dépense, dans son compte (B. 7379), f° 82 :

« Cinq frans payez à Pierre Malcaudin, royer (rouyer, charron), demeurant à la Ville Neuve, pour une roue, huict buches triangles, une crette de fer, un manche à une tonne de fer qu'il a fourny pour l'execution d'un jeune homme de Vendeuvre nommé Eloy Parmentier qui auroit meurtry et homicidé le S[r] de la Huguerie et pour ce condamné à estre pandu et estranglé et le point couppé le vingtieme aoust.

» A Nicolas Didelot charpentier la somme de vingt neuf frans neuf gros pour un eschauffaut par luy dressé en la grande place de la Ville Neuve pour l'execution dudict Parmentier ledit vingtieme aoust.

» A la vefve feu maistre Nicolas François vivant serrurier pour une grosse tonne de fer, une piece de fer de six piedz trois quartz en longueur, et un gros cousteau fenderet pour l'execution dudit Parmentier ».

tie qu'il ne c'est retrouvé aulcuns biens confisqués. Faict à Nancy ce unzieme may 1617.

« F. Labbé ».

—

Ainsi finit misérablement, à l'âge de 71 ans (1), Michel de La Huguerye, après avoir, durant l'époque de troubles au milieu desquels il avait vécu, servi tantôt une cause, tantôt une autre, celle des huguenots et celle de la Ligue, au gré de ses intérêts ou de ses passions. Quoi qu'il en soit du jugement que l'on puisse porter sur lui, toujours est-il que ses *Mémoires* renferment beaucoup de particularités curieuses sur ce qui se passait alors à la cour de Lorraine. Ils font connaître les intrigues et les négociations auxquelles Charles III se trouva mêlé, et, en les dégageant de certains détails superflus, on y trouverait matière à plus d'une page intéressante relativement au règne de ce prince. Les sommaires et la table analytique dont l'éditeur les a fait suivre, y rendent les recherches très-faciles, tant sur les personnages dont il y est fait mention que sur les événements qui y sont retracés.

Henri LEPAGE.

CHRONIQUE.

—

Nous avons publié, dans notre numéro du mois d'août 1881 (p. 148), une note de M. l'abbé Deblaye relative à la demande de manuscrits lorrains qui peu-

(1) Il était né en 1545.

vent se trouver à Vienne, adressée à S. M. l'Empereur François-Joseph. Notre honorable confrère a reçu récemment, à ce sujet, la lettre suivante de l'ambassade d'Autriche-Hongrie :

Paris, le 9 février 1882.

Monsieur l'abbé,

En me référant à la supplique que vous avez adressée dernièrement, avec plusieurs autres notables de la Lorraine, à Sa Majesté I. R. A., dans le but d'obtenir l'autorisation de faire copier différents manuscrits qui se trouvent aux Archives impériales à Vienne, et qui ont trait à l'histoire de l'auguste Maison de Lorraine, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous faire parvenir les communications suivantes.

D'après une note adressée à ce sujet par le directeur des Archives impériales au ministère I. et R. des affaires étrangères, les documents qui se trouvent dans les Archives ayant trait à l'histoire de la Maison et à celle du duché de Lorraine, sont divisés en deux catégories, dont l'une comprend les pièces historiques proprement dites et la seconde divers autres manuscrits.

Les documents se trouvant dans la première de ces deux catégories sont si nombreux, qu'il serait tout-à-fait impossible de les envoyer, à titre de prêt, à Nancy, ni d'en faire faire des copies à Vienne.

La liste ci-jointe (1) énumère les manuscrits se rapportant à l'histoire de Lorraine qui se trouvent parmi les documents de cette première catégorie. Je me permets de vous faire observer, à cette occasion, que de tous les ouvrages contenus dans la liste qui était annexée à votre requête, il n'en existe qu'un seul aux Archives impériales à Vienne, le n° 110, Ambassade d'Elysée d'Haraucourt.

(1) Cette liste n'est pas rédigée d'une manière assez explicite pour que sa reproduction offre quelque intérêt.

Dans le cas où vous auriez donc l'intention d'utiliser ces trésors historiques, il serait indispensable que vous déléguiez, dans ce but, à Vienne, une ou deux personnes qui y trouveraient l'accueil le plus bienveillant, et qui seraient aidées, autant que possible, dans leurs travaux, par la direction des Archives impériales.

Pour ce qui est de la seconde catégorie, composée exclusivement de manuscrits, le directeur des Archives se déclare disposé à envoyer successivement les documents de cette catégorie que vous désireriez consulter ou faire copier, à un Institut scientifique à Nancy, à la condition toutefois que vous donniez toutes les garanties de bonne conservation et d'exacte restitution de ces ouvrages.

En vous priant, monsieur l'abbé, de vouloir bien me transmettre vos intentions à ce sujet, je saisis cette occasion de vous offrir les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie.

La Société d'Archéologie, à laquelle cette lettre a été communiquée, a prié M. l'abbé Deblaye de vouloir bien demander la liste des documents faisant partie de la seconde catégorie, afin que l'on puisse choisir dans le nombre ceux qui mériteraient d'être transcrits, puis publiés, s'il est possible de le faire.

L'ancienne église d'une commune de l'arrondissement de Lunéville, que l'on a récemment démolie, renfermait quelques fragments de vitraux, intéressants au point de vue de l'art, et dont la place était naturellement marquée au Musée lorrain. Nous apprenons avec regret que ces fragments ont été donnés à M. le Conservateur du Musée d'Epinal, et sont allés enrichir cet établissement.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre regretté confrère M. Victor-Louis ALNOT (1), décédé le 5 de ce mois, dans sa 76e année, a voulu laisser un souvenir au Musée lorrain, pour lequel il avait exécuté diverses restaurations avec beaucoup de désintéressement : il lui a légué un très-joli portrait, demi-ronde-bosse, en cire, du célèbre comédien Fleury, né à Nancy en 1750, et qui débuta sur le théâtre de cette ville en 1757. Il a, de plus, laissé au Musée un portrait d'Alnot, qui fut conservateur du Musée de peinture, et dont le nom a sa place dans nos fastes culinaires et artistiques.

— M. DEMAY, exécuteur testamentaire de Louis Alnot, a joint à ces objets un portrait en miniature de Dom Calmet, provenant de la collection de son ami.

— M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, vient d'augmenter de 15 empreintes de sceaux le nombre de celles qu'il a déjà offertes au Musée lorrain ; ces dernières proviennent de cachets de familles nobles, presque tous du siècle dernier. Les suivants nous paraissent être les plus intéressants :

1. LE BRUN (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, au mot *Brun*). Etienne-Vincent Le Brun, prévot de Lunéville, annobli le 30 septembre 1657. — Cuivre.

2. DE KÉRANFORÊT, garde du roi Stanislas, puis devenu 1er écuyer et chambellan de l'impératrice Catherine II de Russie. Il épousa Elisabeth Guibal, fille du sculpteur, devenue 1re dame d'honneur à la cour de Russie sous Catherine II et Paul Ier.

(1) Il fut, pendant un certain temps, sous-conservateur du Musée de peinture. Son oncle Alnot lui avait appris à restaurer les tableaux, et il était devenu très-habile dans cet art.

3. Comte DE BARBARIN, ministre de l'empereur François Ier (François III de Lorraine.)

4. DE HALDAT DU LYS. Armes du Lys, ornées d'une couronne de comte. — Cuivre.

5. François-Joseph baron DE TOUSSAINCT, ministre de l'empereur François Ier ; mort en 1760.

6. Mis DE MASSOL. — Argent.

— M. ROUYER, bibliothécaire de la Société, a enrichi notre suite monétaire sur l'Alsace : 1° d'un thaler de Jean Rodolphe de Stæremberg, abbé de Murbach et de Lure, de 1554 ; 2° d'un quart de thaler inédit, du même, frappé en 1445.

— M. PIERRON, agent d'affaires, rue Dom Calmet, a donné un boulet provenant de La Mothe.

— Mlle VAULTRIN, cours Léopold, 13, a offert deux petites plaques en argent ciselé, d'un travail très-délicat, qui ont probablement orné la couverture d'un livre.

— La chapelle de la commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, que l'on vient de démolir, renfermait, encastrée dans le mur de l'abside, à l'extérieur, une pierre sur laquelle est gravée l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Cy deuant repose le corps de feu
Crestofle Gerardun et ses encestes en
son viuat marchant dem en la ville
de Nancy lequelles trespassa le iiiie
jour d'octobres l'an mil ve et xvij
pries Dieu pour les trespasses.

Au-dessous sont dessinés un os et une tête de mort.

Le nouveau propriétaire de la chapelle, M. Clérin, a bien voulu faire transporter cette pierre au Musée. En détruisant la chapelle, il a eu le bon esprit de conserver la tour, qui remonte à l'origine même de la commanderie, c'est-à-dire au XII[e] siècle. Cette tour, l'un des spécimens les plus précieux de l'époque, qui existe dans nos contrées, a 18 mètres environ d'élévation ; elle est dépourvue d'escalier ; ses murs ont bien un mètre d'épaisseur. Elle est plus large en bas qu'en haut, et percée, dans sa partie supérieure, de deux petites baies à plein-cintre et bilobées.

Quoique la chapelle fût moins ancienne, elle offrait pourtant un certain intérêt (1), et l'on ne peut s'empêcher de regretter sa destruction.

L'Administration municipale a fait déposer au Musée deux clefs données à la Ville par les héritiers de François Baptiste, mort à Nancy le 18 août 1861, lequel les avait conquises dans les circonstances que rappelle le certificat suivant, qui les accompagne :

« Moi Vandame, lieutenant général de l'Empire, dé-
» clare que le S[r] Baptiste François, adjudant au 75[e]
» régiment de ligne, a en ma présence fermé les portes
» de la ville de Namur le 19 juin 1815, malgré le feu
» et la mitraille, et qu'il sauva par cette action une
» partie de l'artillerie du 3[e] et 4[e] corps d'armée.

» Fait à Givet le 21 juin 1815. »

(1) Voy., dans l'*Annuaire* de 1852, *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situés en Lorraine*, par H. L.

OMISSIONS SUR LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

On nous signale l'omission, sur la liste des membres titulaires de la Société, des noms de MM. Klein (Charles), artiste peintre, à Lunéville, et de Sailly, colonel d'artillerie en retraite, à Montois-la-Montagne ; et sur la liste des membres correspondants, du nom de M. Fleury (Edouard), homme de lettres, à Vorges, près Laon, secrétaire général de la Société académique de l'Aisne.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 mars 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. le baron Georges de Latouche, par MM. le vicomte de Warren, Pierre de Mont et Wiener ; M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, par MM. Wiener, H. Lepage et C. Laprevote ; M. l'abbé Robinet, curé de Gelucourt, et M. Fourle-

mann, instituteur à la verrerie de Valérysthal, par MM. l'abbé Kuhn, L. Germain et H. Lepage; M. J.-B. Brincourt, ancien négociant à Sedan, par MM. Bretagne, L. Germain et Mélier; M. Bernard, ancien notaire, par MM. Louis Lallement, H. Mengin et Saint-Joire.

M. Authelin, instituteur à Sanzey, a adressé à la Société une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Le Président donne lecture d'une circulaire, en date du 24 février, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la 20e réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne du 11 au 15 avril.

M. l'abbé Deblaye entretient l'assemblée d'une demande de communication de documents lorrains adressée à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et il est prié de demander la liste de ceux de ces documents qui peuvent être envoyés.

M. C. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, a adressé un certain nombre d'exemplaires de son rapport sur les travaux des Sociétés savantes à la réunion de la Sorbonne en 1880, pour être distribués aux membres présents de la Société; ces exemplaires sont déposés sur le bureau et distribués, et l'assemblée charge son secrétaire d'adresser des remerciements à M. Hippeau.

Ouvrages offerts à la Société.

Promenades historiques aux environs de Nancy. — Les ermitages de Messein et de Laneuveville, par M. Jules Renauld.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés par J.-C. Chapellier et G. Gley, tome VII.

Catalogues des estampes relatives au département des Vosges, antérieures à l'année 1790, par M. A. Benoit.

Compte-rendu des travaux de l'œuvre de Saint-François Régis, par M. Vagner. 43e année.

Rapport de M. Vagner, président, dans l'assemblée générale du 23 janvier 1882, de l'Association catholique des patrons de Nancy.

Journal des Savants. — Novembre et décembre 1881; janvier 1882.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 1.

Revue des Sociétés savantes des départements. — 7e Série, tome IV, n° 6. — Novembre-décembre 1881.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est. 1881, 4e trimestre.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, années 1879-1880.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1881.

Revue savoisienne, 23e année, n° 1. — 31 Janvier 1882.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Janvier 1882, n° 156. Procès-verbaux.

Annales du Musée Guimet. — *Revue de l'histoire des religions*, 2e année, tome IV, n° 6. — Novembre-décembre.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude*

des langues et des littératures romanes, publié par PAUL MEYER et GASTON PARIS. — Tome X, n° 40, octobre 1881.

Bulletino della Commissione archeologica communale di Roma. — Anno IX, serie seconda, n° 4, octobre-décembre 1881.

Lectures.

M. Albert Jacquot donne lecture d'un travail intitulé : *la Musique en Lorraine*, qu'il se propose de présenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société déclare, conformément à la circulaire du 24 février dernier, donner son approbation au travail de M. Jacquot.

MÉMOIRES.

—

NOTE SUR L'ORIGINE DE FLORENTIN LE THIERRIAT.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites sur Florentin le Thierriat (1), l'origine du célèbre écrivain, dont l'existence se termina d'une manière si déplorablement dramatique, est restée entièrement ignorée.

(1) V., notamment : Aug. Digot, *Notice biographique et littéraire sur Florentin le Thierriat*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, de 1849 ; et M. Ch. Laprevote, *Quelques détails inédits sur la vie et la mort de Florentin le Thierriat*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.* de 1863.

Or, lorsqu'on lit, dans le Dictionnaire de Moréri (1), que FLORENTIN THIERRIAT (2) d'Espagne, était SEIGNEUR DE LA MOTTE (3), qu'il joignait à la bravoure L'AMOUR DES BELLES LETTRES, et PUBLIA EN 1606, A PARIS, TROIS TRAITÉS *de la noblesse de race, de la noblesse civile*, ET *des immunités des ignobles*, enfin, qu'il eut un fils nommé FLORENTIN, toutes choses qui s'appliquent aussi au jurisconsulte de Mirecourt, on ne peut guère douter, nous semble-t-il, qu'il ne soit question de lui dans la généalogie à laquelle nous faisons allusion.

Il ne paraît pas contestable que Thierriat fut d'extraction noble. On sait qu'il mit en ordre et continua des *Mémoires*, ou journal de famille, qu'au rapport de Chevrier (4), il prétendait avoir été tenu par ses aïeux « clercs, notaires, et prestres ». Toutefois, ainsi que le

(1) *Grand dictionnaire historique*, édit de 1759, art. *Thierriat d'Espagne*. La partie généalogique de cette édition, qui est est la dernière, a été faite par Chazot de Nantigny.

(2) La particule *le*, qui s'employait souvent en Lorraine devant un nom de famille au singulier, n'a aucune importance ; on disait aussi *les* au pluriel, comme on le voit fréquemment dans les généalogies de plusieurs familles nobles ; cet usage existait encore au siècle dernier, surtout devant les noms patronymiques provenant d'anciens prénoms, par exemple, les imprimeurs nancéiens *les Charlots*. D'ailleurs, dans l'acte de naissance de son fils, et dans celui de son exécution, l'auteur des *Trois traitéz* est simplement nommé *Thieriat* (*Voy*. Ch. Laprevote, *ibid.*, p. 289 et 291).

(3) Florentin le Thierriat était seigneur de *la Mothe-Allier* (*Voy*. Digot *ibid.*, note 9 *bis*).

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*.

fait observer M. Digot (1), le passage cité par Chevrier à l'appui de cette remarque, ne figure pas dans les extraits que nous a conservé Mory d'Elvange. L'auteur des *Hommes illustres* est fort sujet à caution; sa notice sur l'avocat du bailliage de Vosge, est particulièrement fautive. M. Digot supposait que la famille de Thierriat était originaire des Vosges, qu'elle avait été anoblie au XVe siècle, puis était passée en Champagne. Néanmoins, en l'absence du texte même des *Mémoires*, tout cela reste fort problématique (2).

Bien au contraire de ce que dit Chevrier, Thierriat prétendait ne pas descendre d'anoblis et se montrait fort orgueilleux de l'antiquité vraie ou prétendue de sa famille. Il le dit en propres termes (3) : « I'ai la Noblesse naturelle... la mienne est ancienne, et vient de pere en fils, et d'ayeux en ayeux ! » Il avait prouvé, du reste, qu'il était gentilhomme de la province de Champagne, et, lorsqu'il vint, en 1598, s'établir à Mirecourt, le duc Charles lui reconnut, avec un soin tout particulier, la qualité d'écuyer, qui était encore fort considérée à cette éqoque (4).

(1) Digot, *ibid.*, note 6.

(2) L'authenticité de ces *Mémoires*, ou, du moins, de leur totalité, est-elle bien établie ? Ils vont jusqu'à l'année 1624, et, d'après une note marginale citée par Mory d'Elvange, ils auraient été écrits vers 1640 (Digot, *ibid.*, note 61) ; or, Thierriat fut exécuté en 1608. — Sans attacher à l'opinion de M. Noël une importance exagérée, nous ferons remarquer qu'il avait déjà exprimé des doutes au sujet de l'attribution des *Mémoires* à l'auteur des *Trois traitéz*. (V. Noël, *Mém. pour servir à l'hist. de Lorr.*, n° 6, *Notes*, p. 12.)

(3) *Discours de la préférence de la Noblesse aux Officiers* (de robe), p. 7 ; cité par M. Digot, *ibid.*, p. 243.

(4) Digot, *ibid.*, p. 243, 245, et Ch. Laprevote, *ibid.*, p. 286 et 288.

Le Dictionnaire de Moréri mentionne, pour Florentin Thierriat, un autre mariage que celui qu'indique M. Ch. Laprevote ; il lui donne plusieurs enfants, et le qualifie « guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron, et gouverneur de Montereau ». Mais, il faut aussi remarquer que la première partie de l'existence du mari d'Idette du Bourg est fort peu connue ; l'imprudence évidente de son caractère a pu y amener bien des vicissitudes ; enfin, ses descendants ont dû chercher à donner le change sur son séjour en Lorraine et sur la fin de sa vie, même au prix de quelque inexactitude.

M. Digot nous a appris que Thierriat étudia le droit à Bourges, se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, puis vint, en 1598, demeurer en Lorraine. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait suivi, pendant quelques années, la carrière des armes. M. Digot, lui-même, dit qu'il s'exprime ainsi, en parlant du duc de Lorraine et du service militaire : « Ie n'ay point eu de commandement de mon Prince, *depuis que ie suis en ce pays*, etc. » ; ce qui permet de supposer qu'il en avait eu auparavant. D'ailleurs, le même auteur ajoute qu' « il avait cinq frères, *qui tous prirent le parti des armes* et périrent dans l'espace d'un petit nombre d'années ». — Si les historiens lorrains n'ont pas connu la descendance de Florentin le Thierriat, il ne faut pas s'en étonner ; ses enfants devaient avoir hâte de quitter un pays où leur père avait été si mal traité ; on sait, du reste, que l'autorité ducale chercha immédiatement à étouffer le bruit de ce triste événement, qui est resté tout à fait mystérieux, et à faire disparaître les traces de l'existence du condamné.

La généalogie de la famille Thierriat d'Espagne (1), donnée dans le Dictionnaire de Moréri, nous paraît être un document nouveau qu'il est utile d'étudier ; c'est pourquoi nous la transcrivons ici toute entière, et sans y rien changer.

—

« THIERRIAT D'ESPAGNE (Henri) natif de S. Florentin dans le Sénonois (2), lieutenant d'une compagnie d'ordonnance du roi François I. L'on conte qu'ayant été envoyé en 1518 par ce monarque vers Charles I, roi d'Espagne, depuis empereur, V du nom, il se trouva près de ce prince dans le moment qu'un officier Maure se mettoit en état de lui décharger un coup de hache d'armes sur la tête. Il la lui arracha, en fendit la tête du Maure, et la présenta toute sanglante au roi d'Espagne, qui convint qu'il devoit la vie à cet officier François ; et que pour lui donner, et à sa postérité, des marques de sa reconnoissance, il lui rendit la hache ; lui ordonna de la mettre sur le timbre de ses armes, avec cette devise : *velociter ;* et qu'il lui donna le surnom d'ESPAGNE, que sa postérité a porté depuis : ce que le prince confirma encore étant devenu empereur. Ce Henri avoit épousé, le 9 juillet 1490, *Marie* Froment, fille de *Nicolas*, seigneur de Chaland, et de *Marie* de Courcent, dont il eut JEAN qui suit ; et *Charles* Thierriat d'Espagne, qui suivit l'empereur Ferdinand en Allemagne, s'y établit, et y eut des enfans.

(1) On ne trouve point d'article consacré à cette famille dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois (2e édit.).

(2) Saint-Florentin, ch.-l. c., arr. Auxerre, Yonne.

» II. JEAN Thierriat d'Espagne, vicomte de Saint-Philbert, seigneur de la Motte, Franchevaux, capitaine de la garenne de S. Denys en France, épousa, le 6 février 1515, *Marie* Raoul, fille de *François*, seigneur de Larmelie, gouverneur de Tonnerre, et de *Florentine* Simon, dont il eut FLORENTIN qui suit.

» III. FLORENTIN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte, guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron, et gouverneur de Montereau, épousa le 16 juin 1566 (1), *Marie* du Gué, fille de *François* du Gué, seigneur de Lames, et d'Anne Largentier, dont il eut *Charles* seigneur de Lames, exemt des gardes du corps, gouverneur du Pont-de-Vesle, tué au siége de Bourg-en-Bresse ; *Nicolas*, seigneur de Courson (2), guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise, qui épousa en 1599 *Isabeau* de Belcombe, fille de *N.* baron de Chasselas (3), grand-bailli de Mâconnois ; FLORENTIN, qui suit, et *Odet* Thierriat d'Espagne. Florentin joignit à la bravoure l'amour des belles lettres, et publia en 1606, à Paris, trois traités *de la noblesse de race, de la noblesse civile*, et *des immunités des ignobles*.

» IV. FLORENTIN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés près Vassi (4), capitaine d'une

(1) Cette date placerait la naissance de Florentin le Thierriat bien avant l'année 1570 indiquée approximativement par M. Digot.

(2) Courson-sur-Yonne ? ch.-l. c., arr. Auxerre, Yonne.

(3) Chasselas, Saône-et-Loire, arr. Macon, c. La Chapelle-de-Guinchay.

(4) Le nom de Petit-Pré ne figure point dans le *Dict. des Comm.* ; *Vassi* est, sans doute, Vassy-sous-Pisy, Yonne, arr. Avallon, c. Guillon.

compagnie de carabiniers, épousa le 5 janvier 1622, *Antoinette* Haudineau, fille de *Pierre*, seigneur d'Orcom en Partois, et de *Marie* Petit, dont il eut *Louis*, capitaine dans le régiment de S. Etienne, tué à Philisbourg en 1644 ; Jean, qui suit ; Charles, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné ; François*, capitaine au régiment du Tot, tué à la Capelle en 1650 ; *Florentin* ; *Odet*, capitaine dans le régiment de Champagne, tué à Valenciennes en 1656 ; *Michel*, capitaine dans le régiment de la Ferté, tué à Dole en 1667 ; et *Odette* Thierriat d'Espagne, mariée en 1665 à *Joseph* de Thiebault, gentilhomme Lorrain.

» V. Jean Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés, premier capitaine du régiment de la Ferté-Senneterre, fut tué au siége de Montmedi l'an 1657, commandant le même régiment de la Ferté. Il avoit épousé le 25 avril 1652, *Elisabeth* d'Esquiots (1), veuve de *Barthelemi* Ballet, seigneur d'Agny, et fille d'*Edme* d'Esquiots, seigneur de Ville-Saône et d'Ambriers, et de *Magdélene* d'Albert, dont il eut *Jean*, capitaine dans le régiment de Piémont, tué à Gironne l'an 1684, à l'âge de 27 ans ; *Anne-Thérèse*, morte jeune ; et *Louis*, chanoine et chancelier de l'église royale et collégiale de S. Quentin.

» V. Charles Thierriat d'Espagne, troisième fils de Florentin Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés, et d'*Antoinette* Haudineau, fut seigneur de la Motte, de Petit-Prés, etc. capitaine d'infanterie en mars 1642, se signala en Hongrie, où il fut blessé. Depuis il fut gouverneur de Bommel, de Grai,

(1) Des Guiots ?

de Dole, et enfin de Thionville, où il mourut le 20 juin 1711, en sa 86 année, étant le plus ancien officier du royaume. Il avoit épousé l'an 1650, *Nicolle* Poyart qui étoit veuve, morte le 5 avril de l'an 1697, âgée de 78 ans, ayant eu d'elle pour fils unique *Henri* Thierriat d'Espagne, capitaine de dragons dans le régiment du roi, tué à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690 (1). »

—

Tel est l'article du Dictionnaire de Moréri que les historiens qui tenteront de reprendre en sous-œuvre la vie de Florentin le Thierriat ne pourront négliger d'examiner attentivement, et dont ils auront à vérifier l'exactitude.

L. GERMAIN.

DOIT-ON ÉCRIRE JEANNE D'ARC OU JEANNE DARC ? — QUELQUES MOTS SUR LE PÈRE DE L'HÉROÏNE.

I.

Parmi les écrivains de notre époque qui se sont occupés d'études sur Jeanne d'Arc et sa famille, les uns, se

(1) Soliman Lieutaud (*Liste alphabétique* de portraits lorrains, 2e édit., 1862) indique un portrait de ce dernier : « *Habert* scu., ovale avec armoiries, petit in-4. », et ajoute aux renseignements donnés plus haut que ce gentilhomme naquit en 1626 à St-Florentin, *Yonne*.

Ce portrait existe dans les cartons de gravures de la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine. Autour du cadre est écrit ; MESSIRE CHARLES DE THIÉRRIAT-D'ESPAGNE CHEVALIER SEIGNEUR DE PETITPRÉ GOUVERNEUR DE THIONVILLE. Les armes peuvent être décrites de la manière suivante : *Tranché, d'hermine, et d'argent à deux trèfles de sable en fasce ; à la bande engrelée de gueules, brochant sur le tout, chargée d'une mollette d'or*. Couronne de comte. Supports : *deux griffons*.

conformant à l'orthographe anciennement admise, écrivent le mot d'Arc comme composé de la préposition *d'*, pour *de*, et du nom *Arc*, se montrant en cela d'accord avec les principes de la langue française, car ils pourraient montrer un *arc*, désignation d'une portion de cercle, d'une ancienne arme de guerre, ou de diverses localités. D'autres, au contraire, les mêmes sans doute qui voudraient nous faire écrire *Domrémy* au lieu de *Domremy*, ont économisé l'apostrophe, et, remontant probablement à l'époque où ce signe orthographique était encore inconnu, ils écrivent *Darc* en un seul mot. Qui a donc pu les déterminer à ce changement, à cette innovation, car c'en est une ? D'où vient ce mot *Darc*, qui n'a aucun sens dans notre langue et dont la forme ne peut se justifier ? ils n'en savent rien. Les uns l'écrivent ainsi par la simple imitation de ceux qu'ils copient bénévolement ; les plus habiles supposent que Jeanne et ses parents, simples laboureurs et paysans, n'ayant aucun droit à la particule nobiliaire, c'est leur faire, en la leur donnant, un honneur immérité, et de plus fausser l'histoire. Si ce scrupule d'honnêtes gens les guide, tâchons de venir en aide à leur délicatesse, et d'éclairer peut-être aussi un peu leur érudition.

Jacques d'Arc, disent la plupart des historiens, naquit à Ceffonds, près de Montierender (*Sefonds près de Montirandel*). Cette origine n'est peut-être pas très-clairement établie, mais, puisqu'elle est généralement admise, supposons-la exacte. Eh bien, alors, il nous est facile de prouver que, non loin de Ceffonds, au XIV[e] siècle, existait réellement une famille d'Arc, d'une noblesse incontestable, dont Jacques d'Arc peut bien être des-

cendu. Voici, en effet, sur cette famille noble, deux titres authentiques, que nous avons découverts, et l'on pourrait certainement en retrouver d'autres.

3 Janvier 1362.

1° « *Dénombrement pour Juvenzé, donné par Mar-* » *guerite d'Arc, dame de Jaucourt, et Erars, sire* » *dudit Jaucourt, son fils, à Soyer, seigneur d'An-* » *guien, comte de Brienne.* »

Origine : Titre sur parchemin, aux archives du château de Brienne, liasse Jouvanzé, cotée A. 46, pièce 2°.

« A tous ceulz qui ces présentes lettres verront et orront, nous Margueryte d'Arc, dame de Jaucourt (1), et Erars, sires doudit Jaucourt, cez filz, salut. Sachent tuit que nous tenons et congnoisons à tenir en fié et en homage de haut, noble et puisent seigneur monseigneur Soyer, seigneur d'Anguien et conte de Brene, à cauze de sa dicte conté, tuit ensemble et chaicuns pour telle partie et portion comme il ly peut competer, tent en fiez comme en rerefiez, les terres, rantes, justises et possessions que s'ensevent, estans en la ville de Jouvenzé (2) etc., etc. En tesmoin de ce, nous, dame et seigneur desus dit, avons seellées ces présentes lettres de nos propres seels. Qui furent faites le tiers jour de janvier, l'an M. CCC. soixante et deux. »

(*Les sceaux n'existent plus.*)

1er Juin 1367,

2° « *Aveu fait par dame Marguerite d'Arc, dame de* » *Jaucourt, au comte de Brienne, pour partie des* » *villes de Mathaux et l'Etape.* »

(1) Jaucourt, 361 hab., canton de Bar-sur-Aube (Aube).

(2) Juvanzé, 101 hab., canton de Vandeuvre (Aube).

Même origine. Titre sur parchemin, liasse Mathaux.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Marguerite d'Arc, dame de Jaucourt, salut. Saichent tuit que je congnois et confesse que toute la terre que mes filz, li sires doudit Jaucourt, a en la ville de Mastau (1) et de l'Estaple (2), muet nuement dou fié de très excellent et puissant prince Monseigneur le conte d'Etamppes, à cause de son chastel de Brene, et (doit) six semeines de garde chaicun an audit chastel de Brene, par la manière que li autre fieue li doivent, et celonc ce que li fiez le désire. En tesmoin de ce j'ay seellé ces lettres de mon propre seel, qui furent faites le premier jour de juing l'an mil trois cens soixante et sept. »

(Le sceau manque.)

A la date de ces actes, jusqu'au XVI[e] siècle, et même plus tard, *Darc* s'écrivait sans apostrophe, parce que ce signe, qui indique l'élision d'une voyelle, n'était pas encore en usage. On écrivait, on signait et on imprimait alors Dorléans, Dalençon, Danguien, Danglure, Darc, etc., en un seul mot. On comprenait cependant que chacun des mots ainsi construits en formait deux, et, à partir du milieu du XVI[e] siècle, les signes orthographiques dont nous nous servons ayant été admis, furent aussitôt et partout employés, dans les manuscrits comme dans les imprimés. On imprima donc, et on écrivit : d'Orléans, d'Alençon, d'Anguien, d'Anglure, d'Arc, etc., et cela s'est continué jusqu'à nous.

Une seule considération, nous l'avons indiquée, pou-

(1) Mathaux, 500 hab., canton de Brienne-le-Château (Aube).

(2) L'Etape, 190 h., annexe de Mathaux.

vait porter à changer cette orthographe : la question nobiliaire. Il n'y avait pas, disait-on, de famille noble, ni d'anoblis du nom d'*Arc*, et Jacques d'Arc, simple villageois, n'avait aucun droit à la particule. Nous venons de prouver l'erreur historique de la première de ces assertions, par le rapprochement de l'origine attribuée à Jacques d'Arc et l'existence, maintenant certaine, d'une famille d'ancienne noblesse du même nom, enfin, de relever le barbarisme qui résulte de l'assemblage des quatre lettres du mot *Darc,* écrit aujourd'hui sans apostrophe. Cela suffit peut-être pour établir, sinon prouver, que l'orthographe de ce nom n'est pas celle que les novateurs voudraient introduire, mais qu'elle doit rester telle qu'elle a été pratiquée, depuis plus de trois cents ans, par tous les écrivains de notre pays, qu'elle l'est et le sera à l'avenir par tous les littérateurs sérieux qui s'occuperont de l'illustration de l'héroïne de Domremy.

II.

Une opinion, qui n'est appuyée sur aucune preuve historique, paraît aussi avoir prévalu chez bien des historiens, même parmi les plus érudits, au sujet de la famille de Jeanne d'Arc. Ils la considèrent comme une famille de paysans, vivant péniblement de son travail, dans une situation plus éloignée de la richesse que de l'indigence. Le père et la mère de Jeanne d'Arc, dit M. Wallon, étaient de *simples* laboureurs, n'ayant qu'une *chaumière* et un *bien petit* patrimoine..., mais soutenant avec honneur *leur pauvreté*. Peu s'en faut que ces historiens ne prennent dans son acception propre l'épithète de *bergère,* donnée à Jeanne, qui, cependant, comme ses compagnes du village de Domremy, et

suivant la coutume d'alors, ne garda jamais qu'à son tour le troupeau commun, ou le bétail de ses parents.

Jacques d'Arc leur apparaît aussi comme un homme médiocrement intelligent, s'occupant de son labeur, il est vrai, mais laissant la direction du ménage et de ses enfants à sa femme, plus alerte que lui.

Ces appréciations sont au moins hasardées, car rien ne les justifie. Opposons-leur le témoignage irrécusable de l'histoire, que nous allons relever dans un acte authentique (1).

En 1623, Guiot Poingnant, de Montigny-le-Roy, réclamait à Henry d'Ogéviller, seigneur de Greux et de Domremy, et à ses sujets, les manans et habitants des deux « villes », une somme de « unze vins escus d'or » dont il disait s'être rendu *pleige* pour eux auprès du « damisoul de Commarcey » ; un procès s'ensuivit. La cause fut portée « à Vaucouleur, par devant noble homme Robert, seigneur de Baudricourt et de Bloise, capitaine dudit Vaucouleur, le dimanche xvj^e^ jour de mars ». Guiot Poingnant y comparut en personne, comme demandeur. Messire Henry d'Ogéviller et ses sujets, les habitants de Greux et de Dompremy, y comparurent par « vénérable et discrète personne messire Jaque Flament prebtre, Jehan Morel de Greux et Jaquot d'Ars dudit Dompremy, leurs procureurs souffisamment fondez de procuration, comme défendeurs ». Les parties n'ayant pu, cette première fois, fournir toutes leurs preuves, la cause fut

(1) Titre en original sur parchemin, Trésor des Chartes de Lorraine, layette, Ruppes II, n° 54. Nous devons la découverte de cette pièce intéressante à la bienveillance de M. Lepage.

remise au dimanche suivant, « pénultième de mars ». Le demandeur produisit alors des témoins pour justifier ses réclamations; mais les procureurs du seigneur et des habitants de Greux et de Domremy avaient une quittance en règle du damoiseau de Commercy, prouvant qu'ils lui avaient remboursé la somme réclamée, de sorte que, ne pouvant espérer le succès de sa requête, Poingnant se retira mécontent, et sans même attendre le jugement définitif.

On admettra sans peine, nous le supposons, que Jaquot d'Ars, le procureur de Domremy dans cette affaire, était le père de Jeanne d'Arc lui-même, quoique son nom, dans l'acte qui vient d'être analysé, soit un peu différent de celui que l'histoire a consacré.

On voit alors que cet habitant de Domremy, pour avoir été choisi, en cette circonstance, comme le représentant de son seigneur et de ses compatriotes, ne devait pas être le premier venu, mais bien l'un des principaux propriétaires du village, sinon le plus notable des habitants par la considération que lui avait attirée son intelligence, et même par ce qu'il possédait, par l'aisance dont il jouissait.

Ces déductions nous semblent justes, et nous nous faisons un devoir de les soumettre aux écrivains qui, à l'avenir, entreprendront encore d'augmenter la bibliographie de la sainte fille, dont la Providence se servit, en des jours malheureux, pour sauver la France.

CHAPELLIER,

DOCUMENT INÉDIT CONCERNANT LES FORTIFICATIONS DE NANCY.

6 Août 1632.

Mons[r] de Tumejus (1), Monsieur mon fils ayant désiré de faire continuer le travail des fortifications de la ville de Nancy, a trouvé bon par advis des gens de son conseil de prendre en son comté de Bitche à proportion des conduits d'iceluy jusques à treize ouvriers qui seront esleus et choisis hommes forts et robustes pour travailler esdites fortifications, à l'effet de quoy vous les ferez choisir par les mayeurs et officiers dudit comté iusques audit nombre de treize ouvriers, munis de six hottes, quatre poisles et trois hoyaux, repartissant et chargeant desdits esleus chacun leur village à proportion des conduits d'iceux, les assurant que Son Altesse entend leur donner pendant le temps de la fenaison et moisson jusques au quinzieme jour du mois de septembre prochain chacun douze gros par jour pour leur salaire, dont les entrepreneurs en paieront neuf auxdits ouvriers en ce lieu, et les trois gros restant se payeront par les habitants des villages et lieux où lesdits ouvriers sont residens, et lesquels trois gros se livreront par les mayeurs et officiers desdits lieux pour eu faire ledit payement par advance et de huitaine à autre aux sommes desdits ouvriers ou aultres auxquelz ils auront donné charge de les recevoir, moyennant quoy lesdits mayeurs s'en assureront en sorte qu'ils en puissent tirer la raison en cas de manquement. A quoy vous

(1) Gaspard de Ligniville, comte de Tumejus, conseiller d'Etat, premier gentilhomme du duc François II, gouverneur de Bitche et sénéchal du Barrois.

tiendrez la bonne main en sorte que Sadite Altesse en puisse être servy dans six jours apres la reception des presentes.

De quoy m'assurant je prieray le Createur vous donner en santé, Monsieur de Tumejus, ses sainctes et dignes grâces. A Nancy ce 6[e] août 1632.

François.

Victor Lebegue (1).

Sur le repli : Monsieur le comte de Tumejus, cons[r] d'estat de Altesse de Monsieur monsieur mon fils et gouverneur de la ville de Bitche, ou à son lieutenant audit gouvernement (avec sceau en timbre sec).

(Archives Ligniville, n° 29, C. 1.)

F. DES ROBERT.

NÉCROLOGIE.

M. LAURENT LECLERC, PREMIER PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COUR D'APPEL DE NANCY (2)

Dans l'excellente biographie que notre éloquent confrère M. Louis Lallement a publiée de M. Leclerc (3), il a montré ce qu'il avait été comme magistrat, comme orateur et comme écrivain; ajoutons qu'au milieu de ses graves occupations, il portait un vif intérêt aux études historiques locales. C'est ce qui l'avait fait prendre place parmi les membres de notre Société, dont il

(1) Ministre de Charles IV.

(2) Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

(3) Dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 23 avril.

suivait les travaux avec une bienveillante sollicitude. M. Leclerc avait prouvé lui-même son amour pour ces études en composant l'*Eloge du maréchal de Belle-Isle*, gouverneur et lieutenant général des Trois-Evêchés au XVIIIe siècle ; une *Notice sur la maréchale-duchesse de Belle-Isle*, dont il a retracé les traits d'une manière pleine de charme et d'élévation ; de remarquables études sur le *Parlement de Metz* et sur le *Parlement de Nancy*, dont il fit le sujet de discours pour des audiences de rentrée ; enfin, une *Notice sur Nicolas Remy*, procureur général de Lorraine sous Charles III, discours de réception à l'Académie de Stanislas, où il examine avec beaucoup de sagacité la question, encore très-controversée, des poursuites exercées contre les sorciers au XVIe siècle.

M. Leclerc s'était plu à former une belle bibliothèque lorraine, qu'il montrait avec une sorte d'orgueil à ses visiteurs, et dont il communiquait les livres avec beaucoup d'obligeance.

Malgré sa haute position, il était resté d'une simplicité bien rare, et on a loué avec raison son excessive bonté, que tous ceux qui l'ont connu ont été à même d'apprécier.

H. L.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Morel, inspecteur des forêts en retraite à Vandières, membre de la Société, a fait don d'un plan général de la forêt domaniale de Haye et de ses environs, dressé au 10[000, levé par lui en 1840.

— M. le docteur Remy, dernier maire français de la ville de Saint-Avold, médecin en chef des ambulances et officier de la Légion d'honneur, a offert un demi-teston de Charles IV, de l'année 1665, d'une conservation parfaite ; et un bois gravé représentant les armes de la ville de Saint-Avold, avant l'annexion.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 avril 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. le baron Georges de Latouche ; M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville ; M. l'abbé Théodore Robinet, curé de Gelucourt ; M. Fourlemann, instituteur à la

verrerie de Valérysthal ; M. J.-B. Brincourt, ancien négociant à Sedan, et M. Eugène Bernard, ancien notaire.

Sont présentés comme candidats : par MM. Bretagne, L. Quintard et Ch. Laprevote, M. René Blondlot, maitre de conférences à la Faculté des sciences ; par MM. Bretagne, Guyot et Ch. Laprevote, M. Lucien Roussel, ancien professeur à l'Ecole forestière.

Rapport de la Commission des comptes.

M. Volfrom donne lecture du rapport de la Commission des comptes pour l'exercice 1881, qu'il dépose sur le bureau, et à la suite duquel, sur la proposition du Président, l'assemblée déclare approuver ces comptes, et vote des remerciements à M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Excursion de Nancy à Sion-Vaudémont par les collines. (Conférence par M. E. Olry, instituteur à Allain).

M. Volland père. — Notice par M. Louis Lallement.

Archéologie de la Meuse. — *Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine*, par M. Félix Liénard. Verdun, 1881, grand in-4°. tome Ier. Partie sud du département, XLI planches. — Publication de la Société philomatique de Verdun.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 2.

Mémoires de l'Académie de Metz, 2e période, LXe année, 1878-1879.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances des 22 mars et 2 août 1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; tome VII, nos 108, 110 et 111.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome XI, 2e partie.

Tables générales des matières contenues dans les tomes I à X des Mémoires de la Société du département de l'Oise, 1847 à 1879.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXIX, 1re et 2e parties. (Tome VII de la 2e série.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1881, no 4.

Revue savoisienne, 23e année, no 2. — 28 février 1882.

Revue historique et archéologique du Maine. Tome X, 2e semestre de 1881.

Le Cabinet historique, 27e année. Nouvelle série, tome 1.

Revue historique, 7e année, tome XVIII. — 11 mars-avril 1882.

L'Investigateur. — Journal de la Société des études historiques, ancien Institut historique, 47e année 1881, tome LII.

Les Fiefs du comté de Namur, publiés par Stanislas Bormans. Introduction.

Lectures.

M. de Sailly donne lecture d'une *Notice sur les anciennes paroisse et cure de Coinville*, dont la Société

vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

POURQUOI RAILLE-T-ON LES HABITANTS DE RAMBERVILLERS ?

I.

Il est bien peu de régions en France qui n'aient une petite ville, un village, devenus l'objet des railleries du voisinage, soit que le nom de la localité, le caractère des habitants ou bien un fait historique aient suffi à jeter du ridicule sur cette population :

Longtemps Rambervillers a exercé l'esprit gouailleur des Vosgiens ; il n'est pas de plaisanteries que l'on n'ait faites sur les habitudes, le caractère des habitants ; leurs monuments publics, eux-mêmes, n'ont pas échappé à cet esprit de raillerie.

Les habitants de Rambervillers aiment les promenades dans la forêt ; ils aiment surtout à y goûter, à y « *fristiquer* », comme ils disent.

Un jour, raconte la légende, un certain nombre de bourgeois organisèrent un « *fristique* » ; chacun devait apporter un plat de sa façon.

Le jour indiqué, tous furent exacts au rendez-vous ; on se prépare à manger, et chacun de déballer son mets pour en faire la surprise à ses compagnons.....

La surprise, en effet, fut complète : ils étaient dix,

et il *y avait dix têtes de veaux,* autant....... que de convives !.........

Depuis ce jour, les habitants de Rambervillers ont hérité du surnom burlesque de *têtes de veaux !.....*

Le clocher de l'église est orné de quatre clochetons, de là cet abominable jeu de mots : « A Rambervillers il y a cinq clochers quatre *cents* (sans) cloches ! ».......

Jusque-là on ne fait que plaisanter ; mais pourquoi cette expression dédaigneuse, presque méprisante, donnée aux habitants, pourquoi les appeler : « *Les gens de Rambervillers* » ?

C'est dans l'histoire de notre cité que nous trouverons la cause de ces gouailleries et de cette dénomination si dédaigneuse ; les motifs, nous le verrons, sont des plus honorables pour les raillés, — pour « *les têtes de veaux* », — et certes ils ne sont pas à la louange des railleurs.

II.

C'est au commencement du XII^e^ siècle que le nom de Rambervillers apparaît pour la première fois.

C'était bien peu de chose que notre cité alors : simple dépendance de Nossoncourt au temporel, et annexe de la paroisse de Jeanménil au spirituel.

A cette époque, Etienne de Bar, évêque de Metz, édifiait l'abbaye d'Autrey ; Rambervillers et le pays environnant étaient la propriété de l'évêché de Metz ; l'évêque voulut créer un refuge à ses sujets ; il fit entourer Rambervillers de palissades, protégées par de larges fossés, mesure des plus utiles, car, plus d'une fois, ce belliqueux prélat exposa ses sujets éloignés de Rambervillers à de terribles représailles.

On le sait, pendant les XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles,

les guerres furent fréquentes entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine ; le nom de Rambervillers y apparaît bien des fois : pris et repris, donné en gage, vendu, racheté, il eut beaucoup à souffrir de ces guerres ; l'humeur de ses habitants devait s'en ressentir, et très-volontiers ils faisaient pour leur propre compte des incursions chez leurs voisins, quand ils ne se joignaient pas aux troupes de l'évêque, leur suzerain. Les villes voisines se plaignaient fort de cette humeur belliqueuse.

Au xv^e^ siècle, Epinal produisait toute une série de plaintes contre les troupes de l'évêque de Metz et les habitants de Rambervillers : en 1427 « *des gens de Rambervillers* et autres sujets dudict évesque » enlèvent deux habitants d'Epinal, qui furent emmenés et enfermés à Rambervillers et n'obtinrent leur délivrance que contre rançon..... « Les dis de Ramberviller, eulx embuschiez près d'Espinal pour destourber à toutes manières de gens que nulz n'amenast vivre en ladite ville d'Espinal, fut prins un nommé Jehan Demange qui amenoit une charette chargée de vin avec deux chevaux... »

Une autre fois, les « gens » de Rambervillers pillent « ung des molins d'Espinal nommé le Grand Molin.. » ; ces mêmes « gens » de Rambervillers recueillirent volontiers « un appelé Regnault qui tua ung homme audit lieu d'Espinal... » et qui « porta tous les maulx et dommaige qu'il peust sur ladite ville d'Espinal... »

On ne reculait même pas devant le sacrilége : « Messire Pierre Colin d'Espinal prebstre chantoit et célébroit le service divin le jour d'un grand vendredi en ung village nommé Longchamp qui est du ban et sei-

gneurie dudict Espinal..... et des « gens de Rambervillers, meu de mauvais corage », firent irruption dans l'églisę et coupèrent les oreilles du prêtre !..... A leur retour à Rambervillers, ils contèrent à l'évêque de Metz leur haut fait « lequel evesque respondit qu'ils avoient très-bien fait et qu'il les absolvoit ».

Bien plus tard, en 1676, je trouve dans les archives de La Bresse : « Le 8 novembre 1676 au soir, le nommé Alexandre Petit, autrement Lagardier, de Danviller proche de Verdun, fut attaqué vivement à Cornimont au logis de Simon hoste (hôtelier) audit lieu, d'un *parti de Rambervillers*, en sorte qu'étant blessé..... »

Ce n'est pas tout :

Rambervillers n'était pas lorrain, et l'on sait combien était vif le patriotisme du Lorrain, combien il aimait ses ducs, même les plus coupables; aussi devait-il exécrer doublement l'habitant d'une ville qui n'avait pas le même souverain et qui, à l'occasion, le pillait sans merci.

A cette époque pourtant on pouvait détester, maudire les « gens de Rambervillers » ; mais ils n'étaient pas encore des « *Têtes de veaux* », on les craignait trop pour cela !

III.

Au XVIe siècle, les guerres locales cessent, et l'humeur belliqueuse des habitants de Rambervillers ne trouve plus à s'exercer.

Parfois, l'occasion étant trop belle, le vieux naturel reprenait le dessus, et ils se joignaient à quelque parti français pour tenter un bon coup (1676). Aussi bien,

nos malheureux aïeux avaient eu à passer par de terribles épreuves :

Leur ville fut détruite en 1557 par les Allemands du baron de Bolweiler; ils se relevaient à peine de ce désastre que la peste vint les visiter en 1610.

Les Allemands reviennent de nouveau en 1632 et leur apportent la peste.

Trois années plus tard (1635), Charles IV emporte leur cité d'assaut et les rançonne..... ; pris, repris par les Suédois, les Lorrains, les Français, ils furent ruinés comme les villes lorraines leurs rivales.

Dès la fin du XVII^e siècle, Rambervillers cessa d'être une place forte, ses murailles tombaient en ruines.

On cessa de craindre les habitants ; mais la haine survécut ; on se vengea d'eux par des quolibets, des plaisanteries ; on affecta de mépriser ces « gens de Rambervillers », que l'on avait tant redoutés jadis.

Ce n'est pas que les « Têtes de veaux » ne se défendissent, et, plus d'une fois, ils ripostèrent avec esprit aux Lorrains.

Profitant des désordres de la Fronde, Charles IV avait recouvré nombre de ses villes lorraines ; mais bientôt le maréchal de La Ferté reprit toutes les places reconquises. A la stupéfaction générale, le duc, dont l'activité pourtant était bien connue, laissait tomber toutes ses places les unes après les autres sans les secourir ; les « gens de Rambervillers », se faisant l'écho des bruits qui circulaient à cette époque sur l'inaction de Charles IV, annonçaient que ce prince arrivait au secours de Châtel, assiégé en ce moment (1651), et prêt à succomber avec *quinze mille escargots !* Le mot fit du bruit, parvint aux Lorrains, et les habitants, crai-

gnant les représailles de quelque parti du duc, le désavouèrent.

Aujourd'hui, toutes ces vieilles anthipathies ont disparu ; on ne raille même plus les habitants de Rambervillers, et, si l'on rappelle l'anecdote des Têtes de veaux, c'est bien plus pour rire d'une facétie, en somme fort spirituelle, que des descendants des héros de cette histoire.

Dr A. FOURNIER.

PLAQUE FUNÉRAIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-EPVRE, RÉCEMMENT DÉCOUVERTE.

Le 27 avril (1), les ouvriers qui travaillent aux terrassements entrepris pour abaisser et niveler le sol de la place Saint-Epvre ont mis à découvert, à trois mètres environ à l'angle ouest du parvis de l'église, une boîte en chêne, formée de planchettes de quatre centimètres d'épaisseur, divisée en deux compartiments, et scellée dans un massif de maçonnerie qui servait de fondations à l'ancienne église. Cette boîte était renfermée dans une enveloppe de plomb et avait été éventrée à une époque éloignée, autant qu'il a été permis d'en juger par l'aspect oxidé des déchirures du plomb.

M. le Maire de Nancy a bien voulu offrir au Musée une plaque de cuivre, portant une inscription, qui était placée entre le fond de la caisse et les traverses de bois servant à la diviser en deux cases. Bien que fortement attaquée en plusieurs endroits par le vert-de-gris, on parvient encore à y lire l'inscription suivante que quel-

(1) Nous empruntons ces premiers renseignements à quelques journaux de la localité.

ques journaux ont déjà publiée, d'après la copie qu'en a prise M. J. Favier, l'un des bibliothécaires de la ville, et que nous avons vérifiée (1) :

D. O. M.

Perillustri Domino Claudio, Georgio de Barbara, de Masirot, [Equiti;
Regi Christianissimo a Consiliis;
in Supremâ Metensi Curiâ Præsidi;
rapto E vivis Plombariæ, Sepultoque,
IV. non. sept. An. M.DCCXLVII.
Cor Ejûs, a DEO Munus,
amanti patriæ æternum,
uxoris dilectissimæ, parentum et prolis, domesticæ familiæ [et civium,
exterorum, pauperumque
mvtuo semper bene fidum amori,
huc translatum, patris, filii non unius, fratris unici excepit [tumulus.
Prænobilis Domina ANNA DEPONZE,
hoc sui et publici doloris Monumentum,
perenni sponsi memoriæ,
posuit, vovit, Consecravit.

Cette inscription est environnée d'une grande draperie; les premières lettres, D. O. M., séparent quatre larmes. Le haut est orné des armoiries, très finement gravées : deux écus ovales, accolés, surmontés d'une couronne de comte et, probablement, d'un mortier de président, qu'on ne distingue plus, sont posés sur un cartouche à rocailles, et accostés d'un rameau d'olivier et d'une palme ; un manteau de fourrure en-

(1) Nous avons respecté scrupuleusement la ponctuation. — Ligne 7e, au lieu de *amanti*, il faudrait, ce semble, *amantis*.

toure l'ensemble. Les deux écus sont aux armes des époux, conformes à la description qu'en donne Dom Pelletier : Barbarat : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une merlette d'or* (1). De Ponze : *d'azur, à l'homme armé et cuirassé, tenant une épée de la main dextre, et mis en sentinelle sur un pont d'argent à trois arches maçonnées de sable, sous lesquelles coulent des eaux au naturel* (2).

Ces armoiries sont supportées par un large soubassement, sur lequel on voit, en outre : d'un côté, un cœur enflammé et une corne d'abondance, de laquelle s'échappent des pièces de monnaies ; et de l'autre, une lampe antique, puis une sphère terrestre et un encrier, posés sur un livre, duquel sort un rouleau.

Tous ces détails n'ont pu être bien reconnus qu'après que la plaque a été déoxidée, par les soins, gracieusement offerts, de notre confrère M. C. Lapaix, graveur héraldique. C'est ainsi qu'on a pu y découvrir, au coin gauche inférieur, la signature *Nicole Graveur*, qui double l'intérêt de ce travail, nullement indigne du célèbre artiste nancéien (3).

La plaque mesure environ 0 m. 26 de hauteur sur 0 m. 23 de largeur.

Claude-Georges de Barbarat de Mazirot, seigneur dudit lieu, président au Parlement de Metz, était fils de

(1) Dans la gravure, toutefois, les étoiles sont indiquées comme étant d'or, et la merlette d'argent.

(2) L'eau au naturel n'est pas indiquée dans la gravure; l'homme armé est casqué et vêtu de sable.

(3) Le mot *Graveur* n'est tracé qu'à la pointe, comme si l'auteur eût été pressé de livrer la plaque.

Louis Barbarat, fermier général des domaines des duchés de Lorraine et de Bar. Français d'origine, il fut anobli par lettres patentes du duc Léopold, données à Lunéville le 17 septembre 1704.

Anne de Ponze, à qui Dom Pelletier donne les prénoms d'Agathe-Rose, était fille de Michel-Hierôme de Ponze, conseiller d'Etat du prince Charles de Lorraine, archevêque de Trèves, et son envoyé en cour de Lorraine. Il était originaire d'Aragon et se fit confirmer dans sa noblesse par lettres expédiées de Lunéville le 25 avril 1712.

Lionnois nous a conservé l'inscription suivante, qui existait dans l'ancienne église Saint-Epvre :

« Dans la Chapelle de Notre-Dame de Pitié..., dit-il (1), on a placé du côté de l'Epitre dans un cadre de bronze, sur une lame de pareil métal, un écu orné d'un manteau et d'un mortier de Président, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une merlette d'or, qui est de *Barbarat*, avec cette inscription gravée sur le bronze :

« *In hoc communi Patris tumulo Prænolibis* Ludovici de Barbarat, *Leopoldo Lothar. Duci ab intimis Consiliis, omnique laude dignissimo repositum adjacet Cor illustris* Claudii-Georgii de Barbarat de Mazirot, *in Suprema Metensium Curia Præsidis, quem mors præmatura Plumbariæ sustulit 4 Idus Sept. anno 1747, ætatis 39, Religioni, Patriæ, Bonis omnibus* flebilem, Uxori, *Liberis nunquam lugendum satis, pietatis in Deum, misericordiæ in pauperes, æquitatis ac benignitatis in omnes exemplar absolutissimum.* »

L. GERMAIN.

(1) *Hist. de Nancy*, t. I, p. 256.

Notre honorable confrère M. F. des Robert nous adresse la note suivante, qu'il a copiée aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, t. XXXI, f° 126 (Lorraine) :

« Touchant le chasteau de Gombervaut en Barrois.— 1639.

» Le duc Charles a dessein de faire surpendre par un nommé Mojan (*sic*) d'auprès de Sainct Michel cappitaine du regiment de Clicot (*sic*) au service dudict duc un chasteau nomme Gombervaut (*sic*) qui est fort et qu'il fauldroit du canon pour prendre.

» Ce chasteau est en Champagne vers le Barrois près Vaucouleurs apartient au sieur de Mion (*sic*) françois, gendre du prevost de Pont-à-Mousson dont le sieur Faber (*sic*) cappitaine et sergent major au regiment de Rambure a espouzé l'autre fille (1).

» Il seroit à propos de faire dellivrer commission à M. de Choisy, intendant en Champagne ou à M. de Villarceaux, intendant en Barrois pour faire demolir ce chasteau sy lon ne trouve plus à propos en consideration dudict sieur Faber que luy ou son beau père respondent de la seureté dudict chasteau. Il semble qu'il

(1) « C'est en 1634 que Fabert épousa Mademoiselle de Clevant, fille de Clevant, prévôt et gouverneur de Pont-à-Mousson. C'était une jeune fille douée de beaucoup d'esprit et de jugement, et possédant les qualités les plus recommandables de son sexe.

» Fabert, choisi parmi beaucoup de rivaux, comptait acheter une charge de capitaine d'infanterie dans un des *vieux régiments* de France. M. de Clevant avait promis plus de cent mil écus; mais il donna moins. » (Mémoires de M. de Termes, p. 134. — Bibliothèque Sainte-Geneviève.)

seroit à propos d'eschanger les Jesuites du Pont-à-Mousson de can *(sic)* religieux qu'il y a n'y en ayant pas plus de douze qui soient françois. »

CHRONIQUE.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que notre honorable confrère M. le docteur Bonnejoy vient de recevoir de la Société libre d'instruction et d'éducation populaire, fondée en 1869, une médaille d'honneur en vermeil pour divers travaux d'histoire et d'archéologie, parmi lesquels le manuscrit d'une 2e édition de l'*Histoire de Chars*, fruit de dix années de recherches.

—

C'est aussi avec le plus vif plaisir que nous enregistrons la nomination, comme officier d'Académie, de notre jeune et laborieux confrère M. Albert Jacquot, auteur d'un travail sur la *Musique en Lorraine*, qui s'imprime en ce moment à Paris, et sera accompagné de planches du plus grand intérêt.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le comte Gaston de Serre, à Paris, a donné un portrait à l'huile, exécuté par sa sœur, de son illustre père, M. Pierre-François-Hercule de Serre, né à Pagny-sur-Moselle, le 12 mars 1776, d'une famille noble, qui était originaire du Midi, et qui avait suivi René d'Anjou

en Lorraine. Les descendants de cette famille n'avaient cessé, depuis qu'elle était venue s'y fixer, d'y occuper des emplois importants, soit dans la magistrature, soit dans l'administration. M. de Serre fut successivement avocat à Metz, puis avocat général à la cour de cette ville (23 février 1811), premier président de la Cour impériale créée à Hambourg (14 juillet 1811), premier président de la Cour royale de Colmar (janvier 1815), député du Haut-Rhin, président de la Chambre des députés (1817-1818), garde des sceaux (30 décembre 1818), auteur de la législation sur la presse établie en 1819, ministre d'Etat (1820), ambassadeur à Naples (9 janvier 1822); il mourut à Castellamare, près de Naples, le 21 juillet 1824. M. de Serre est incontestablement la plus grande gloire politique, mais surtout oratoire de notre Lorraine.

Plusieurs de ses ancêtres reposent sous les dalles de la chapelle de l'hôpital Saint-Julien de Nancy; leurs épitaphes se lisent au pied des marches de la table de communion (Voir le *Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier).

Notre confrère M. Salmon (de l'Institut) a consacré à M. de Serre une étude aussi complète qu'intéressante (Metz, 1864 ; un volume in-8° de 271 pages).

M. le comte Gaston de Serre a recueilli et publié la *Correspondance du comte de Serre* (Paris, Vaton, 6 volumes in-8°), et doit y ajouter prochainement un volume de *Supplément*, tiré en partie des lettres autographes adressées à son ami, M. Millet de Chevers, premier président de la Cour de Colmar ; les originaux de ces lettres sont conservés dans la bibliothèque de M. de Chevers, restée à sa maison de campagne de Vandœu-

vre, près Nancy, devenue la propriété de sa petite-fille, Madame la comtesse de Montangon, née de Müller.

— M. Houbre, limonadier au café du Point-central, a fait don d'un manuscrit intitulé : Traité d'arithmétique, composé à Toul, en 1661.

— M. Charles Cournault a offert une miniature représentant Marie-Françoise Poirel, mère de Jean-Baptiste Isabey, peintre particulier de Napoléon Ier, né a Nancy en 1767.

— MM. Mercier et Némard, terrassiers, ont déposé au Musée plusieurs pièces de monnaie trouvées par eux en travaillant au nivellement de la place Saint-Epvre.

L'Administration municipale a récemment fait déposer au Musée les modèles en plâtre des bustes d'Israël Silvestre et de Ferdinand de Saint-Urbain qui sont placés de chaque côté de la statue de Callot, place Vaudémont.

— La Cour d'appel a également bien voulu mettre à la disposition du Musée une urne en faïence, de fabrication lorraine.

ERRATUM.

Une erreur, que tout le monde aura rectifiée, s'est glissée à la page 80, ligne 13, de notre dernier numéro : la date de 1623 doit être remplacée par celle de **1423**.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1882.

Le Président a reçu, trop tardivement pour la porter à la connaissance des membres de la Société en temps opportun, la circulaire ci-après. Il prie néanmoins ceux de ses confrères qui auraient à formuler des questions, de vouloir bien les lui faire parvenir le plus tôt possible.

« Paris, le 8 mai 1882.

» Monsieur le Président,

» Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les délégués des sociétés savantes, j'ai invité chacune de ces sociétés à me faire parvenir la liste des questions qu'elle jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour du prochain congrès de la Sorbonne.

» Je vous prie donc de vouloir bien dresser et m'envoyer le programme de votre Société avant le 31 mai courant.

» Je tiens, en effet, Monsieur le Président, à m'entendre avec le Comité des travaux historiques, dans sa séance du lundi 5 juin, afin de pouvoir vous adresser aussitôt le programme définitif du congrès de 1883.

» Recevez, etc.

» Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

» JULES FERRY. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 mai 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. René Blondlot, maître de conférences à la Faculté des sciences de Nancy, et M. Lucien Roussel, ancien professeur à l'Ecole forestière.

MM. Edmond Elie, H. Lepage et Wiener présentent M. Adolphe Margo, membre de la Chambre de commerce.

MM. Brincourt et Fourlemann ont adressé des lettres de remerciement à la Société à l'occasion de leur récente admission.

Le Président communique une lettre de M. le questeur de l'Académie de Stanislas portant invitation aux membres de la Société d'assister à la séance publique de l'Académie qui doit avoir lieu le jeudi 25 mai.

Le Cercle archéologique d'Enghien (Belgique), en adressant à la Société deux livraisons du tome Ier de ses Annales, demande d'entrer avec elle en relations d'échange de publications : cette proposition est accueillie avec plaisir par la Société, qui charge son secrétaire de donner avis de cette décision à M. le président du Cercle archéologique.

Ouvrages offerts à la Société.

Généalogie de la famille Forget de Barst en Lorraine, par Ant.-Dom. Pierrugues. Florence, 1882. Planches de blasons.

Recherches historiques sur Cons-la-Grandville, par M. Léon Germain.

Notice historique sur l'ancienne église collégiale de Hombourg-l'Evêque, par M. Raymond Dupriez.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'histoire, d'archéologie et de philosophie, année 1882, n° 1.

Congrès archéologique de France, XLVIIe session en 1880.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury, 4e partie, comprenant 145 planches ; 1882, grand in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5e série, tome I.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, LIIe année, XXXIIIe de la 3e série, 1881, 2e semestre.

Revue savoisienne, 23e année, n° 3. — 31 Mars 1882.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome IX, année 1881.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique), tome Ier, 1re et 2e livraisons.

Le Cabinet historique. — Moniteur des bibliothèques et des archives. Directeur, M. Ulysse Robert. Nouvelle série, 1882.

Lectures.

M. Léon Germain donne lecture d'un travail intitulé : *Les tombeaux de l'église de Lenoncourt*, dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscriptions pour les lectures.

M de Sailly : Sur les anciennes lanternes de cimetières.

M. Germain : La croix de Frouard.

MÉMOIRES.

—

LES LIVRES DE NICOLAS VASSART A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANCY.

Les bibliophiles ne cesseront de regretter que les livres de Grolier aient été dispersés aux quatre coins du monde. Cette merveilleuse collection, dont les épaves font honneur aux bibliothèques qui les possèdent, n'a

pu être reconstituée en entier dans le catalogue que Leroux de Lincy en a dressé (1).

Un sort meilleur a été réservé aux livres que Nicolas Vassart a réunis au commencement du XVII^e siècle.

Nous n'avons pas la prétention de mettre ce dernier au même rang que le bibliophile lyonnais, tant pour la quantité des volumes que pour la richesse des reliures ; cependant nous ne craignons pas d'affirmer qu'il a droit de prendre place parmi les principaux amateurs de notre province.

Nicolas Vassart, né vers 1580, était avocat au siège de Bar, lorsqu'il fut anobli, en 1624. Les lettres, dit D. Pelletier, portent « qu'il est issu d'ayeule et bisayeules nobles... » Il était allié à Jean Levrechon, qui fut maire de Bar-le-Duc, conseiller-médecin ordinaire de S. A., et professeur à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Ses descendants s'unirent aux d'Hozier, les généalogistes de la maison de France.

En 1630, N. Vassart était doyen du corps des avocats du bailliage de Bar ; c'est en cette qualité que, le 6 avril de la même année, il adresse, au nom de ladite commu-

(1) Comme plusieurs auteurs ont déjà cherché à compléter le travail de Leroux de Lincy en décrivant des Groliers qui lui avaient échappé, nous devons leur en signaler un que possède la bibliothèque de Nancy : c'est un Erasme, *Apologiæ... omnes... Basileæ... Froben...* 1522, *in-f°*. Il a une reliure en veau brun, à compartiments repoussés à froid, bordés de filets d'or, avec cartouche en filets fleuronnés d'or. Sur le premier plat : *Des. Erasmi Rot. Apologiæ,* et au bas cette inscription : *J. D. Grolerii et amicorum.* Sur le deuxième, la devise : *Portio mea Domine sit in terra viventium.*

nauté, une lettre au duc Charles à qui « il avoit plû leur bailler lettres et règlements pour l'établissement d'une confrairie et société de saint Yves, leur patron, en date du 14e jour de juillet 1628, transcrits auxquels ils promettent se conformer (1)... »

La date de sa mort n'est pas plus certaine pour nous, que celle de sa naissance; nous pouvons seulement affirmer qu'il vivait encore en 1641, car nous avons rencontré, parmi ses livres, une édition, de cette année, des œuvres de Marsille Ficin.

Les clients de Vassart ont dû lui laisser de bien grands loisirs, car si son nom est arrivé jusqu'à nous, ce n'est pas à son titre d'avocat qu'il le doit; les quelques historiographes qui le citent, le qualifient tout simplement de poète.

Chevrier, qui avait la prétention de compléter D. Calmet, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, n'a rien trouvé à ajouter à l'article que le savant bénédictin avait consacré à N. Vassart. Suivant ces deux biographes, il aurait composé treize ouvrages manuscrits sur des sujets profanes et sacrés, la plus grande partie en vers latins. Un heureux hazard nous a fait mettre la main sur un volume qui semble devoir augmenter la liste que donne Dom Calmet. Ce volume, in-4° (n° 291 des mss. de la Bibliothèque publique de Nancy), que nous croyons écrit tout entier de la main de l'auteur, renferme trois nouvelles œuvres. Il est relié en veau fauve, aux armes de Vassart; l'écriture, comparée avec celle de la devise que notre bibliophile a tracée sur tous les volumes de

(1) Dufourny, *Archives de Lorraine*, t. 2, p. 774.

sa bibliothèque, laisse peu de doute sur son authenticité. Ces trois pièces sont des tragédies latines :

1° *Constantinopolis a Mahomete secundo expugnata ;* en cinq actes, dont chacun est précédé d'un prologue en vers français, le tout terminé par un épilogue général, aussi en vers français.

2° Une pièce sans titre, composée de quatre actes, dont les personnages sont des apôtres, des scribes et des pharisiens.

3° *Herodes Idumæus, tragœdia, ex libro* xv *Flavii Josephi desumpta.* En cinq actes.

A la fin du volume se trouve encore un dialogue, en vers latins, intitulé : *Præmiorum distributio.*

Nous ne dirons rien de la valeur littéraire de ces compositions, dont le genre était fort à la mode du vivant de leur auteur.

Si, aux yeux des historiens, l'avocat a disparu derrière le poète, pour nous, le poète pâlira à côté du bibliophile.

« Nicolas Vassart, dit Dom Calmet (1), a recueilli une belle bibliothèque, que ses héritiers ont vendue au R. P. Dom Charles Vassimont, prieur titulaire de Flavigny. » Cette vente eut lieu entre les années 1712 et 1724, période pendant laquelle Dom Charles Vassimont fut prieur titulaire. A partir de ce moment, la collection de Vassart avait échappé aux dangers d'une vente au détail et à l'encan ; c'est grâce à cette circonstance qu'elle est arrivée presque tout entière sur les rayons de la Bibliothèque publique de Nancy.

En vertu d'une loi de l'Assemblée constituante, le

(1) Bibliothèque lorraine, col. 977.

directoire du district de Nancy désigna, le 17 mai 1791, sous le nom de *commissaires bibliographes,* l'abbé Marquet et le sieur Fachot, pour « faire transporter et arranger dans la bibliothèque de l'Université, après en avoir dressé des états, tous les livres des maisons ecclésiastiques supprimées et évacuées... »

La bibliothèque du prieuré de Saint-Firmin de Flavigny était une des plus importantes du district; il fallut toute une semaine pour la transporter à Nancy (1).

Les livres de Vassart, fondus avec ceux des Bénédictins, furent entassés pendant plusieurs années dans les salles du bâtiment de l'Université. Ce n'est qu'au commencement de l'an VIII que les commissaires purent mettre la dernière main à leur travail de triage et de classement.

Grâce à la condition parfaite de la collection du bibliophile de Bar, celle-ci fut conservée presque en entier, lorsque l'on fit l'échange des doubles, qui ne pouvaient pas manquer d'être nombreux.

Un examen rapide des rayons de la bibliothèque de Nancy nous a permis de compter près de cent volumes provenant de N. Vassart.

(1) Un détail assez curieux, que nous trouvons dans le procès-verbal de la prise de possession : aux termes de la loi, la municipalité de Flavigny avait dû faire dresser l'inventaire des livres du couvent; ce n'est qu'après des instances qui durèrent deux jours, que Marquet put en obtenir un extrait, d'après lequel le nombre des volumes devait se monter à 4790. « Nous observons, disent les commissaires, que lorsque nous procédâmes au déplacement des livres de cette bibliothèque, nous trouvâmes, sur plusieurs tablettes, nombre de morceaux de bois taillés en forme de livres de tous formats... » Cette découverte réduisit à 4565 le chiffre des volumes réels.

Tous ces volumes sont reliés en veau fauve avec filets dorés et aux armes, qui sont : de gueules au chevron d'or accompagné de trois fleurs de lys d'argent, et pour cimier un vase d'argent qui arde et qui est enflammé de gueules, et supporté d'un tortil d'or, d'argent et de gueules. L'ovale qui renferme ces armoiries est de 83 millim. sur 64 pour les in-folio ; de 58 sur 44 pour les in-quarto et les in-octavo, et de 44 sur 35 pour les for-

mats plus petits. Outre ces trois fers à dorer, exclusivement employés pour les plats, Vassart en avait fait faire un quatrième, plus petit, pour orner le dos de ses volumes ; quelques-uns seulement portent les empreintes de ce dernier. A côté de ces marques de propriété, notre bibliophile avait tracé de sa main, sur les titres de tous ses livres, la devise suivante : *Jus consulas ars tua,* que nous avons même rencontrée sur quelques ouvrages dépourvus des armes.

Voilà pour l'extérieur des livres ; si nous voulions parler de leur contenu, il faudrait dire que Vassart avait mis tous ses soins à se procurer les meilleures éditions des meilleurs ouvrages. Ce sont surtout les auteurs classiques, latins et grecs, qui avaient attiré son attention.

Parmi ces raretés bibliographiques, nous nous contenterons de signaler :

1° La première édition des Commentaires du P. Abram sur l'Énéïde de Virgile, imprimée à Pont-à-Mousson en 1631-1632.

2° Un Horace, imprimé à Paris en 1579, avec l'excellent commentaire de Lambin : « c'est, dit Brunet, l'édition la plus complète qu'ait donnée ce savant commentateur ».

3° *Libanii sophistæ præludia oratoria*... Paris, 1606-1627, 2 vol. in-f°. Exemplaire complet d'une édition recherchée, parce qu'elle est la seule qui réunisse au texte une version latine.

4° Le recueil des ouvrages du savant mathématicien Christ. Clavius, en 5 vol. in-f°, avec figures.

5° Un très-bel exemplaire de *Austriæ reges et duces epigrammatis per N. Clementem... descripti...* Édition de Cologne, à la date de 1593.

6° La première édition du *Discours des choses advenues en Lorraine*, par N. Remy, Pont-à-Mousson, 1605.

J. FAVIER.

ORIGINE DE LA FAMILLE LE POIS.

La famille Le Pois (1) présente un exemple remarquable de la considération dont l'exercice de la médecine était entouré en Lorraine. En effet, le duc Charles III reconnut au célèbre médecin Charles Le Pois et à son frère François, tous deux fils d'un autre médecin renommé, Nicolas Le Pois, la qualité de gentilhomme, laquelle, jusqu'à son règne, n'avait été portée que par la noblesse de race (2).

Bien que Dom Pelletier (3) ait fait mention des lettres patentes de ce duc, datées du 27 avril 1600, il n'a dû être informé de leur existence que par une communication particulière, car il ne renvoie pas au registre où on les trouve, et n'a pas tiré de leur texte tous les renseignements qu'il renferme. L'auteur du *Nobiliaire* ne fait remonter cette famille qu'au père de Nicolas, c'est-à-dire à Louis Le Pois, apothicaire du duc, qui, dit-il, fut déclaré noble le 8 janvier 1528. Mais, d'après les lettres de 1600, cette déclaration n'émanait point,

(1) Le nom de cette famille a été écrit de différentes manières dans les notices consacrées à quelques-uns de ses membres : en deux mots, le premier commençant par une minuscule, par Dom Calmet (*Biblioth. lorr.*) et par M. Weiss (*Biogr. univ.* de Michaud) ; en un seul, par Dom Pelletier (*Nobil.*) et par M. le Dr Saucerotte (*Nouv. biogr. gén.* de Didot); enfin, en deux mots, commençant chacun par une majuscule, par MM. Saucerotte (*Mém. de l'Acad. de Stan.* 1853) et Simonin (*Ibid.*, 1858). C'est cette dernière orthographe qu'on trouve aussi dans le registre de 1600, et que nous avons adoptée.

(2) *Nobiliaire... de la Lorraine et du Barrois*, p. xv.

(3) *Ibid.*, art. *Lepois*.

comme on pourrait le croire, du souverain : elle consistait en une attestation, donnée par plusieurs gentilshommes et autres personnes, constatant que Louis Le Pois était le fils de Michel, reconnu gentilhomme, de même que, plusieurs années auparavant, son père et son oncle, Jacquot et Robert Le Pois.

Ces lettres de 1600 indiquent, comme premier auteur de la famille, Claude Le Pois, natif de Saint-Dizier, réputé noble comme jouissant de la noblesse de sa mère, Méline de Perchat, ce qui résulterait de lettres du duc René d'Anjou, du 3 février 1425. Claude aurait eu pour fils Jean Le Pois, dont la qualité fut reconnue, le 16 mars 1457, par le lieutenant général du bailliage de Bar et par le prévôt de cette ville. Enfin, les mêmes lettres constatent également la noblesse de Béatrix Olriet, femme de Nicolas Le Pois et mère de Charles et de François : Bérignon Olriet, qui possédait des fiefs dans l'évêché de Verdun, eut pour fils Didier et Jean, qualifiés écuyers, dont le premier fut père de Georges et aïeul de Béatrix.

Comme on le voit, les lettres de confirmation accordées par Charles III sont du plus grand intérêt pour la connaissance de l'origine des Le Pois ; aussi a-t-il paru qu'elles méritaient d'être publiées. Nous devons toutefois faire observer deux choses qui nous ont surpris : l'une, est que le lien unissant Jean et Jacquot Le Pois n'y soit pas indiqué ; très probablement le second était fils du premier, mais cela n'est pas dit formellement ; l'autre, vient d'une remarque héraldique : il semble que, si Claude Le Pois reprit la noblesse de sa mère (1), il eût

(1) Conformément à la coutume de Champagne, analogue à celle Bar.

dû aussi conserver ses armoiries ; or, celles de ses descendants étaient des armes *parlantes,* qui, évidemment, ont été créées pour leur famille.

Le motif de la reconnaissance de gentillesse obtenue du duc de Lorraine doit être noté : il témoigne qu'à cette époque les ouvriers ou artistes chargés de représenter des armoiries pouvaient exiger qu'on leur montrât une attestation de leur sincérité et de leur exactitude.

Voici le texte des lettres de confirmation données par le duc Charles III, tel qu'on le trouve dans le registre des lettres patentes :

« *Lettres de déclaration de gentillesse pour les s*[rs] *Le Pois.*

» CHARLES, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis, marquis du Pont à Mousson, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zulphen, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Il est trèsdécent et raisonnable que ceulx qui, avec la vertu à eulx transmise par leurs ancestres, ont hérité d'eulx quelque degré d'honneur et de noblesse, soient maintenus et conservéz ès priviléges d'icelle, pour de tant plus les inciter à continuer et faire debvoir de l'accroistre, en sorte que les autres y preignent exemple et que, laissant à leur prostérité si belle et si louable marque de leur vertu, elle leur puisse servir de guyde à ce chemin fraié par eulx, sans forligner. Telles raisons preignantes nous ont donné subject d'entendre la supplication que faicte nous a esté par nostre trèscher et féal François Le Pois, conseiller des nostres pour nos affaires d'Allemagne, et secrétaire en

nostre conseil privé, contenante qu'ores ses prédécesseurs, à cause de leur ancienne noblesse, ayent, entre autres droicts et marques d'icelle, usé de tous temps (du moins ne se trouve empeschement au contraire) en leurs armes d'un timbre grillé, si est ce que les peinctres de ceste ville de Nancy ont faict difficulté les luy peindre en la forme susdicte, qu'au préalable ilz n'en ayent exprès commandement de nous ou de noz mareschaulx, révocquans par ce moyen taisiblement en doubte sa qualité et tiltre de gentilhomme, dont ses progéniteurs ont esté honnoréz; suppliant qu'ayant faict preuve de son extraction de gentillesse, vouloir ordonner que Charles Le Pois, médicin des nostres, et docteur régent en la faculté de médicine en l'université du Pont à Monsson, son frère, et luy, suppliant, jouyrons des mesmes armoiries, honneurs et qualités de gentilzhommes et aultres droicts dont leurs prédécesseurs et aultres gentilhommes jouissent. Sçavoir faisons qu'eu béning esgard à sa trèshumble requeste, et veu le rapport faict sur icelle par le s^r^ de Haussonville, mareschal de Lorraine, ensemble tous les tiltres produicts à la justification d'iceluy, spécialement certaines lettres de confirmation de noblesse de feu, [d'] heureuse mémoire, René, filz du roy de Jhérusalem et de Sicile, duc de Bar, comte d'Anjou, etc., en date du troisième febvrier mil quatre cens vingt cinq, par lesquelles il conste que Claude Le Pois, natif de St Dizier en France, a esté tenu et réputé tant audict St Dizier qu'aux autres villes de France et audict Bar pour noble et jouyssant de la noblesse de sa mère, Méline de Perchat, extraicte de noble lignée; aultres lettres d'attestation de Jean Thierion, lieutenant général au bailliage de Bar,

et de Jacquemin Autrepart, prévost de Bar, en date du seizième mars mil quatre cens cinquante sept, lesquelz certiffient Jean Le Pois, filz dudict Claude Le Pois, estre, à cause de son père, homme noble, venu, descendu et extraict de noble lignée et avoir jouy et usé des privilèges de noblesse ; plus aultres lettres d'attestation du huictième janvier mil cinq cens vingt huict, de plusieurs, tant gentilhommes qu'aultres, entre lesquelz Alexandre Guyot, Robert de la Mothe, Christophle d'Ourche, Anthoine de Florainville et Michel Nicole certiffient feu Michel Le Pois, demeurant à Bar, avoir tousjours jouy des privilèges de noblesse, sans contredicts quelconques, plus qu'ilz ont de tous temps ouy dire et tenir pour asseuré par leur ancestres, et le tenoient ainsi eulx mesmes, que feu Jacquot Le Pois et Michel, son filz, estoient gentilz, gens extraicts de noble lignée, et portans armes, l'escu timbré, en champ d'azur, et trois cosses de pois d'or ombragées de sinople ; disans en oultre, nommément lesdicts d'Ourche et Florainville, avoir veu ledict Michel Le Pois servir en armes avec les aultres gentilhommes de nostredict bailliage de Bar, dont il ne pouvoit estre excusé à cause de sa qualité de gentillesse, et ledict Michel Nicole avoir veu ledict feu Jacquot Le Pois soixante ans auparavant estre réputé et tenir rang de gentilhomme et ung sien frère, nommé feu Robert Le Pois, courir la lance en armes avec les gentilhommes et gens de guerre qui, pour lors, estoient à Bar, environ cinquante deux ans auparavant la journée de Nancy, duquel Michel seroit issu Louys Le Pois, ayeul desdicts Charles et François Le Pois, qui eurent pour père Nicolas Le Pois, luy vivant conseiller et médecin ordinaire des nostres ; veues d'abon-

dant plusieurs coppies vidimées des reprinses faites par leurs prédécesseurs maternels entre les mains des évesques et comtes de Verdun, sçavoir de Guillaume de Haraucourt, en date du douzième d'octobre mil quatre cens cinquante sept, de Guilhaume, en date du vingtième mars mil quatre cens quatrevingtz et sept, de Nicolas Psaume, en date du neufième apvril mil cinq cens soixante sept; item une attestation de l'évesque Nicolas Psaumart (1), du unzième septembre mil cinq cens quarante neuf, par lesquelles il appert leursdicts ayeulx maternels, sçavoir Bérignon Olriet, Didier, son filz, George, son avelet (2), duquel leur mère Béatrix Olriet est descendue, avoir tenu et possédé fief audict évêché de Verdun, et ledict George et ung sien oncle nommé Jean Oirlet avoir esté qualifiéz escuyers; par lesquels tiltres ou enseignemens il est plus que suffisamment vérif-fié les prédécesseurs desdicts suppliants avoir esté de fort long temps tenus et réputéz nobles gentilhommes. Nous, en conformité desdicts tiltres et documens, voulons, entendons, et nous plaist lesdicts Charles et François Le Pois, et ceulx qui naistront d'eulx (comme gentilhommes bien recongnus), jouyr et user des honneurs, prérogatives et privilèges dont jouyssent et ont accoustumé jouyr ceulx qui sont extraicts de gentilhommes; leur donnans pouvoir, permission et licence, tant pour eulx que leurs successeurs et descendans d'eulx, irrévocablement, soy qualifier gentilhommes, en porter le tiltre à tous lieux et actz, soient (*sic*) publicques ou particulières, et de jouyr et user des armes timbrées, grillées,

(1) *Sic.* Nicolas Pseaume.

(2) Petit-fils.

comme ilz ont vériffié leurs prédécesseurs avoir porté par ladicte attestation de l'an mil cinq cens vingt huict; ensemble des libertéz, droictz et immunitéz desquelz jouyssent et ont accoustumé jouyr les gentilhommes et vassaulx du pais. MANDONS à tous nos mareschaulx, gouverneurs, lieutenans généraulx, seneschaulx, baillis, présidens et gens de nos Chambres des Comptes, prévosts, procureurs généraulx substituds et tous aultres nos juges, justiciers et sujectz qu'il appartiendra, PRIONS tous princes, seigneurs et magistratz que lesdicts Charles et François Le Pois, leur postéritéz et lignée, ilz façent, souffrent et laissent jouyr et user plainement et paisiblement desdicts droictz de noblesse, honneurs, prérogatives, aucthoritéz, privilèges et prééminences qui y appartiennent, ensemble desdictes armoiries et timbre grillé au blazon dict; faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car ainsy nous plaist. EN TESMOING de quoy nous avons ces présentes signées de nostre main, et à icelles faict mettre et appendre nostre grand seel. Données en nostre ville de Nancy le vingt septième jour d'apvril mil six cens. — Signé: Charles. — Sur le reply est escript: Par monseigneur le duc, etc., les s[rs] de Mailhanne, bailly de l'évesché de Metz, de Rececourt, de Mondreville, Bardin, m[e] aux requestes ordinaire en nostre hostel, et Marlorat, lieutenant général au bailliage de Bar, présens. — Contresigné: De la Ruelle. — R[ta] M. Bouvet, pro C. Bouvet. »

Signé au registre : M. Bouvet (1).

Il résulte du texte de ces lettres que le nom de *Le*

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 71, f. 96 v°.

Pois, donné à une des nouvelles rues de Nancy, doit, comme on l'a déjà fait observer, s'écrire en deux mots et non en un seul.

L. GERMAIN.

NOTE SUR UN MANUSCRIT DE PIERRE GRINGORE ET SUR LE POÈME DE JEAN DE MARIGNY.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs deux volumes faisant partie d'un catalogue rédigé par le savant libraire de la Bibliothèque nationale, M. Labitte.

Le premier est le manuscrit de dédicace des *Abus du monde* (1), de Pierre Gringore, offert à d'Estouteville par l'auteur.

Ce manuscrit a pour nous, Lorrains, le plus vif intérêt, comme on le verra par les détails qui suivent sa description.

Le second volume, sur lequel nous appelons une attention toute spéciale, est un poème du bourguignon Jean de Marigny, sur les guerres de Bourgogne et la bataille de Nancy.

Ce volume, accompagné de quinze gravures sur bois, est d'une rareté insigne. On n'en connaît que deux exemplaires. La description minutieuse de M. Labitte avait donc une place indiquée dans le *Journal*.

(1) *Les Abus du monde* eurent un grand succès au XVI[e] siècle, puisque l'œuvre de Gringore eut quatre éditions en quelques années. (V. Brunet, *Manuel du libraire*, tome II, col. 1746.)

Voy. aussi la notice biographique sur Gringore, par M. H. Lepage, dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, mars 1865.

248. Les Abus du Monde par Pierre Gringore. — Petit in 4° mar. bleu jans., doublé de vélin blanc à riches compart., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet.)

Magnifique manuscrit du xvi^{e} siècle, sur vélin, portant les armes d'Ecosse ; il est composé de 68 ff. et orné de *quatorze grandes miniatures*, d'une beauté et d'une conservation rares ; elles sont peintes en couleurs rehaussées d'or et placées au milieu de portiques variés et décorés de guirlandes.

Exemplaire de dédicace présenté à sire d'Estouteville, Sgr de Beine, d'Ivry et de Blainville, par Gringore, qui s'est fait peindre sur la première miniature, à genoux. Les autres miniatures, toutes fort curieuses, représentent différentes scènes de ce poème satyrique. La huitième représente le roi Louis XII assis sur un trône, entre la cour et la justice.

D'Estouteville fit don de ce manuscrit à sa petite-fille, Marie de Lorraine, mariée en secondes noces à Jacques V, roi d'Ecosse, qui le transmit à sa fille, *Marie Stuart*, ainsi que l'indique : 1° l'écu placé sous le titre, au bas du 1er feuillet : d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné et contrefleuronné de gueules ayant pour supports deux licornes d'argent ; 2° l'enfant ailé que l'on voit au bas de la deuxième miniature, tenant d'une main un chardon, qui est la fleur d'Ecosse, et de l'autre un lys, qui est celle de France.

De la bibliothèque de Charles Nodier il a passé par les mains du relieur Trautz, qui l'a revêtu d'une reliure simple, qui fait d'autant mieux ressortir la richesse de la doublure semée de lys et de chardons entourés de guirlandes de feuillage. — Hauteur : 201 mill.

—

259. L'AVENTURIER RENDU A DA[N]GIER || conduit par advis, Traicta[n]t || des guerres de bourgongne. Et la || journée de Na[n]ci. Avec la vie et testament de || maistre enguerrant de marigny, qui fist faire || le Palais de Paris et léglise de nostre dame des || couys près de Rouem (*sic*) et plusieurs aultres cho || ses dignes de mémoire. Imprimé nouvelle || me[n]t || (A la fin) Imprimé nou || vellement à Paris, s. d. (1510) pet. in 4 goth. de 32 ff. non chiff. à 2 col. sign. A.-F. (le dernier feuillet est blanc), 15 figures sur bois, mar. r., dos orné, comp., dent. int., tr. dor. (Niedrée.)

Poème d'une rareté insigne, dont le titre fait assez connaître l'intérêt qu'il présente.

« Il est tellement rare, dit M. Potier, qu'on n'en connaît guère d'autre exemplaire que celui de la Bibliothèque nationale. C'est l'exemplaire de M. de Bock, le seul dont parle Brunet (I, col. 581). »

« Le feuillet F. I, qui manquait, a été refait à la plume, à l'imitation de l'imprimé.

« Le nom de l'auteur, Jean de Margny (Marigny), est indiqué dans son épitaphe, placée à la fin du livre. Il descendait d'Enguerrand de Marigny. On lit ces vers au verso du frontispice :

A sy regarder on sçaura
Pour q[ui] ce livre fait on a....
. . . .
Il fut faict par ung Bourguigno[n],
Le duc Charle, prince de nom.

« Ce duc Charles ne peut être que Charles le Téméraire, le seul duc de Bourgogne du nom de Charles. Comme ce prince était mort alors, l'auteur veut sans

doute dire qu'il a fait ce livre à son intention, et que c'est un hommage à sa mémoire. Jean de Marigny était attaché à Charles le Téméraire. Il fait, dans son poème, le récit des *guerres de Bourgogne,* et notamment de la journée de Nancy, à laquelle il assistait.

« La date de la composition de l'ouvrage (1510) est exprimée de cette manière au dernier feuillet (recto).

> Prens les quatre piedz d'un hetel (M)
> Et les quatre fers d'ung cheval (CCCC)
> Et unze signes acomplis (XXXXXXXXXXX)
> Que on fait devant les ennemis,
> Et vous sçaurés pour vérité
> Quand ce livre fut composé (1510)

« Cette date de 1510 se trouve au recto du deuxième feuillet, où l'auteur donne son âge :

> Soixante ans au monde fut mis
> Jusque l'an mil CCCCC et dix

« Ce doit être aussi à peu près l'époque de l'impression de ce livre. »

On trouve, à la fin du volume (fol. 27), le *Doctrinal Saulvaige,* en vers de 12 syllabes, qui occupe treize colonnes.

Cet exemplaire, grand de marges, avec témoins, provient des bibliothèques des barons Pichon et Paradis. A la vente de cette dernière collection, il a été payé 1,500 francs.

En terminant, nous sera-t-il permis d'exprimer le désir de voir l'heureux possesseur du manuscrit, si ces lignes lui tombent sous les yeux, offrir une copie du portrait de Gringore à nos collections lorraines.

Quant au poème de Jean de Marigny, nous espérons

qu'un de nos érudits confrères voudra bien l'étudier à la Bibliothèque nationale, pour donner aux Lorrains le récit de la bataille de Nancy raconté par un Bourguignon qui assistait à cette grande journée.

De Braux.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Pour paraitre prochainement :

La Musique en Lorraine. — Etude rétrospective.

Les musiciens, les anciens instruments de musique, les anciens luthiers lorrains, d'après les archives locales, par Albert Jacquot, membre de la Société d'Archéologie lorraine. — Un volume grand in-8° jésus, orné de chromolithographies, photogravures et d'un grand nombre de dessins. — Tiré à 500 exemplaires. — Prix broché : 20 francs.

Sommaire des matières de l'ouvrage. — Chap. Ier. La musique et les instruments en Lorraine depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du xve siècle. — Chap. II. xve siècle, règne d'Antoine; costumes et usages des musiciens; instruments; fêtes musicales. — Chap. III. François Ier, Charles III. — Chap. IV. Pompe funèbre; Henri II; musiciens et instruments. — Chap. V. Charles IV; Callot et ses grotesques. — Chap. VI. Charles V. — Chap. VII. Léopold. — Chap. VIII. François III; Académie de musique de Nancy. — Chap. IX. Stanislas Leszczinski; les musiciens au xviiie siècle. — Appendice. Mirecourt et la lutherie lorraine.

On souscrit chez l'auteur, rue de la Poissonnerie, 14, à Nancy.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Casimir Tévanne, en son vivant membre de la Chambre de commerce de Nancy, a légué au Musée lorrain un tableau représentant *Athalie chassée du temple.* « Joas vient d'être placé sur le trône de Juda et reconnu pour roi par l'armée et par le peuple ; à gauche, Athalie, qui était accourue au bruit du couronnement, est entraînée par les soldats et chassée du temple. » Ce tableau, qui mesure 1 m. 50 c. de hauteur sur 2 m. de largeur, est une copie ancienne et de bonne exécution du tableau original de Coypel Antoine (1661-1722) exposé dans les galeries du Louvre sous le n° 143.

Bien que ce don n'ait pas un caractère lorrain, le Comité a dû l'accepter comme un témoignage de l'intérêt que l'honorable défunt portait à la Société d'Archéologie.

— Notre confrère M. Ch. Gilbert, photographe à Toul, qui s'applique avec tant de succès à faire connaître les monuments anciens du pays, et qui porte un intelligent intérêt à tous les objets d'art, vient, par les mains de M. Bretagne, d'offrir au Musée une reproduction galvanoplastique de la précieuse *bulle d'or* des Archives de la ville de Toul, dont le regretté M. G. Boulangé a donné la description et le dessin dans le *Journal de la Société* (t. VII, 1858, p. 92). Appendue au diplôme de l'an 1367, portant confirmation et augmentation des privilèges de Toul par l'empereur Charles IV, cette bulle, de 0m,062 de diamètre, et pesant environ 40 gr., est formée de deux plaques d'or, assez minces, estampées et repoussées, qui s'emboîtent l'une dans

l'autre. Le moulage donné par M. Gilbert est très-finement exécuté et figurera avec honneur dans notre collection sigillographique.

— M. Paul, notaire, a fait don d'une taque aux armes de Lorraine, provenant de la maison, rue de la Monnaie, où est né Grandville, et qui vient d'être reconstruite.

— M. de Beauminy, ancien avoué, a offert deux volumes des anciennes Coutumes de Lorraine.

— M. Bretagne a donné : 1° un registre des comptes de la recette générale des finances pour l'année 1750 ; ce registre est accompagné de l'approbation du roi Stanislas, pièce sur parchemin avec le sceau; 2° deux monnaies des ducs Jean et Charles II.

ERRATA.

Une erreur de date s'est glissée à la première ligne de la note (p. 97) qui accompagne le document relatif au château de Gombervaux, publié dans notre dernier numéro. Fabert se maria avec Claude Richard de Clévant, non en *1634*, mais au mois d'octobre 1631. (V. *Mémoires de Fabert,* Biblioth. nat., mss. F. R., nouv. acq., 90.) Le P. Anselme place ce mariage au 12 septembre 1631 (*Hist. généalogique*). La généalogie manuscrite des Fabert et des Clévant (Bibl. nat., Carrés d'Hozier) place ce mariage au 13 septembre 1631, et le P. Barre, dans sa *Vie de Fabert,* indique la date de 13 novembre 1631.

— On nous signale une erreur d'un autre genre à la p. 96, ligne 21, du même numéro : on a imprimé *Prænolibis* au lieu de Prænobilis.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. Crépin Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 juin 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Adolphe Margo, membre de la Chambre de commerce de Nancy.

Sont présentés comme candidats : par MM. Bretagne, L. Germain et Laprevote, M. Mesmin, juge suppléant au tribunal civil de Nancy, et M. l'abbé L'Huillier, curé de Grand ; par MM. Lepage, Edmond Contal et Stanislas Thomas, M. Léopold Marcot, propriétaire, maire de Réméréville ; par MM. Lepage, Wiener et Jules Renauld, M. Joseph Geny, garde général des forêts à Nancy.

M. René Blondlot a adressé une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission.

Le Président communique un règlement de M. le Ministre de l'Instruction publique relatif à l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises, ainsi qu'avec les diverses sociétés étrangères.

Ouvrages offerts à la Société.

Notes historiques sur la Maison de Lorraine tirées d'une publication récente : Les Comtes de Chiny, étude historique par le P. Goffinet. Arlon, 1880, par M. Léon Germain.

Note sur l'origine de Florentin le Thierriat, par M. L. Germain.

Le journal *l'Espérance, courrier de Nancy,* de 1881, 41e année, offert par M. Vagner.

L'Eucalyptus à la colonie agricole des Trois-Fontaines, près Rome, par E. Meaume.

Journal des Savants. — Février, mars et avril 1882.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, gr. in-4°, tome III, pages 97 à 144. 1882.

Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1882, n° 1.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1882.

Revue savoisienne, 23e année, n° 4. — 30 Avril 1882.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. N° 157. — Avril 1882.

Bullettino della commissione archeologica communale di Roma. Anno X, serie seconda, n° 1, Gennaro-Marso 1882. 7 planches.

Publication de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg. Année 1881, xxxv.

Mélanges archéologiques, par le D. N. Van Werveke. 1882.

Annales du Musée Guimet, tomes 2, 3, 4. 1881-1882.

Revue de l'histoire des religions. 3e année, tome V, n° 1. Janvier-février 1882.

Memorie della regia Accademia di scienze, lettere et arti in Modena, tome XX, 2 parties, 1881, in-4°.

Le Cabinet historique, Moniteur des bibliothèques et des archives. Nouvelle série. Mars-avril 1882. Directeur, M. Ulysse Robert.

Généalogie historique de la maison de Gargan, suivie de ses dernières alliances et d'un armorial. Metz, 1881, in-8°. Planches et nombreux blasons. — Offert par M. Charles de Gargan.

Lectures.

M. F. des Robert donne lecture d'un travail sur un *Livre historique d'un marchand de Nancy (1709)*, dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

ANNEAU MÉROVINGIEN EN OR, TROUVÉ PRÈS DE COMPIÈGNE, ET ATTRIBUÉ A LEUDINUS-BODO, ÉVÊQUE DE TOUL.

M. le comte de Marsy, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, vient de publier, dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* (1), une notice fort intéressante sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, dont il propose l'attribution à l'un des saints évêques de Toul, Leudinus-Bodo (2). Trouvé récemment dans le lit de l'Oise, près de Compiègne, cet anneau, qui appartient à M. le docteur Lesguillons, est en or et pèse 17 grammes. Il est formé d'une baguette ronde, sur laquelle est fixé un chaton circulaire, qui semble rattaché à la baguette par deux groupes de trois points ou globules en or soudés;

(1) Tome V, p. 304-315. — *Note sur un anneau mérovingien en or, trouvé près de Compiègne*; Compiègne, H. Lefebvre, 1882, gr. in-8, 16 pp.

(2) La tradition populaire l'appelle plutôt Bodon-Leudin. Plusieurs personnes pensent que c'est lui, ou quelqu'un de ses parents, qui a donné son nom à Boudonville (*Bodonis villa*), l'un des faubourgs de Nancy, et eussent désiré qu'il fût choisi pour titulaire de la nouvelle église construite, au-dessus de la vallée de ce nom, sous le vocable de saint Mansuy, en mémoire du premier évêque de Toul.

disposition que l'on remarque dans de nombreux bijoux de la même période historique.

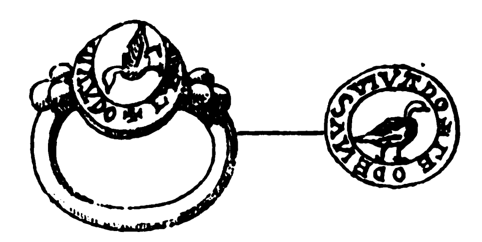

Le centre du chaton est creusé et occupé par un grenat convexe gravé. Autour est une légende en caractères majuscules, gravée en creux à l'envers, et sur laquelle on lit sans aucune hésitation :

✝ LEODENVS VIVA DO.

Ce que M. de Marsy, qui justifie son interprétation par plusieurs comparaisons, lit de la manière suivante : LEODENVS VIVAT DEO.

L'intaille porte la représentation d'un oiseau, que l'on peut prendre pour une colombe, mais qui est peut-être un morceau antique dans lequel il aura suffi que l'orfèvre crût reconnaître cet oiseau pour en faire le motif d'une bague évidemment chrétienne.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les savantes remarques que lui a inspirées l'étude des anneaux sigillaires mérovingiens publiés jusqu'aujourd'hui, ou existant, encore inédits, dans différentes collections, soit publiques, soit particulières. D'ailleurs, ces curieux bijoux sont en fort petit nombre : on n'en connaît guère qu'une trentaine ; en y ajoutant ceux dont le chaton est formé par une monnaie romaine ou mérovingienne, on arriverait à peine à en réunir le double.

Il serait, de même, superflu de reproduire le résumé de la vie de Leudin-Bodon, dont les éléments ont été puisés dans les *Acta sanctorum* (1) ; il importe davantage de faire connaître brièvement les motifs sur lesquels M. de Marsy s'est basé pour le choix de son attribution.

Cet anneau a tous les caractères d'un monument chrétien, et ne peut avoir appartenu qu'à un personnage important de la seconde moitié du VII^e^ siècle. Le nom que l'on y voit inscrit fait partie d'un groupe dont la racine est Liud, Luid, Leod, Liut, et dans lequel il faut aussi ranger *Leudinus.*

« Les Bollandistes, dit M. de Marsy, s'accordent à reconnaître que Leudin vint à plusieurs reprises à Saint-Jean de Laon, notamment lors de de la mort de sainte Salaberge (sa sœur).

» Il nous paraît possible d'admettre, dès lors, que Leudin a pu venir également, soit à Compiègne, auprès de Childéric II, en 663, ou de Thierry III, en 675, dans les grandes assemblées (2), ou, mieux encore, à la réunion de 665, où douze évêques assistèrent au sacre de saint Wilfrid (3), soit dans les villas royales de Choisy ou de Montmacq, ou à l'abbaye de Rethondes, localités situées toutes sur les bords de l'Aisne ou de

(1) Sept., t. III, p. 838-842. *Gall. christ. Eccl. Tull*, t. XIII, col. 963-964. *Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 605-607.

(2) « Pellassy de l'Ousle. *Histoire du Palais de Compiègne* (séjour des rois). »

(3) « A. Pécoul. *Les assemblées ecclésiastiques de Compiègne.* (*Bull. de la Soc. hist. de Comp.* Tome II, p. 139.) »

l'Oise (1) ; et que, dans un de ces séjours, il aura perdu son anneau ou en aura été dépouillé.

» Trouvé, à la suite d'un dragage, dans l'Oise, au-dessus de Compiègne, presque au confluent de l'Aisne, l'anneau de Leodenus a dû être jeté dans la rivière d'un point voisin d'une de ses rives, et cette origine nous semble aussi admissible pour le moins que celle du huguenot perdant, sur le champ de bataille de Montcontour, l'anneau de sainte Radegonde, volé par lui.

» Les caractères religieux que nous avons signalés sur la bague de Leodenus, et que nous pourrions rapprocher des prescriptions déjà en vigueur à cette époque, et qui ordonnaient aux évêques d'avoir *un anneau d'or décoré d'une pierre précieuse*, ainsi que l'était, au VII^e siècle, celui d'Ebrégésile, évêque de Meaux (2), pourraient fournir un nouvel argument à l'appui de cette hypothèse, que nous nous bornons seulement à indiquer, heureux en tous cas, et quelle que soit l'attribution qui puisse en être faite, d'avoir contribué, en faisant connaître cet anneau, à augmenter la liste si restreinte encore de ces monuments mérovingiens. »

On nous saura gré, croyons-nous, d'avoir essayé de donner, à ceux de nos confrères qui s'occupent, soit

(1) « Martin Marville. *Essai sur les châteaux royaux* (*Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. XXIII). *Gallia christiana*, etc. »

(2) « Bénédict., *Nouv. traité de Dipl.*, t. IV, p. 319. Voir aussi la bague de saint Arnoult, conservée au Trésor de Metz. » — Sur cet anneau, v. : *Mém. de la Soc. d'Arch. et d'hist. de la Moselle*, années 1864, p. 75, et 1865, p. 205; Dom Pitra, *Spicilegium solesmense*, t. III, 1855, p. 119, etc.

d'histoire de Lorraine, soit, d'une manière générale, des antiquités mérovingiennes, un faible aperçu de la notice de M. le comte de Marsy, consacrée à un anneau sigillaire qui présente, incontestablement, un intérêt multiple.

L. GERMAIN.

PLAQUE FUNÉRAIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-EPVRE.

A propos de l'article que nous avons récemment publié (1) sur une plaque funéraire portant le nom de Claude-Georges de Barbarat de Mazirot, allié à la famille de Ponze, notre confrère M. l'abbé Frussotte nous a fait l'honneur de nous adresser la note suivante. Elle est relative à un personnage que l'on croit appartenir à cette dernière famille, malgré les différences d'orthographe que présente son nom.

« Extrait des registres de sépultures de la paroisse saint Pantaléon de Mauvage, diocèse de Toul, pour l'année 1752 :

« L'an 1752, le 6 décembre, messire Charles de
» Ponce, chevalier, ancien capitaine de dragons et che-
» valier de l'ordre militaire de S[t] Louis, demeurant à
» Nancy, est mort à Mauvage et a été inhumé le sept
» dans l'église paroissiale dudit lieu à gauche du grand
» lambris en entrant à la chapelle de la S[te] Vierge, en
» présence de mons. de Sarrazin, son beau frère, et des
» témoins qui ont signé avec nous.

» *Signé :* de Sarrazin. — Leclerc, vicaire. — C. Gros-

(1) *Journal de la Société*, mai 1882.

didier. — C. Vincent. — René Marchal, — et Dordelu, curé.

» Archives comm. de Mauvages (Meuse).

» Charles de Ponce avait épousé Marie-Anne-Thérèse de Sarrazin, sœur de Benoît-Edouard de Sarrazin, avocat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, tous deux issus du mariage de Claude-Ignace de Sarrazin, seigneur de Rambucourt, conseiller d'Etat et à la Cour souveraine, et de Marie-Thérèse de Maison-Neuve, cette dernière originaire de Mauvages. »

Ainsi que M. l'abbé Frussotte en fait ensuite la remarque, Dom Pelletier a mentionné ces deux alliances, mais sans donner les prénoms. Ce généalogiste s'exprime dans les termes suivants (*Nobiliaire*, art. *Sarrazin*) :

« Claude-Ignace Sarrazin, chevalier, seigneur de Rambucourt, conseiller d'état [et] en la cour souveraine de Lorraine et Barrois,... épousa N.... de Maisonneuve, dont il eut : ... 2° N. Sarrazin, qui épousa N. de Pons, officier au service de France. »

L. G.

CHRONIQUE.

—

Les lecteurs du *Journal* liront sans doute avec intérêt le compte-rendu suivant, que M. Héron de Villefosse vient de faire, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (1re année, p. 287), du travail de M. Bretagne, imprimé dans l'avant-dernier volume des *Mémoires* de notre Société. Outre qu'il prouve combien cet article a

été apprécié, on y trouvera des renseignements nouveaux d'un grand intérêt, tels que l'existence, au Musée d'Evreux, de deux lettres de bronze de l'époque gallo-romaine, analogues à celles qui ont été découvertes à Naix et à Grand. La plus importante de ces dernières a aussi été publiée par M. Ch. Cournault dans la *Revue des Sociétés savantes*.

« INSCRIPTIONS MÉTALLIQUES SUR LES ÉDIFICES PUBLICS DES LEUCI, A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, par M. Bretagne (extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 3e série, VIIIe volume, 1880, p. 37-47).

» M. Bretagne attire l'attention des archéologues sur plusieurs lettres antiques, en bronze, recueillies à Naix et à Grand ; les premières sont conservées au Musée historique lorrain de Nancy, les secondes font partie du cabinet de M. Dufresne. Ces lettres ont appartenu à des inscriptions publiques et donnent une idée des édifices qui décoraient ces cités à l'époque du haut empire romain. La plus importante est un R en bronze, non doré, couvert d'une patine brune ; elle mesure 33 centimètres de hauteur et pèse huit kilogrammes et demi ; elle a été découverte à Naix (Meuse). M. Ch. Cournault qui, de son côté, s'est également occupé des lettres de *Nasium*, a publié un bon dessin de cette lettre R, vue sous ses deux faces (1). Il fait remarquer, avec raison, que ses dimensions sont un peu plus considérables que celles attribuées aux caractères de l'inscription de la Maison carrée de Nîmes, d'après les calculs de Séguier, ce qui permet d'apprécier, par comparaison, l'importance de l'édifice dont elle décorait

(1) *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. III, p. 315.

probablement la façade. Denis, de Commercy, dans ses *notes manuscrites,* conservées aux archives de la Meuse, nous a transmis, sur la découverte de cette lettre, d'intéressants détails qui ont été récemment mis en lumière par M. Saglio (1) ; malheureusement, l'article de M. Bretagne avait déjà paru, de sorte qu'il n'a pu profiter de cette communication. La seconde lettre est un I, en bronze doré, de 83 millimètres de hauteur ; elle provient aussi de Naix, où elle a été découverte en 1878. Les deux autres lettres ont été trouvées à Grand ; ce sont : un V, de 16 centimètres de haut, en bronze doré, et probablement un I. Il est certain que ces lettres appartenaient à des inscriptions monumentales importantes ; elles sont gravées sur les deux planches qui accompagnent le mémoire de M. Bretagne. Les lettres de Naix paraissent, d'après leur forme, avoir été fabriquées vers le milieu du second siècle de notre ère.

» Pendant les grandes invasions qui précédèrent et suivirent la chute de l'empire romain, partout les barbares firent main basse sur ce qui attirait leurs regards ; on conçoit que le métal les ait plus particulièrement tentés. Les petits objets en bronze ou en argent qui faisaient partie du mobilier intérieur des habitations, les statuettes, les monnaies et les bijoux pouvaient être encore facilement soustraits à leur avidité, mais tout le métal qui servait à la décoration extérieure disparut. Les grandes statues qui ornaient les places publiques furent presque toutes détruites ; les inscriptions en lettres de bronze placées au fronton des temples ou sur la frise des arcs de triomphe, eurent le même sort : on

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, p. 134.

en retrouve aujourd'hui à peine quelques débris insignifiants (1). Aussi sur les grands édifices qui ont survécu à l'effondrement du monde romain, il devient quelquefois difficile de retrouver le sens d'inscriptions fort importantes : on ne peut essayer de les lire qu'en suivant la trace des crampons qui servaient à fixer les lettres de bronze. C'est ce qui a eu lieu notamment pour l'inscription de l'Arc-de-Triomphe d'Orange dont M. de Saulcy a tenté la restitution (2). Une ingénieuse idée de M. Alexandre Bertrand aidera, sans doute, à rétablir définitivement ce texte important ; cette idée consiste à appliquer entre les trous, dans lesquels s'engageaient les crampons, un jeu de lettres mobiles en carton, de la grandeur des caractères originaux, de sorte qu'on arrive ainsi, dans les parties où la pierre n'a pas été trop mutilée, à retrouver au moins la position de plusieurs lettres et, par conséquent, une partie du texte. Cette opération est facile à faire au Musée de Saint-Germain, où il existe un moulage de l'architrave de l'arc d'Orange, exposé à la hauteur de l'œil ; on doit toutefois être très-prudent dans la pratique de ce moyen de lecture. Malheureusement, à Naix et à Grand, il n'est resté

(1) Nous signalons, à cette occasion, deux lettres de bronze d'assez grandes dimensions, dont l'une semble dorée, conservées aux musée d'Evreux.

(2) Caristie dans son bel ouvrage, *Monuments antiques à Orange*, a publié le dessin de l'architrave de l'Arc-de-Triomphe avec le détail des trous qui ont servi au scellement de l'inscription en métal. A la page 20 du texte, il donne le renseignement suivant : « M. de Gasparin dit qu'une lettre » (L) en bronze a été trouvée par M. Bareille au pied de » l'Arc. Cette lettre ne pouvait provenir que de l'inscription » sur l'architrave et non sur la frise. »

aucune inscription à laquelle ce système soit applicable; il faut se borner, dans ces deux localités, à recueillir les lettres de bronze au seul titre de la curiosité; elles ne peuvent, quant à présent, servir en rien les intérêts de la science. Sur l'Arc-de-Triomphe de Suse, les lettres de bronze n'étaient pas simplement posées sur le marbre et maintenues par des tenons, mais elles étaient encastrées par le marbre même, de sorte qu'après leur enlèvement, on retrouve encore très-apparente la forme des lettres, et que les textes gravés sur les deux faces de cet Arc ne présenteraient pas la moindre difficulté de lecture si les barbares qui ont arraché les caractères de bronze n'avaient pas commis de dégâts considérables dans leur précipitation à les desceller.

» Sur une pierre de Constantine, conservée au musée du Louvre, il est question d'une inscription, composée de quarante lettres dorées (sans aucun doute en bronze), qui régnait sur la corniche circulaire du *nymphaeum* de la ville de Cirta; les mots de cette inscription étaient séparés par dix feuilles de lierre argentées :

. . . .

ITEM. IN NYMPHAEO. IN CORONA SVMMA *in* CIRCVMITV. LITTERAE. N. XXXX. AVROI NLVMI NATAE. HEDERAE DISTINGVENTES. INCOCTILES N. X . . . .

. . . . . ITEM IN NYPHAEO, IN CORONA SUMMA [IN] CIRCUMITU, LITTERAE N (UMERO) QUADRAGINTA AURO INLUMINATAE, HEDERAE DISTINGUENTES INCOCTILES N (UMERO) DECEM (1)...

» On peut signaler, en même temps que ces lettres de

(1) L. Renier, *Inscr. romaines de l'Algérie*, n° 1891 ; C. I. L., t. VIII, n° 6982.

bronze, les *tegulae aeneae auratae* (1), mentionnées dans une inscription de Vienne en Dauphiné, et dont on a eu l'heureuse chance de retrouver un specimen près de l'amphithéâtre antique de cette ville, en 1850. »

BIBLIOGRAPHIE.

LES CHRONIQUES VÉNITIENNES.

Notre compatriote M. Auguste Prost vient de publier un nouveau travail : « *Les Chroniques vénitiennes* ». C'est une étude consacrée à un corps considérable de documents, en grande partie inédits, rédigés soit en latin, soit en italien ou même en français. Telle est en effet la chronique écrite au XIIIe siècle par *Martino da Canale,* qui a fait choix de notre langue, dit-il, « por ce » que lengue françeise cort parmi le monde et est la » plus delitable à lire et à oir que nule autre ».

Les Chroniques vénitiennes peuvent, on le voit, intéresser notre littérature nationale où une œuvre historique tout entière du XIIIe siècle n'est pas chose commune.

Au point de vue de l'histoire de Venise, ces chroniques forment un domaine qui est loin d'être, il est vrai, demeuré jusqu'à préseut inexploré, mais il reste encore beaucoup à faire pour compléter sa mise en valeur. Les chroniques latines qui sont les plus anciennes ont été publiées, mais les chroniques en langue vulgaire (*Cronache popolari*) de beaucoup les plus nombreuses, sont presque entièrement inédites. On n'a même pas encore un inventaire complet de ces documents et des manuscrits où l'on peut les trouver.

C'est à la préparation surtout de ce travail d'inven-

(1) Allmer, *Insc. antiques de Vienne*, nº 191.

taire que M. Auguste Prost a consacré son étude, en réunissant les notions éparses qui s'y rapportent dans les ouvrages de Muratori, de Montfaucon, de Marsand, de Foscarini, de Pertz, de Simonsfeld, de Tommasso Gar et du groupe de travailleurs qui concourt actuellement, à Florence, aux publications de l'*Archivio storico italiano*. Les collections de manuscrits conservées dans nos bibliothèques ont été mises également à profit par l'auteur. Le travail dont il vient de doter l'érudition renferme des considérations générales pleines d'intérêt sur les chroniques vénitiennes ; viennent ensuite l'histoire, la description et le classement de ces documents, puis l'indication des travaux et publications dont ils ont été déjà l'objet, jointe à celle des manuscrits qui les contiennent.

Ces renseignements sont résumés dans un répertoire qui ne comprend pas moins de 196 numéros. Les chroniques y sont classées, du VII^e^ siècle au XVIII^e^, suivant les dates auxquelles elles s'arrêtent. Ce répertoire doit faciliter les rapprochements qui permettront de se rendre compte du caractère des documents que l'on rencontrera dans le récolement général de ceux qui sont signalés en divers lieux et de reconnaître la valeur de ceux que l'on pourra trouver encore. L'auteur l'a déjà utilisé pour déterminer le caractère de deux manuscrits du XV^e^ siècle, de la bibliothèque de Metz, qui renferment deux chroniques en dialecte vénitien, s'arrêtant, l'une à 1410, l'autre à 1441.

M. Auguste Prost a montré, dans ce nouveau travail, la méthode, la lucidité et la précision qui le distinguent à un si haut degré.

Charles ROBERT, de l'Institut.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé DEBLAYE a fait don d'une thèse de la Faculté de Pont-à-Mousson, soutenue, en 1757, par Nic.-Sig. Baland, de Nancy, et imprimée par François Thouvenin, à Pont-à-Mousson Quoiqu'endommagée sur les bords, cette pièce est très-intéressante. La partie supérieure est occupée par une gravure représentant le passage de la Mer rouge ; elle est supérieure à beaucoup d'autres, tant par l'ensemble de la composition que par la finesse de l'exécution.

M. LE MAIRE DE NANCY a bien voulu, sur l'avis conforme de la Commission de la Bibliothèque publique, autoriser le dépôt au Musée lorrain de la chapelle de l'évêque Grégoire, donnée à la Bibliothèque par M. le docteur Eugène Marchal.

Cette « chapelle » se compose des objets suivants :

Une croix en cuivre doré, trouvée dans le cercueil de l'évêque Grégoire, avec deux pièces constatant cette découverte ;

Une paire de pantoufles en satin cramoisi brodé ;

Un bougeoir d'évêque, en bronze doré ;

Une crosse épiscopale ;

Une mitre d'évêque en drap d'or ;

Une id. id. en drap d'argent ;

Un petit encrier de voyage ;

Un portrait, gravé, de Grégoire dans un cadre doré auquel se trouve fixé un cadre plus petit, renfermant une boucle de ses cheveux ;

Un buste en bronze du même, d'après le buste sculpté par David d'Angers.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1882.

Le Président de la Société a reçu du Ministère de l'Instruction publique la circulaire suivante :

« Paris, le 27 juillet 1882.

» Monsieur le Président,

» Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les délégués des Sociétés savantes, que j'avais l'honneur de présider, j'émettais le vœu que chaque société voulût bien, en vue du Congrès de 1883, me faire connaître les questions qu'elle jugerait dignes d'être signalées à l'attention des savants de France. Cet appel a été entendu et, de toutes parts, me sont arrivées des propositions qui viennent d'être soumises à l'examen du Comité des travaux historiques.

» Cette haute assemblée, à laquelle j'avais réservé le droit d'indiquer elle-même certaines recherches intéressantes à faire en histoire, archéologie ou philologie,

n'a point eu à user de ce privilège. Elle a borné son travail à un simple choix, choix souvent difficile en raison de l'intérêt des questions proposées; elle a dû en réserver un grand nombre, qui seront certainement à l'ordre du jour des prochains congrès, adopter de préférence celles qui lui ont paru présenter un intérêt plus immédiat, quelquefois en généraliser les termes; mais je suis heureux de constater ici que le programme rédigé par elle, et que j'ai l'honneur de vous adresser, est uniquement dû à l'initiative de vos compagnies.

» J'ai, dès maintenant, la certitude que les différents points de ce programme seront, l'an prochain, l'objet de communications analogues ou contradictoires, que vos études préalables auront pour conséquence de faire naître des discussions au sein des séances que l'intérêt des découvertes locales faites par les sociétés savantes, sous l'unité d'impulsion qu'elles se donnent elles-mêmes, se généralisera dans ces débats, et que le caractère et tous les avantages d'un véritable congrès seront dès lors acquis à votre réunion.

» Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien donner à ces instructions et au programme qui les accompagne toute la publicité désirable, et en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*,

» Signé : JULES FERRY. »

PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883.

I. — *Section d'histoire et de philologie.* — 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de

lieu en France? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle; levées en masse ou appel de l'arrière-ban; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres-adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires ; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — *Section d'archéologie.* — 1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle ?

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle?

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 15 juillet 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Léopold Marcot, propriétaire, maire de Réméréville ; M. Mesmin, juge suppléant au tribunal civil de

Nancy; M. l'abbé L'Huillier, curé de Grand (Vosges); M. Joseph Geny, garde général des forêts, à Nancy.

MM. H. Lepage, L. Germain et Bretagne proposent la candidature de M. A. de Condé.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601, par M. Edouard Meaume.

Institut de France. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1881,* par M. Gaston Paris.

Discours de M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prononcé à la Sorbonne le 15 avril 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 1.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1882, 1er trimestre.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome V, 1882.

Revue savoisienne, 23e année, ne 5. — 31 Mai 1882.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 7e année, 1881-1882. Livraison supplémentaire contenant le dernier fascicule de l'*Histoire de l'abbaye de Senones* par Dom Calmet, publiée par M. Dinago.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XL de la 1re série, et tomes I et II de la 2e série, 1877 à 1879.

Bulletin de la Société des sciences historiques et

naturelles de l'Yonne, année 1881, tome XXXV^e^ (IV^e^ de la 3^e^ série).

Annales du Musée Guimet. — *Revue de l'histoire des religions*, 3^e^ année, tome V, n° 2. — Mars-avril.

Mémoires de la Société d'Emulation de Liège, nouvelle série, tome V.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 3^e^ livraison.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich. XLVI. Das Schloss Vufflens, 1882.

Revue historique, 7^e^ année, tome IX. — Juillet-août 1882.

Romania, tome XI, n° 41. — Janvier 1882.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture d'un travail sur *Melchior de la Vallée*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscription nouvelle.

M. Bretagne : Monnaies gauloises de Strasbourg trouvées près de Marsal.

MÉMOIRES.

ANNE DE MALAVILLERS, FEMME DE BERNARD-GUILLAUME BARCLAY. — ROME ET MALAVILLERS. — MALAVILLERS ANCIENS. — MALAVILLERS PAR SUCCESSION UTÉRINE.

I

Il est temps, ce semble, de refuser à l'inscription funèbre de Saint-Laurent hors les Murs, comme au latin

du cardinal-neveu du pape Urbain VIII, le crédit trop absolu que leur maintenait naguère encore, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* [N° d'avril 1881, pp. 77-77], M. Arthur Benoit, notre érudit confrère.

Le..... *Nobili Annæ Malleviller*
Lotharingæ...........

du généreux François Barberini a fait des victimes, qui n'étaient pas toutes, dirons-nous, du voisinage d'Audun-le-Roman, ni même de l'arrondissement de Briey ; et quand on peut déjà lire au *Nouveau dictionnaire historique* de Louis-Mahieul Chaudon (Paris, 1772, tome premier, p, 316), que « Jean Barclay, fils de Guillaume et d'une demoiselle de la maison de Malleville *(sic)*, naquit à Pont-à-Mousson en 1582, il y a lieu de craindre que toutes ces copies de copies, qui forment après tout la grosse réserve des biographes de profession, ne fassent le sentiment commun *ne varietur !* Nous laisserons en paix les Malleville de Languedoc ou de Normandie, pour rester en Meurthe-et-Moselle, au village de Malavillers, — lequel a compté, dans la série de ses seigneurs, des Malavillers-Malavillers, et des Vauldrey, des Psaume, des La Faloize, des de Hault de Sancy, etc., qualifiés « sieurs » ou « dames de Malavillers ». Pierre-Adrien de Hault de Malavillers, par exemple, des de Hault de Sancy en l'office de Briey, né par hasard à Grenoble, le 6 décembre 1752, figure dans les *Etats militaires de France* de Roussel, avec un autre membre de sa famille, sous les désignations *de Malaviller*, *Ch. de Malaviller* (1786) : on le nomme Mallaviller (du 7e d'artillerie, ci-devant Toul) en 1792,

avant qu'il n'apparaisse sous le titre : « colonel Malaviller, officier de la Légion d'honneur », entre retraités du 2 nivôse an XIV. Mais, à notre tour, ne nous arrêtons point chez les successeurs médiats des Malavillers-Malavillers ; car, en dépit des Malleville des dictionnaires, ou du Malleviller du mausolée de Rome, c'est à la race des plus vieux seigneurs de Malavillers en Barrois, qu'il faut restituer la pieuse mère de Jean Barclay.

Au mois de février 1873, M. l'abbé Ch. Hyver, du petit Séminaire de Pont-à-Mousson, s'occupant du professeur Guillaume Barclay et de sa femme, Anne de Malavillers, me fit l'honneur de m'interroger à leur sujet..., tout en consultant M. H. Lepage ; et je viens de retrouver, dans mes vieilles notes, que notre Président avait alors découvert « deux pièces relatives aux rentes que Gérard de Malavillers percevait à Pont-à-Mousson, ainsi que leur vente au duc de Lorraine par G. de Berkelen (*sic*), époux d'Anne de Malavillers ». Il est évident que les larges fantaisies du scribe rédacteur, obéissant à l'orthographe auriculaire, n'avaient point égaré à Nancy, et ne sauraient nous y tromper neuf ans plus tard, — alors surtout que le lettré romain, qui voulut tenir invariable à Saint-Laurent hors les Murs, le nom de fille de la veuve, s'est lui-même trouvé victime de la syncope que s'est permise, en le prononçant, la personne qui le lui donna. Ceci posé, j'observe que ces droits et rentes de Pont-à-Mousson, vendus au suzerain par Guillaume Barclay, étaient un apport de sa belle-mère, dont le nom, si je ne me trompe, n'a pas encore été donné ; et ils ont fait la matière exclusive d'un dénombrement (*Archives de la Meuse*) fourni,

le 27 mars 1546, par *Gérard de Malavillers*, écuyer, seigneur dudit lieu, « à cause de *Barbe d'Averdys*, sa femme ». Un autre dénombrement relatif aux biens de ligne des Malavillers, — Malavillers, Murville, Preutin, Sancy, etc., — fourni par le même Gérard, le 25 octobre 1573, lui était commun avec Bernardin de Vauldrey, seigneur pour un tiers en haute, moyenne et basse justice à Malavillers ; mais j'y rencontre cet aveu tout personnel : « item, en ladite ville de Malavillers y at la seigneurie de la maison forte et pourpris d'icelle, ancien fief dudit lieu avec, etc..., le tout à moi appartenant seul et en particulier ad cause de leneage ». Gérard était donc l'aîné, et certains actes, accords et et dénombrements, fournis par François Psaume, coseigneur de Malavillers à cause de sa femme, Barbe de Malavillers, fille de Gérard, conjointement avec Guillaume de Malavillers, la qualifiant *nièce* du dernier, il semble que nous ayons en ce Guillaume, et le cadet de Gérard et le parrain de son fils, auteur, entre autres dénombrements, de celui du 22 février 1501, où l'on déclare « Barbe de Malavillers, dame dudit lieu, comparsonnière avec Guillaume de Malavillers, son frère », à Malavillers, Preutin, Murville et Landres ?

Quoi qu'il en soit, de Gérard de Malavillers, qu'on ne voit plus en 1579, et de Barbe d'Averdys, étaient donc nés à coup sûr :

1° Guillaume de Malavillers, marié à Perrine de Vauldrey, fille de Bernardin de Vauldrey, seigneur de Malavillers en partie, etc. ;

2° Anne de Malavillers, dite Anne de Malleville, Anne de Malleviller, etc., femme de Guillaume Barclay, mère de Jean, l'auteur de l'*Argenis*, morte à Rome en 1628 ;

3° Barbe de Malavillers, mariée à François Psaume, qui vendit, en 1626, ce qu'il possédait à Malavillers « à cause de sa femme », aux de Hault de Sancy.

En fait, ces Malavillers-Malavillers étaient fort avouables, et la vaniteuse belle-fille de Jean-Guillaume Barclay, le professeur de Pont-à-Mousson et d'Angers, n'avait aucun motif de s'en plaindre. Personnage de bonne féodalité, Regnald, *alias* Renaldz de *Malaviller*, le lundi après l'Assomption 1364, donnait son dénombrement pour Malavillers, Boulange et Landres. Il a pour fiévés : à Malavillers, Habran, son frère; audit Malavillers et à Landres, Guérard de Berg; à Boulange, Henri de Boulange (*Archives de la Meuse :* B. 312, f° 95 ; B. 314, f° 317) ; et ce n'est enfin que trois siècles plus tard, que nos Malavillers-Malavillers sont décidément tombés en quenouille chez les La Faloize, par Louise de Malavillers (1), mariée à Gaspard, fils de Jean V de La Faloize, écuyer, seigneur de Mance, Luzy, Pouilly, et de Louise de La Haye.

Une transaction entre Alexandre de Hault de Sancy, Gaspard de La Faloize et Louise de Malavillers, sa femme, portant, à la date du 4 décembre 1686, qu'ils sont « aux droits de Bernardin de Malavillers, dit de Vaudrey », il me serait sans doute commode d'estimer inutiles de nouveaux développements ; mais quand les causes qui les ont expliqués en partie, sortiront leur dernier effet entre successeurs utérins, j'espère qu'on voudra bien aussi me les pardonner davantage.

(1) Elle ne peut être confondue avec une autre Louise de Malavillers, femme (1607-1625) de Jonathas du Hautoy, écuyer, seigneur de Vaudoncourt, etc., fils de François du Hautoy, chevalier, seigneur de Nubécourt et Bulainville, et de Nicole de Beauvau.

II

Par contrat du 10 février 1702, François-Jacob Richard, écuyer, seigneur de Rouvres, Lanhère, Belchamps, Serry, etc, lieutenant particulier au bailliage d'Etain, et sa femme et cousine germaine, Reine de Villelongue, des seigneurs d'Epiez, Failly, etc., vendirent aux Augustins de Saint-Pierremont ce qu'ils possédaient à Serry, paroisse de Coinville.

Dix-huit ans après, Louis Colnot de La Faloize, fils de Thierry Colnot, chevau-léger de la garde du duc Charles IV, et de Nicole de La Faloize, sœur de Gaspard, seigneur de Malavillers, signifiait aux « vénérables » son intention de rentrer dans Serry par retrait lignager; et c'est aux notes de l'abbé Massu (1), que ce plaideur, retour de l'Inde, surprit en fâcheux, que j'emprunte un nouvel épisode à la vie d'aventures que tant de patriotes lorrains ont menée à la suite de leurs derniers ducs.

Né à Mance, à l'ouest de Briey, et non au village d'Amance comme l'écrit Dom Pelletier (*Nobiliaire*, p. *173*), Louis Collenot, Colnot, Collenet ou Collinet de la Malmaison « devait avoir en 1660 treize ou quatorze ans ».

Son père, Thierry Colnot, s'étant jeté dans la place de Châtel-sur-Moselle, au cours d'une de ces alertes désastreuses, qui ne suivirent que de trop près la délivrance de Charles IV, prisonnier en Espagne, le jeune garçon et son frère, Jean-Louis Colnot, réduits à la plus

(1) Anciennes *Archives de la Moselle* : Chanoines réguliers.

profonde détresse, disparurent du pays. A la suite d'un gentilhomme anglais que la Providence plaça sur son chemin, Louis Colnot grandit, élevé dans la religion de son bienfaiteur : il s'établit dans les Indes, s'y maria, et veuf avec quatre enfants, dont deux fils qui ne le suivirent point, il revit la Lorraine avec ses filles, en novembre 1719. Tous trois abjurèrent à Nancy ; et bientôt des lettres patentes de relief de noblesse, que le cadet, Jean-Louis Colnot de La Faloize, jadis réfugié en Allemagne, contrôleur de la Maison du duc Léopold et « registrateur des actes du Conseil », avait sollicitées avec lui, l'autorisaient à reprendre les armes de leur mère, Nicole de La Faloize (1), sœur germaine de Gaspard de La Faloize, *dit* de Malavillers.

On trouve, dans l'Inventaire de du Fourny (2), un dénombrement du 7 juin 1665, par lequel Gaspard de La Faloize et son beau-frère Thierry *Collinet* (Colnot) de la Malmaison, à cause de Nicole de La Faloize, sa femme, reprennent en fief du duc de Lorraine et de Bar leurs seigneuries de Mance, de la Malmaison et de Sainte-Marie-aux-Chênes ; cette dernière, héritage incontestable de Marguerite du Mont de la Barre, femme de Jacques Bertignon, bisaïeule de nos déclarants. Nous avons aussi l'aveu du seigneur de Malavillers en la Chambre royale de Metz, et celui de sa sœur, Anne de La Faloize, donné par Nicolas Royer (3), son mari, le

(1) *La Faloize:* de gueules, à deux léopards d'or l'un sur l'autre.

(2) *Du Fourny :* layette *Arancy*, *Bouconville et Briey*, *fiefs*.

(3) Né à Saint-Mihiel le 4 mai 1631, fils de Claude Royer et de Bonne de Busselot.

29 mai 1681, pour un gagnage-fief à Sainte-Marie-aux-Chênes. Louis et Jean-Louis Colnot de La Faloize ou de la Malmaison avaient donc, tout misérables qu'ils se soient trouvés en leur bas âge, père vivant, oncle et tante germains ; mais l'appareil obligé des actes féodaux n'empêchait point le denûment de s'asseoir en maître au foyer de famille.

En 1684, si l'on s'en rapporte anx affirmations très positives de l'abbé Achille-François Massu, Gaspard de la Faloize, en butte aux poursuites d'impitoyables créanciers, trouvait son refuge ordinaire à Saint-Pierremont, et l'abbaye le nourrissait une grande partie de l'année.

La condition de ses « deux grandes filles, presque nubiles », excitait la pitié : « l'une s'est mariée avec un gascon, qu'elle a suivi ; l'autre, après avoir été longtemps en condition, s'est aussi mariée à Sedan ».

Le malheureux père retournait à Malavillers, quand les huissiers et les commissaires aux saisies réelles le laissaient en repos. Pour sauver ce bien, il vendit en 1684, à l'abbé Massu, ses droits seigneuriaux à Mance et à la Malmaison. En retour, l'abbé de Saint-Pierremont se chargea de payer ses dettes, capital et intérêts : l'opération était terminée au 17 mai 1688, ainsi que le témoigne une quittance générale mise au bas du contrat. Malavillers, néanmoins, dut être vendu au « sieur Pillement ».

Jean-Louis Colnot de La Faloize, seigneur de Serry, gentilhomme ordinaire du duc Léopold de Lorraine, devint seigneur de Chaumont-sur-Aire par acquisition du 17 août 1707 sur François des Salles, comte de Rorté, et Catherine de Ficquelmont, sa femme ; laquelle en avait hérité après 150 ans de possession de sa famille.

Cette seigneurie du ban de Chaumont comprenait : le quart des droits utiles et honorifiques de la haute, moyenne, basse et foncière justice, conformément au traité de 1307, et à la transaction du 28 juillet 1557, passée entre Nicolas de Lorraine, au nom de Charles III, son neveu, et Nicolas de la Tour-en-Voivre, alors seigneur du ban de Chaumont.

Léopold, par contrat du 19 janvier 1709, en concéda la moitié, sous un cens perpétuel de 1,200 fr., à l'acquéreur ; par lettres patentes du 28 du même mois, il lui accorda le dernier quart, à titre d'engagère, pour une somme de 16,000 fr., « et pour récompense des services que lui et ses ancêtres, avaient rendus aux princes de sa maison ». Admis à relever le nom et les armes de sa mère Nicole, seconde sœur de Gaspard de La Faloize, par lettres patentes du 31 mai 1720, Jean-Louis Colnot de la Faloize s'était marié à Angélique de Ribera Sanchez de Salazar, fille de don Joseph Sanchez de Salazar, major d'infanterie au service du Roi catholique, en Flandre, et de dona Suzanna de Ribera.

Antoine de La Faloize, écuyer, leur fils, seigneur de Serry et de Chaumont-sur-Aire, né audit Chaumont, le 27 janvier 1713, épousa, le 14 mai 1737, Anne Descamus, fille de Georges Descamus, écuyer, sieur de Pichaumeix, et de Marie Duvivier, sa seconde femme, morte douze jours après ce mariage ; dont :

1° Jean-Baptiste de La Faloize de Serry, baptisé le 4 février 1738 à Saint-Mihiel ; reçu, sur preuves de noblesse, cadet-gentilhomme de Stanislas, le 3 mars 1751 ; et

2° Jeanne-Marie de la Faloize de Serry, née le 13 novembre 1739.

Ch^r^ de SAILLY

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

PROMENADES HISTORIQUES A TRAVERS LES RUES DE NANCY AU XVIII[e] SIÈCLE, A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE ET DE NOS JOURS.

Tel est le titre d'un ouvrage qu'annonce notre laborieux confrère M. Ch. Courbe.

Cet ouvrage vient combler une très regrettable lacune. Il est le fruit de plusieurs années d'un travail assidu. Son auteur n'a reculé devant aucune recherche, devant aucune démarche ; il a consulté avec persévérance les tableaux officiels de recensement, les titres de propriété, les papiers privés des familles, — qu'on a bien voulu lui confier, — les almanachs, les annuaires, les journaux, etc., etc. Les quelques échantillons qu'il a donnés jusqu'ici de sa science nancéienne sont un faible avant-goût des richesses, presque toutes inédites, que renferme l'œuvre d'ensemble qui sera mise sous presse dès que le nombre de souscripteurs nécessaire sera réuni.

L'ouvrage formera un très fort volume in-8°, avec *plan du Nancy paroissial.* — Prix pour les souscripteurs : 6 fr., payables au moment de la livraison du volume. Aussitôt la souscription close, le prix sera porté à 7 fr. 50. — On souscrit aux librairies : Ed. André, rue Saint-Dizier, 67 ; Grosjean-Maupin, rue Héré, 20 ; René Wiener, rue des Dominicains, 53.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nous sommes obligés, bien à regret, de renvoyer au prochain numéro la liste des dons faits au Musée.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Société, rue des Dominicains, 53, *et non au Président.*

MÉMOIRES.

—

SOBRIQUETS ET DICTONS APPLIQUÉS AUX NOMS ET AUX HABITANTS DE QUANTITÉ DE VILLAGES DU PAYS.

La note publiée, il y a quelque temps, par M. le Dr Fournier dans le *Journal de la Société d'Archéologie* (1),

(1) Voy. no 5. Mai 1882.

au sujet des railleries dont les habitants de Rambervillers (Vosges) sont l'objet, m'a fait songer à des documents de même nature (*sobriquets et dictons*) que j'ai recueillis dans le cours de mes excursions, sur un assez grand nombre de localités de notre pays.

« Il est bien peu de régions en France qui n'aient une petite ville, un village, devenus l'objet des railleries du voisinage, soit que le nom de la localité, le caractère des habitants ou bien un fait historique, aient suffi à jeter le ridicule sur cette population ». J'ajouterai qu'en Lorraine, ce n'est pas seulement une ville ou un village d'une région qui se trouve dans ce cas; sur certains points, c'est chaque localité, c'est le plus humble des hameaux qui se voit gratifié d'un ou de plusieurs de ces sobriquets donnés par les habitants des villages voisins, par moquerie, dérision ou dédain. Ces épithètes sont, en général, plus naïves, plaisantes, ridicules ou burlesques que piquantes, offensantes ou injurieuses.

La verve maligne et gouailleuse de nos ancêtres s'est exercée de cette façon originale non seulement sur « le caractère et les habitudes des habitants, sur leurs monuments publics » (1), mais encore sur une foule de sujets les plus divers, notamment sur la topographie et le nom du lieu, sur les mœurs des habitants, la culture du sol, les récoltes, le bétail, la basse-cour, etc.

Les épithètes employées consistent le plus souvent dans l'apposition d'un nom d'animal à celui de la localité, dans le but probable de gratifier les habitants du caractère le plus saillant de l'animal indiqué. Néanmoins, pour beaucoup de ces noms d'animaux mêmes, la

(1) Voy. n° 5. Mai 1882.

signification qu'on a voulu y appliquer à l'origine ne se dégage pas très facilement, et la recherche de cette signification est encore bien plus difficile quand le sobriquet est rendu en patois par un qualificatif de signification actuellement inconnue, sorte d'archaïsme du dialecte local : alors le sens échappe absolument.

Déjà, dans une conférence faite l'an dernier à Nancy, à la Société de géographie, j'ai touché quelques mots de cette question, et, à la suite de la publication du Bulletin, quelques personnes se sont demandé si les habitants de certaines des localités visées ne se trouveraient pas blessées de ces appellations singulières.

Si quelques esprits étroits, susceptibles plus que de raison, se formalisaient de cette publication, je me bornerais à dire d'abord que je n'invente rien, que j'ai relevé et noté ce que chacun sait ou peut apprendre en parcourant les régions que je signale. Ensuite, mettant moi-même toute susceptibilité de côté, je commence par décliner les titres de mon propre village. J'ajouterai qu'aujourd'hui ces sobriquets ne signifient plus rien, car l'esprit ou les travers de caractère des habitants qui ont pu y donner lieu autrefois, sont bien changés ; les relations fréquentes ont fait disparaître les préventions, les inimitiés, les rancunes, les haines même de clocher à clocher. Les renseignements que je fournis n'ont donc plus qu'un intérêt purement archéologique, on ne doit pas y trouver autre chose.

Ces dénominations bizarres, parfois grotesques, remontent-elles à une époque bien reculée ? Il est assez difficile de préciser. Que quelques-unes, comme celles de Ludres, de Saulxerotte, village relativement moderne, et d'autres, soient peu anciennes, c'est incontestable ; mais

il me semble que le plus grand nombre remonte assez loin. Beaucoup, du reste, sont exprimées, je l'ai dit, en vieux patois; n'est-ce pas là un indice sérieux à l'appui de mon hypothèse ?

Comment ces sobriquets ont-ils pris naissance? comment nous ont-ils été transmis à travers les âges ? N'est-ce pas là d'abord le produit de cet esprit gaulois moqueur, railleur, ventard ? N'est-il pas permis, en outre, d'en chercher le secret dans ces anciennes rivalités de clocher à clocher dont j'ai déjà parlé, causées et entretenues par tant de causes diverses, telles que les guerres locales, les revendications si fréquentes de droits d'usage, de vaine pâture, de parcours et autres, qui occasionnèrent une foule de procès au siècle dernier et furent le sujet de rixes, souvent sanglantes, sur le théâtre même des revendications? Ces rixes entre pâturcaux, usagers et autres, étaient, de plus, fréquemment portées sur un autre théâtre par les jeunes gens, dans les rapports, dans les fêtes patronales. Commencées ordinairement au bal ou à l'auberge par les épithètes malsonnantes que je rapporte, les discussions dégénéraient bien vite en voies de fait. On quittait alors la fête et, à quelques pas de là, la mêlée devenait générale. Les horions et les coups de poings y pleuvaient drus; battants et battus se retiraient de la bagarre plus ou moins contusionnés ou meurtris, souvent aussi avec les habits de fête en lambeaux; mais souvent aussi la lutte n'était que suspendue, on se promettait de la continuer à la première occasion, à la prochaine fête, au plus prochain rapport. Les vaincus tâchaient de se présenter plus nombreux pour avoir l'avantage et sortir vainqueurs de la querelle.

Ces rixes entre jeunes gens et pâtureaux ont à peu près disparu aujourd'hui, mais elles ne sont pas encore bien éloignées de nous et la génération contemporaine a encore été témoin de plus d'un de ces spectacles qui parfois n'avait rien de bien divertissant.

Sobriquets.

CANTON DE COLOMBEY.

Allain-aux-Bœufs; *les* GODINS (les bouvillons), *les Bœufs* (1). La dénomination de *bœufs*, appliquée au nom officiel et à titre de sobriquet, vient, selon toute apparence, de ce que sur la façade de l'ancienne église romane, démolie en 1759, on avait sculpté en relief l'image des deux bœufs qui avaient, à l'époque de la construction de l'édifice, charroyé la plus grande partie des matériaux. Allain est déjà en possession de cette partie complémentaire « *aux beufz* » dans un titre, déposé aux achives de la commune, remontant à 1525.

Allamps, *les* BOTS (2) (c'est-à-dire gens de petite taille). Cette expression peut désigner aussi, en patois, les grenouilles et autres batraciens qui coassent au printemps.

(1) Je ferai remarquer que, dans le langage vulgaire patois, on dit également : AILAIN LOS GODINS, AILAIN LOS BUES et LOS GODINS d'AILAIN, LOS BUES d'AILAIN; ALLO LOS BOTS et LOS BOTS D'ALLO. La seconde façon de s'exprimer est même la plus fréquemment employée. Cette remarque n'est point particulière à Allain; elle s'applique à la plus grande partie des noms de villages qui vont suivre.

(2). Quand le sobriquet peut se rendre en français, c'est la forme que j'adopte de préférence. Mais je ferai remarquer que, dans le langage vulgaire, il est presque toujours rendu en patois.

Bagneux, *les gros bœufs.*

Colombey-les-Belles, *les blancs-becs, les pigeons-blancs.* La Description de la Lorraine, de 1779, donne : *Colombey-aux-Belles-Femmes,* et cette forme resta le nom officiel du bourg jusque dans la première moitié de ce siècle, où la municipalité réclama contre cette désignation et obtint en partie gain de cause, par suite des plaisanteries dont les dames du lieu, gîte d'étape, étaient l'objet de le part des militaires de passage.

Crépey, *les fous.* (Voir au chapitre des dictons.)

Fécocourt, *les mangeurs de vaches, les buveurs de goutte.*

Germiny, *aux trois châteaux, aux belles filles et au bon vin.*

Gibeaumeix, L'CUE D'TORÉ (le cul de taureau). Allusion probable à la situation topographique de la localité.

Saulxures-lès-Vannes, *les lucifer* (SOCHER LOS LECIFER)

Selaincourt, *les hauts bonnets* (les riches ?).

Thuilley-aux-Groseilles (1), *les* BOCATTES (les chèvres) ; allusion à l'élevage des chèvres dans ce lieu, à cause des haies nombreuses qu'on trouve sur le territoire.

Uruffe, *les canards.*

Vandeléville, *les* COLUVRIS ; allusion aux pierriers de la côte qui renferment, en quantité, des couleuvres et des vipères.

Vannes, *les* PAILOTTES ; allusion aux anciennes petites cloches de cette localité.

(1). C'est, selon toute apparence, une allusion aux *groseillers sauvages* que l'on rencontre fréquemment dans les haies nombreuses disséminées sur tout le territoire.

Canton de Toul-Sud.

Bicqueley, *les corbeaux*.

Bulligny *les chats crevés*.

Blénod-lès-Toul, *les* VICHAUX (putois). Autrefois on disait *Blénod-aux-Oignons* (voir Description de la Lorraine de 1779); c'est encore aujourd'hui la désignation vulgaire. Les oignons dont il est ici question ne sont pas ceux de la variété potagère, bien que, dans ce bourg, cette culture maraîchère soit assez importante; c'est d'une variété sauvage qui croît spontanément et en abondance, surtout dans les vignes au pied de la côte; elle fait le désespoir des vignerons, qui ne peuvent s'en débarrasser complètement.

Crézilles, *les* BAIBIES (les bavards ?)

Gye, *les cochons*.

Maizières-lès-Toul, *les grands talons* (les fées? les sorciers ?)

Mont-le-Vignoble, *les* COULEUIES (sorte de vase sans fond garni de toile pour couler le lait); allusion à l'habitude qu'avaient autrefois, dit-on, les maris de porter le lait au marché à Toul.

Ochey, *les* CAIDANTS (?)

Sexey-aux-Forges, *les voleurs*.

Canton de Toul-Nord.

Boucq, *les* BOUQUINS ; allusion au nom de la localité (?)

Bruley, *les trop* CUEIES (cuits) id.

Ecrouves, *les loups*.

Foug, *les* FOOUINS.

Grandménil, *les chiens* : LOS CHINS DE GRANDMÉNIN.

Lagney, *les* MAQUAS (?), *les* MIQUÉS (?), *les grands talons* (v. Maizières).

Laneuveville-derrière-Foug, *les pous de bois.*

Laye-Saint-Remy, *les* LIGEAUX (les menteurs).

Lucey, *les* BOCONS (?) *les* GRIMÉS (potage au lait et à la farine).

Ménil-la-Tour, *les* OUÈTES *poulains.*

Pagney-derrière-Barine, *les sangliers.*

Sanzey, *les chats crevés.*

Trondes, *les* MAQUINS (verrats), *les* LAOUE-HAIRAOUE (les loups-garous). Cette dernière expression sert aussi à caractériser le langage guttural patois de la région

CANTON DE DOMÈVRE-EN-HAYE.

Andilly, *les* RNADOOUE DE BLIE (RNADOOUE vient du verbe patois RNADER, rendre, vomir).

Mandres-aux-quatre-Tours, *trois cents* (*sans*) *cloches.*

Minorville, *les* HARROUARDS (?), *les fous.*

CANTON DE THIAUCOURT.

Bouillonville, *les* LAJAINES (les lézards).

Essey, *les* CAQUETS (les bavards?), *les veaux*, *les bœufs.*

Euvezin, *les* CORNAS (nom donné à une grosse branche de chêne desséchée sur l'arbre).

Pannes, *les* PONAS (?).

Remenauville, *les* CAROTTES (?).

CANTON DE VÉZELISE.

Autrey, *les chapons.*

Clérey, *les mouches,*

Dommarie, *les canaris.*

Eulmont, *les* LANVAOUE (les orvets). — C'est l'Orvet commun ou *Anguis*, appelé encore *Envoye*, de la famille des reptiles.

Frolois, *les cochons.*

Goviller, *les* SAHIERS (sorte de petit baquet en sapin, de la dimension d'un seau, avec lequel on trait les vaches et on porte à manger aux porcs).

Houdelmont, *les bourriques.*

Houdreville, *les veaux, les barbeaux.*

Pierreville, *les* ORCAS (les oies).

Praye, *les* BOIBOIS (bon, bonasse).

Pulligny, *les loups*; allusion à la maison dite des Loups que l'on remarque dans cette localité, vieille construction ornée de *loups* pour gargouilles.

Thelod, *les* CUEIES (les cuirs), expression de mépris.

Vaudémont, *petite ville et grand renom*; allusion à son passé historique.

Vézelise, *le pot de chambre de la Lorraine*; allusion probable à la situation topographique de cette petite ville, bâtie dans des vallons resserrés, au confluent du Brénon (1) et de l'Uvry.

Viterne, *les* TAYEUIES (écuelle de bois avec laquelle on puise le vin dans la cuve à la vendange ou au pressoir).

Xeuilley, *les* CHAIRPOUGNOTTES (sorte de large panier grossièrement fait, sans anse).

CANTON DE NANCY-OUEST.

Chavigny, *les coucous.*

Ludres, *les rôtisseurs*; allusion au supplice affreux de l'abbé Marchal, au siècle dernier.

(1) Le Brénon est aussi l'objet d'un jeu de mots dans la région où il coule, indiquant le peu d'importance de ce cours d'eau. Quand une mère va coucher son enfant et qu'elle veut l'engager à faire.. . pipi, elle lui dit : Faites Brénon...

Méréville, *les grandes oreilles* (les ânes ?)

Messein, *les sarruzins* (1).

Neuves-Maisons, *les mésanges.*

Pont-saint-Vincent, *les* PAQUANTS (?)

Autres localités du département.

Ancerviller (c. de Blâmont), *les* COVA (?)

Athienville (c. d'Arracourt), *les messieurs.*

Borville (c. de Bayon), *les bêtes.*

Ceintrey (c. d'Haroué), *les chardonnerets.*

Fraimbois (c. de Gerbéviller), *les fous.*

Frémonville, (c. de Bayon), *les gourmands.*

Hoëville (c. de Lunéville-nord), *les pauvres.*

Rosières-aux-Salines (c. de St-Nicolas), *les* OUA-OUA; nom donné aux goîtreux, surtout aux malheureux crétins qui étaient nombreux autrefois dans cette petite ville, bâtie sur les *marnes irrissées*, dans la région du plâtre.

Serres (c. de Lunéville-nord), *les* HÈRES ; ce mot, en patois, n'a pas la même signification qu'en français : ici il est synonyme de *riche*, d'opulent.

Verdenal (c. de Blâmont), *les corbeaux.*

Villacourt (c. de Bayon), *les ours.*

Vosges.

Autigny (c. de Coussey), *les* RAOUA (cris du chat).

Chermisey (id.), *les* VOSSES (les guêpes).

Jubainville (id.), *les* COBIOTTES (les bûchettes).

Maxey-sous-Brixey (c. de Coussey), *les* CULS CROTTÉS.

Punerot (id.), *les* VÉIOTS (les petits veaux).

(1) On rencontre fréquemment cette désignation dans notre pays, surtout pour indiquer des cantons où existent des ruines gallo-romaines.

Seraumont (id.), *les* BOEILLOTTES (les cruches, les burettes à huile).

Aouze (c. de Châtenois), *les sorciers* (1).

Haillainville (c. de Châtel), *les* HÈRES (voir Serres).

Lerrain (c. de Darney), *les* BOQUINS (les boucs).

Rainville (c. de Châtenois), *les boulies.*

Mirecourt *les hoche-culs*, à cause que « cet oiseau est tant vulgaire que les bords du Madon en sont tout couverts ». (Voy. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* ann. 1877.)

Puzieux (c. de Mirecourt), *les fous.*

Rambervillers, *les têtes de veau* (Voy. *J. de la Soc. d'Arch.*, mai 1882), *cinq clochers*, *quatre cents (sans) cloches.*

Vallois (c. de Darney), *les* MIQUÉS (?)

Meuse.

Avillers (c. de Fresnes-en-Woëvre), *les* CATOUCHES (?)

Brixey-aux-Chanoines (c. de Vaucouleurs), *les* QUÉCI-QUÉCI (cri des grenouilles.)

Doncourt-anx-Templiers (c. de Fresnes), *les* BACAOUÉS (les têtards).

Hannonville-sous-les-Côtes (id.), *les* CARAMCAMAN (?)

Nonsard (c. de Vigneulles), *les* ORCA (les oies).

Saint-Maurice-sous-Côtes (id.), *les* COUTIA (?).

Woël (c. de Fresnes), *les* COULAOUE D'AWE.

(1) On prétend que les sorciers d'Aouze et ceux du voisinage se réunissaient souvent, pendant la nuit, dans la prairie qui s'étend entre cette localité et Soncourt, et qu'ils s'y livraient à des rondes diaboliques. Aussi, après le crépuscule, ne passait-on autrefois qu'en tremblant dans le voisinage de cette prairie.

Alsace-Lorraine.

Bourgaltroff (près de Dieuze), *les* BACAOUÉ (les têtards).

Dieuze, *les foireux* (état de celui qui est affecté de la diarrhée).

Garrebourg (près de Phalsbourg), *les fous.*

Guébling (près de Dieuze), *les* LINA (?).

Ranguevaux (près de Thionville), *il y a plus de sorciers que de chevaux.*

Vergaville (près de Dieuze), *les fous.*

—

Des dictons.

Arrondissement de Toul.

BARISEY-LA-CÔTE (C. DE COLOMBEY).

Quand les blés sont en Châtillon,
Les gens de Barisey marient leurs filles et leurs garçons.

La saison de la côte de Châtillon étant la plus fertile et la plus étendue, les gens de Barisey, cette année-là, remplissent leurs greniers et peuvent faire de hautes *tesses.* Autrefois, *une haute* TESSE, *un fumier élevé et bien natté, une armoire bien pleine* de linge et bien rangée, étaient trois des conditions premières fort recherchées lorsqu'il était question de conventions matrimoniales.

COLOMBEY-LES-BELLES.

Pigeon blanc,
Ta mère t'a .... eu en volant;
Le diable a passé,
Il t'a amassé par charité.

Choloy (c. de Toul-Sud).

Cette localité est le siège d'une *Académie ;* mais qui s'en doute dans la capitale de notre ancienne Lorraine? Pour n'avoir pas un grand renom, elle n'en est pourtant pas moins bruyante (ne pas la confondre, en conséquence avec celle d'Amadan), et les échos d'alentour attestent de la qualité de l'organe des artistes.... musiciens qui la composent. Elle ne se recrute guère que dans les villages de Choloy, Ménillot et Domgermain; néanmoins, elle compte encore quelques agrégés dans les *côtes* de Toul. Ses membres, outre l'organe remarquable dont ils sont doués, ont encore le privilège de porter... la croix sur le dos et de longues oreilles sur le chef..... On l'a compris, il est ici question d'une *Académie..... de roussins d'Arcadie.* L'élevage de la race *asine* est, en effet, assez répandue dans les localités que je viens de citer, mais on ne la trouve guère que là, et, dans le pays toulois, quand quelqu'un dit ou fait une grosse sottise, on l'envoie à l'*Académie de Choloy.*

Crépey (c. de Colombey).

Cette localité est, comme on le sait, l'objet de nombreuses plaisanteries; on fait sur ses anciens habitants des contes désopilants; mais je me hâte d'ajouter que d'autres localités, en Lorraine, disputent à Crépey l'honneur d'avoir donné naissance à ces anecdotes burlesques, à savoir : Minorville (c. de Domêvre), Fraimbois (c. de Gerbéviller), Garrebourg (c. de Phalsbourg), Puzieux (c. de Mircourt), Ruaux, (c. de Plombières), et d'autres encore qui m'échappent. Je n'ai pas l'intention de donner ces contes ici, ce serait trop long et hors de proportion avec le titre de ce travail. Je me bor-

nerai à quelques dictons, sur cette localité, qu'on se plaît à répéter au moment de la fête patronale (la Nativité de la Vierge, le 8 septembre).

Dès le mercredi qui précède ce jour, attendu avec impatience, les bonnes gens de Crépey célèbrent l'arrivée de leur fête en ces termes :

« Ç'AT D'MAIN LAI VAILLE DE L'AIVANT-VAILLE, DE LAI GRANDE, DE LAI TANT SI BOUNE NOTIVITOTAI QU'ON MAINGE DE LAI SOUPE HHÔIANTE » (soupe grasse et glissante).

Et le jour de la fête, les cloches carillonnent ce refrain :

Quiche on foue ,
Jambon on pou ;
Que d'belles têtes
Et d'maígres pous !

Traduction :

Quiche au four,
Jambon dans le pot ;
Que de belles têtes
Et de maigres pots !

Puis les cloches, continuant à carillonner sur le bourdon en volée, célèbrent ainsi le commerce, résultat de l'industrie particulière de la localité :

Tourtous mairchands (bis)
De raimons (1) (bis)

J'ajouterai que, de tout temps, Crépey a passé pour un village privilégié sous le rapport du beau sexe, et qu'il y a toujours eu, paraît-il, quantité de filles à marier. En sorte que quand un jeune homme de la région cherche à

(1) Quelquefois on remplace RAIMONS par HANDELEURES (balais).

s'établir, on lui dit d'aller à Crépey avec un cheval attelé à une herse qu'il promènera par le village. On lui assure que chaque dent de sa herse accrochera et lui ramènera une jouvencelle toute prête à l'épouser.

CRÉZILLES (C. DE TOUL-SUD).

Cresie,
C'n'ot qu'dos baibies;
Los moutie,
C'n'ot qu'dos chaivies;
Los mageons.
C'n'ot qu'dos bâtons;
Çooue qu'sont d'dos,
C'n'ot qu'dos larrons;
Ç'ooue qu'sont d'fuë (*fuer*, dehors)
C'n'ot qu'dos rèchtes d'moussuës.

Traduction :

Crézilles,
Ce n'est que des bavards :
Leur *moutier* (clocher),
Ce n'est que des chevilles ;
Leurs maisons,
Ce n'est que des bâtons ;
Ceux qui sont dedans,
Ce n'est que des larrons ;
Ceux qui sont dehors,
Ce n'est que des restes de messieurs.

EUVEZIN (C. DE THIAUCOURT).

Dans les environs de cette localité, quand une cuisinière se demande quels légumes elle va mettre dans le pot-au-feu, on lui répond : faites comme à Euvezin,

Mettez des naveaux (navets) dans le pot,
Parce que les naveaux se pourriront,
Et que les fèves se conserveront.

GIBEAUMEIX (C. DE COLOMBEY).

Les gens de Gibeaumeix se disent :

Nous mangeons de bon blé,
Mais ceux d'Uruffe viennent nous le voler.

LAGNEY (C. DE TOUL-NORD).

Le jour de la fête, les cloches carillonnent ce refrain :

Quiche on foue,
Jambon on pou;
Si j'nons rin,
Je n'douvons rin.
J'ons duë bon vin dos nos tounés (tonneaux)
Mà c'not qu'poue nos èmés (amis).

Et pendant les offices de la fête patronale, l'enfant de chœur, porteur de l'encensoir se dit :

GANGUIANT NOUT' GANGUIEURE (1), POUE NOUT' SI GRAND SAINT CLÉMOT (saint Clément, patron).

MONT-L'ETROIT (C. DE COLOMBEY).

On dit, dans ce village et les environs, en voyant un jeune homme robuste, bien membré :

Voilà un gros garçon qui serait bon
Pour aller labourer à la côte de Chapion.

Allusion à la difficulté de labourer les terres fortes de cette côte.

(1) Ailleurs, on dirait de même : BAMBIONS NOUT' BAMBIEURE, pour : balançons notre *balançoire* (encensoire).

OCHEY (C. DE TOUL-SUD).

Le jour de la fête, les cloches carillonnant, on chante ce refrain :

Nos tioches sinant
Coum' dos vialans :
Tourtout riban,
Dûe rouge, dûe bian.
Si j'nans rin,
Je n'douvans rin;
Si j'ans hiec,
Je l'payons bin.
J'ans das belles chainattes,
J'ans das belles naivattes.

Traduction :

Nos cloches sonnent
Comme des violons :
Tout est ruban (chez nos jeunes filles)
Du rouge, du blanc,
Si nous n'avons rien,
Nous ne devons rien ;
Si nous avons quelque chose,
Nous le payons bien.
Nous avons de belles œillettes,
Nous avons de belles navettes.

Allusion à la beauté du son des cloches, à la coquetterie des jeunes filles, à la stérilité du territoire et à la culture de l'œillette et de la navette, autrefois très-répandue dans cette localité.

Au XVII[e] siècle, on désignait cette localité sous le nom d'*Ochey-aux-Chardons* ; du reste, les TREICHES d'Ochey sont connus et en renom dans le pays, quoi-

qu'aujourd'hui on en trouve peut-être moins là qu'ailleurs. On dit encore d'une terre aride : SOCHE COUM' LOS TREICHES D'OCHEY.

Si l'on veut parler d'un placement de fonds peu assuré, hypothèqué dans de mauvaises conditions, on dit : *c'est une hypothèque sur les friches d'Ochey*, comme on dirait *sur les brouillards de la mer*.

ROYAUMEIX (C. DE DOMÊVRE).

R'haumèhïe, los ouètes painés (les sâles jupons)
Qu'nont point d'awe poue los bier (d'eau pour les laver).

Allusion à la malpropreté des gens d'autrefois et au manque d'eau qui se fait sentir dans les sècheresses prolongées.

SAULXEROTTE (C. DE COLOMBEY).

SAUCHRATTE, L'PUE PAURE VILLAIGE D'AU DIAIBE, autrement dit : le plus pauvre village de n'importe où, comme on dit vulgairement, quand on veut se débarrasser d'un importun auquel on doit peu d'égards : *Va-t'en au diable !*

On dit ensuite des jeunes filles de ce hameau :

Elles s'en vont toujours grognant,
Se plaignant du mal des dents.

Mais, quand arrive la fête patronale, celles-ci se requinquent, et si alors on leur demande d'où elles sont, elles répondent d'un ton pincé :

Nous sommes de Sauxirette.

TOUL.

Urbs pia, urbs prisca, urbs fidelis.
Ville pieuse, ville ancienne , ville fidèle.

Autrefois on l'appelait encore *ville sonnante*, allusion aux cent cloches que renfermaient ses paroisses et ses nombreuses maisons religieuses.

On fait aussi, dans le pays toulois, ce jeu de mots :

Il y a autant de Foug (fous)
Que de Pierre (pierres) à Toul.

En patois, *Fooue* rime parfaitement avec *Tooue ;* ce qui signifie qu'il y a autant de distance d'une de ces localités à Toul que de l'autre.

Uruffe (c. de Colombey).

Ai Yaireuf,
L'diabe y creve.

Traduction :

A Uruffe
Le diable y crève (de faim).

Allusion à la stérilité du territoire.

Arrondissement de Nancy.

Benney (c. d'Haroué).

Quand la plaine de Benney et celle de Vézelise sont emblavées
La Lorraine ne doit pas craindre d'être affamée.

C'est une allusion à la fertilité de cette région agricole, très productive.

Nancy :

Qui avait autrefois maison à Nancy, avait château en Lorraine, pour signifier que chaque seigneur lorrain qui avait donjon féodal au village, tenait à avoir pignon dans la capitale du duché (1).

(1) Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1864, page 117.

PIERREVILLE (C. DE VÉZELISE).

Peutes gens,
Peut'affans.

Traduction :

Vilaines gens,
Vilains enfants.

Allusion à la laideur des anciens habitants.

SAFFAIS (C. DE SAINT-NICOLAS).

Le dernier village du monde,

autrement dit, le dernier créé. Voici l'explication de ce dicton : Autrefois, dit-on, Dieu termina la création du monde par la formation de ce village, alors il s'écria, en patois du pays (notez-le bien) : « Ç'A FAIT ». De là l'origine du nom (Saffais) de la localité.

XEUILLEY (C. DE VÉZELISE).

Dans cette localité, le jour de la fête patronale, quand arrive l'heure du dîner, le chef de famille crie aux siens :

Y aitache tortos ?
Tiageons nos oches !

Traduction :

Y sommes-nous tous ?
Fermons nos portes,

dans la crainte probable que quelque étranger ne vienne solliciter de partager le dîner.

Là doit être conséquemment en honneur cette prière avant le repas, qu'on répète quelquefois en riant, en se mettant à table :

Bénédicité,
J'sons aissé ;
Prions l'bon Diûë
Qui n'en veneusse pûe.

Traduction :

Benedicite,
Nous sommes assez;
Prions le bon Dieu
Qu'il n'en vienne plus.

Vosges.

BOUZEMONT (C. DE DOMPAIRE).

Qui peut aller à Bouzemont sans monter
A la plus belle fille du monde sans la demander

DOMPAIRE.

Qui va à Dompaire sans affaire,
Peut aller par toute la terre.

EPINAL.

Ce n'serôm' lai fore d'Epinau si in' pieuvóm'

Allusion au mauvais temps très fréquent, le jour de la foire d'Epinal.

GÉRARDMER.

Sans Gérardmer et un peu Nancy, que serait-ce de la Lorraine ? Tel est le superbe dédain des anciens habitants de Gérardmer, qui comptaient leur localité comme la première de la Lorraine, Nancy pour la seconde, et les autres....... pour peu de chose, sinon pour rien.

GREUX (C. DE COUSSEY).

Greux los bocqueïes (les boucs)
Qu'nont qu'eun' ch'minge de cueïe
Qu'ot co piéïne de peuïe.

Traduction :

Greux les boucs
Qui n'ont qu'une chemise de cuir
Qui est encore pleine de pous.

MARTIGNY-LÈS-GERBONVAUX (C. DE COUSSEY).

Martigny aux voleurs,
Pris pour midi, pendus pour une heure,
Quand on y crie « au voleur ! » tout le monde se sauve !

La tradition explique ainsi cette qualification malsonnante : Lorsque l'église était encore champêtre et que la paroisse était administrée par un curé du nom de Thiéblay, les vases sacrés disparurent un jour ; on les supposa volés. Plusieurs individus de la localité furent accusés de ce vol sacrilège ; la maréchaussée vint les prendre un matin pendant la messe, et l'on prétend que, le même jour, pour une heure du soir, ils étaient pendus !... Les vases prétendus volés furent, dit-on, retrouvés, lors de la démolition de l'église, vers 1760 ; ils avaient été enfouis derrière le maître-autel.

MIDREVAUX (C. DE COUSSEY).

On trouve, à Midrevaux ,
Plus de sorciers que de blancs chevaux.

Près de ce village, la vallée de *Harvaux* a la réputation d'avoir été hantée par les sorciers. Ensuite , une grotte appelée la *Roche-Sarrazine*, sur le territoire, était, suivant la tradition, le refuge de personnages appelés *sarrazines* ou *sarzines* étrangères à la localité, qui venaient y mendier et passaient pour sorcières ; elles ne se mêlaient aucunement avec la population.

HAILLAINVILLE (C. DE CHATEL), *les* HÈRES.

On dit dans les villages du voisinage :

Il vaut mieux être cheval, à Haillainville, que femme de hère. C'est une allusion à la rivalité qui existe entre les habitants de ce lieu pour savoir qui aura les plus beaux chevaux, qu'on élève et qu'on soigne avec la plus grande attention.

—

Telles sont les notes que j'ai recueillies surtout dans la contrée que j'habite ; j'ai fait aussi, comme on peut s'en apercevoir, quelques emprunts aux départements voisins, et même à l'Alsace-Lorraine, pour montrer que ces sobriquets et ces dictons ne sont pas particuliers à la région que j'ai parcourue. Bien que les documents que je fournis soient assez nombreux, je ne prétends pas, néanmoins, être complet, même pour nos environs. C'est dire combien ce champ serait vaste à exploiter, combien de documents on pourrait recueillir, si l'on voulait entrer, sur ce sujet, dans une étude détaillée.

E. OLRY.

PLAQUE DE FOYER AUX ARMES DE FRANÇOIS TAAFE, COMTE DE CARLINFORD.

Le Musée lorrain a pu récemment acquérir une plaque de foyer, fort intéressante et bien conservée, aux armes de François Taafe, comte de Carlinford, qui joua un rôle si important en Lorraine au commencement du règne du duc Léopold.

En forme de rectangle, de 0m 65 de haut sur 0m 92 de large, arrondie à la partie supérieure par un demi-cer-

cle en retrait, qui lui donne une hauteur maximum de 0m 83, elle représente un écu ovale, armorié d'une croix frettée. Entouré du collier de la Toison d'Or, et posé sur un cartouche à enroulements dans le style de la fin du xviie siècle, cet écu est surmonté d'une couronne, rehaussée de cinq pointes terminées par des boules, alternées de quatre croisettes latines, légèrement pattées ; au-dessus est une banderolle avec la devise : IN HOC SIGNO SPES MEA.

L'attribution de ces armoiries n'a pas été, d'abord, sans nous embarrasser, car aucun nobiliaire lorrain ne nous avait fait connaître le blason de lord Carlinford. La *croix frettée* n'a été portée en Lorraine que par les familles d'Haussonville et de Manonville, éteintes bien avant la fin du xviie siècle, et qui n'ont compté aucun chevalier de la Toison d'Or ; d'ailleurs, la couronne, à laquelle nous n'avons pas trouvé d'analogue dans les nombreux ouvrages spéciaux que nous avons consultés, est évidemment étrangère.

La devise, attribuée, par A. Chassant (1), à la seule famille de Taafe, nous avait déjà persuadé que ces armes étaient celles du chef des conseils du duc de Lorraine, lorsque notre confrère M. L. de Warren est venu changer notre conviction en certitude, en nous apprenant, par la vue d'un dessin en couleur de sa collection héraldique, que le comte de Carlinford portait : de gueules, à la croix d'argent frettée d'azur.

Les historiens lorrains donnent peu de renseignements précis sur ce gentilhomme. « En 1690, dit

(1) A. Chassant et H. Tausin, *Dictionnaire des Devises*, Paris, 1878.

M. Noël (1), Charles V mourant recommanda ses enfants à l'empereur, son beau-frère. Celui-ci fit venir Léopold à sa cour, où il fut élevé en compagnie des deux archiducs Joseph et Charles. On lui donna pour gouverneur François Taaf, comte de Carlinford, Irlandais de naissance, qui avait suivit la fortune des Stuarts, et était conseiller d'état et maréchal-de-camp général de l'empereur. » (2) — On connaît la part considérable que Carlinford prit à la réorganisation du gouvernement de la Lorraine lors de la rentrée du duc Léopold, en 1698.

Il avait épousé Marguerite-Maximillienne baronne de Traudish, qui mourut en 1700, après vingt-trois ans de mariage, et fut enterrée dans l'église des Cordeliers. Les titres et qualités de Carlinford sont détaillés dans l'épitaphe, ainsi que dans la description suivante, qu'en donne Lionnois (3) ; on doit regretter qu'il n'ait pas fait connaître les armoiries :

Contre le mur du côté de l'Evangile, en face du mausolée du duc René, était, dit-il, « l'Epitaphe de la *Baronne de Traudish*, épouse du comte de *Carlinford*, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan et Conseiller intime d'Etat, et Feld-Maréchal des armées de l'Empereur Léopold I, Premier Grand-Maître de l'Hôtel de S. A. R. Duc de Lorraine et de Bar, Léopold I, chef de ses con-

(1) *Mémoires pour servir à l'hist. de Lorr.*, n° 5, t. I, p. 3 ; Cf. *Hist. de Léopold I*, par M. de Foucault, p. 8.

(2) Sur les précédents du comte de Carlinford, avant qu'il vînt en Lorraine, voir d'intéressants renseignements que M. le comte d'Haussonville (*Hist. de la réunion de la Lorr. à la France*, 1re éd., t. III, p. 100) a tirés d'un ouvrage anglais (*Genealogical and heraldic dictionary of the peerage and baronetage of the British empire*. Edit. de 1853.)

(3) *Histoire de Nancy*, t. I, p. 123.

seils. La mémoire de ce Ministre, quoiqu'étranger, sera toujours en bénédiction en Lorraine, pour les conseils pleins de sagesse et de prudence qu'il a donnés à ce Prince, qui avoit mis en lui sa confiance. Cette Dame mourut à Nancy, le 28 septembre 1700. Son Epitaphe est d'un très-beau dessin. C'est un grand Cartouche orné d'un fronton rempli des armoiries accolées des deux époux, portées par deux génies éplorés ; et renfermant cette Inscription en lettres d'or, sur une table de marbre noir. » Suit l'épitaphe, que M. l'abbé Guillaume a reproduite dans sa monographie des Cordeliers (1), et dont il a aussi donné la traduction (2).

M. Noël (3) nous apprend que le comte de Carlinford mourut le 30 juillet 1704, mais ne dit pas où il fut inhumé.

On trouve dans le *Catalogue* du Musée lorrain, rédigé avant le déplorable incendie de 1871 (4), la mention suivante :

« 752. — Portrait de François Taafe, comte de Carlinford, grand-maître de la maison du duc Léopold. — Forme ovale.

» **Hauteur, 0,80. — Largeur, 0,65.**

(1) ***Cordeliers et chapelle ducale de Nancy***, dans les *Bulletins de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. II, 1852, p. XXVI, note 66. V. aussi Michel, *Biographie... de Lorraine*, 1829, page 80.

(2) *Ibid.*, p. 111. Ce renseignement est évidemment tiré de l'*Hist. de Léopold Ier*, publiée en 1791 par M. de Foucault (v. p. 369).

(3) Noël, *ibid*, p. 73.

(4) 5e édit., Avril 1869, p. 100.

» Donné par M. le comte de Taafe, de Vienne (Autriche). »

Ce portrait n'existe plus. La perte en est d'autant plus fâcheuse qu'il était, paraît-il, fort beau, et que les traits de Carlinford n'ont jamais été reproduits par la gravure (1).

—

La note qui précède était déjà prête pour l'impression, quand notre confrère M. L. Wiener a retrouvé, dans ses intéressantes collections lorraines, un brevet, pour l'office de Portier du Palais ducal de Nancy, accordé, le 28 juin 1698, à Louis Hézard, barbier perruquier, par le comte de Carlinford, comme grand-maître de l'Hôtel de S. A. S. En même temps, un jeune et intelligent dessinateur nous offrait de reproduire, à la fois, la signature et le cachet dont le brevet est revêtu, et la plaque de foyer que nous avons décrite.

C'est grâce à ces circonstances que les lecteurs du *Journal* verront, certainement avec plaisir, ces trois objets réunis sur la planche jointe à cet article.

Le sceau, qui est plaqué sur papier déchiqueté, confirme pleinement l'attribution de la plaque de foyer. De forme ovale, il représente un écu, arrondi par le bas, ornée de la croix frettée, et surmonté d'une couronne à cinq pointes, terminées par des boules. Deux licornes servent de supports. La devise est inscrite au-dessus.

(1) Du moins, son nom ne se trouve pas dans la *Liste alphabétique* de portraits lorrains, de Soliman Lieutaud, Paris, 1862.

Voici le texte du brevet :

François, Comte de Carlinford, Cons[r] d'Estat de Sa Maiesté Imperiale, Mareschal de Camp General de ses Armées, Grand Maitre de l'hostel de son Altesse serenissime, surintendant de ses finances et Chef de ses Conseils, etc. L'office de Portier de la Cour et Palais de sadite Altesse à Nancy étant présentement vacant par le décès de (1) Cachet, dernier possesseur d'iceluy, et le bien du service de sad[e] Altesse requerrant d'en pourvoir une personne fidelle, diligente et capable de s'en bien acquitter, Nous, sur le bon et loüable rapport qui nous a esté fait que ces bonnes qualitéz se rencontrent en celle de Louis Hezard, Barbier Peruquier demeurant audit Nancy, Avons, en laditte qualité de Grand Maitre, à iceluy donné et conferé, donnons et conferons par cestes, ledit office de Portier de la Cour et du Palais de sa dite Altesse de sa Ville de Nancy, pour, doresnavant et jusqu'au bon plaisir d'icelle, l'avoir, tenir, posseder, et en faire les fonctions, aux droits, honneurs, franchises, profits et émolumens y appartenans et en dépendans, et tels et semblables dont a joüy, deub et pû joüir de droit ledit Cachet et autres ses devanciers audit office, à cause d'iceluy, et aux gages qui seront cy après reglez sur l'estat de la Maison de sa ditte Altesse ; en consequence de quoy mandons à tous les Officiers dudit hostel qui sont sous nostre Charge qu'aprés que ledit Louis Hezard aura presté le serment entre nos mains en tel cas requis, ils, et chacun d'eux, endroit soy, ayent à le reconnoitre en la ditte qualité de Portier de la Cour et

(1) Le prénom n'a pas été inscrit.

Carlinford

IN HOC SIGNO SPES MEA

Lith. H. Christophe. Nancy. V. Cuay. del. 1882.

Palais de Nancy, l'en fassent, souffrent et laissent joüir plainement et paisiblement, ensemble des droits, gages, honneurs, franchises, profits et émolumens susdits, sans en ce luy faire, mettre ou donner, ny souffrir qu'il luy soit fait, mis ou donné aucun trouble ny empéchement au contraire, TELLE ÉTANT LA VOLONTÉ DE SON ALTESSE. Donné à Lunéville, le vingt huict.[e] Juin mil six cent quatre vingt dixhuict,

Signé : Carlinford. *Sceau.*

Signé : Jean Dominique Wenzl de Kirchegg, secretaire.

Au bas du revers, rabattu sur les signatures et le sceau, est écrit :

Cejourdhuy douziéme Aoust mil six cent quatre vingt dixhuict, Louis Hezard, dénommé au présent Brevet, a presté serment entre les mains de Monsieur le Mareschal Comte de Carlinford, Grand Maître de l'hostel de son Altesse serenissime, surintendant de ses finances et Chef de ses Conseils, de bien et fidellement exercer l'office de Portier de la Cour et Palais de sad. Altesse à Nancy, dont il a plû à mondit sieur le Mareschal honorer ledit Hezard par ledit Brevet ; ce que le soussigné Cons[r] Secretaire d'Etat, commandemens et finances de sad. Altesse, qui a été présent à lad.[e] prestation de serment, certifie veritable ; à Luneville, les an et jour que dessus.

Signé : N (?) D Mahuet de Lupcourt (1)

(1) Original en parchemin. H. : 0[m], 300 ; L. : 0[m], 305. (Collection de M. L. Wiener.)

Ce brevet, ainsi qu'on vient d'en juger, est fort intéressant à différents titres, et méritait d'être publié. Nous ne terminerons pas sans remercier M. Wiener d'avoir bien voulu nous en faire la communication.

L. GERMAIN.

NÉCROLOGIE.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J. Puel, ancien agent-comptabte de la Société, décédé le 6 octobre, à l'âge de 72 ans. Il avait, pendant de longues années, rempli ces utiles fonctions avec un zèle et une exactitude pour lesquels on lui doit une vive reconnaissance.

La Société a encore perdu, à un jour seulement d'intervalle, un confrère très-dévoué à son œuvre : M. Edonard André, libraire à Nancy, bibliophile intelligent, prématurément enlevé à sa famille et à ses amis, à l'âge de 40 ans.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NANCY.

La maison Berger-Levrault vient d'éditer, avec le luxe et la perfection qu'elle sait donner aux publications de ce genre, un important travail de notre confrère M. Ed. Auguin, intitulé : *Monographie de la cathédrale*

de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle. Outre son mérite historique et archéologique, cet ouvrage se recommande par une série de planches, au nombre de 21, d'un haut intérêt au point de vue de l'art, dues presque toutes à l'auteur du texte. La première et la plus remarquable est un fac-simile du plat antérieur de la reliure de l'Evangéliaire de saint Gauzelin, exécuté en photochromie. Parmi les autres, nous citerons : fragment de la peinture de la coupole ; portrait de Charles III ; la famille de ce prince d'après le tableau de Jean de Wayembourg ; anneaux épiscopaux de saint Arnoud, saint Mansuy et saint Léodénus; fac-simile d'un frontispice de l'Evangéliaire de saint Gauzelin et d'une page de ce manuscrit, etc. ; sans compter des lettres initiales ornées et culs-de-lampe divers, en gravure sur bois et chromolithographie.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nos honorables confrères MM. Bretagne, Cournault, Chapellier, Germain, Guérin, Laprevote, Lapaix, P. de Mont, Léopold Quintard et L. Wiener se sont réunis pour acquérir et offrir au Musée un vase en verre, de l'époque gallo-romaine, et fort curieux, provenant de fouilles faites à Trèves.

— M. G. de Braux, membre de la Société, a offert une pioche, une lame de couteau, un carreau d'arbalète, du moyen âge, trouvés à Wasselonne (Bas-Rhin), avec la mâchoire inférieure de l'homme auquel ces objets appartenaient.

— M. Ch. Cournault a donné deux photographies, d'après les émaux appartenant à l'hospice de Joinville, représentant Claude Ier de Lorraine, duc de Guise, et Antoinette de Bourbon, sa femme.

— Notre confrère M. Raimond Dupriez a envoyé divers objets provenant d'un cimetière mérovingien découvert sur le territoire de la commune de Homécourt, canton de Briey, savoir : trois scramasax ou longs couteaux en fer ; cinq lames de couteau en fer ; trois boucles de ceinturon, en fer, munies de clous à tête en bronze ; trois boutons appliques et deux tiges plates en bronze ; une lame en silex ; clous et débris de crampons de cercueil, en fer.

— M. Adrien Cahen a rapporté d'un voyage en Egypte et déposé au Musée une série de monnaies grecques frappées dans ce pays, une statuette en bronze d'Osiris, deux emblèmes religieux, et une petite tête de lion en pierre dure.

(*La suite au prochain numéro.*)

ERRATA.

A la page 148, ligne 4, du Journal, on a imprimé pp. 77-77, au lieu de pp. 77-79.

A la page 150, ligne 20, du Journal, on a imprimé *1501* au lieu de 1601, pour date d'un dénombrement de Guillaume de Malavillers-le-Jeune.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy. Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Sociéte, rue des Dominicains, 53, *et non au Président*.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 août 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet M. A. de Condé au nombre de ses membres titulaires.

Sont présentés comme candidats : M. Ernest Schmid, maître de verrerie à Vannes-le-Châtel, par MM. Bretagne, Laprevote et L. Germain ; M. René Husson, percepteur à Colombey, par MM. Bretagne, L. Germain et Laprevote ; M. Emile Payard, directeur à la cristallerie de Baccarat, par MM. Bretagne, Cournault et Laprevote ; M. Gustave Dupont, par MM. Bretagne, Wiener et L. Germain ; M. le docteur Friot, par MM. Sidot, Dorveaux et Favier ; M. Cerf, notaire à Rosières-aux-Salines, par MM. Thouvenin, Dorveaux et Favier ; M. E. Pierron, homme de lettres, par MM. Favier, Dorveaux et Thouvenin ; M. le docteur H. Pierron, médecin à Pont-à-Mousson, par MM. Favier, Dorveaux et Thouvenin ; M. E. Chicoulan, professeur au collège de Lunéville, par MM. Dorveaux, Thouvenin et Favier ; M. E. Parisot, sous-lieutenant au 79e de ligne, par MM. Favier, Langlard et Sidot ; M. l'abbé Souhaut, curé de la paroisse Saint-Etienne, à Saint-Mihiel, par MM. L. Germain, Bretagne et Lepage ; M. l'abbé Oury, curé d'Avioth (Meuse), par MM. L. Germain, Bretagne et Lepage ; M. Albert Cicile, attaché à la Bibliothèque nationale à Paris, par MM. Lepage, L. Germain et Laprevote ; M. Paul Pierre, peintre, par MM. Favier, L. Wiener et Bretagne ; M. Xavier Thiriat, publiciste à Gérardmer, par MM. Edmond Contal, Lepage et L. Germain ; M. René Saint-Joire, avocat, par MM. Paul Saint-Joire, H. Lepage et L. Wiener ; M. Joli de Morey, juge à Melun, par MM. H. Lepage, L. Germain et La-

prevote ; M. Alexandre-Léon Joly de Morey, propriétaire à Paris, par MM. H. Lepage, Laprevote et L. Germain ; M. Chevreux , archiviste du département des Vosges, à Epinal, par MM. Le Mercier de Morière et Bretagne, père et fils ; M. Rollin, percepteur à Gerbéviller, par MM. les abbés Grandjacquot, Fruminet et Guillaume.

L'Académie des Lettres, Sciences, Arts et Commerce de Metz a adressé un exemplaire du programme des concours ouverts pendant l'année 1882-1883. Les membres de la Société qui auraient l'intention de concourir pourront prendre connaissance du programme, qui reste déposé chez le Secrétaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude historique et biographique sur les Lorrains révolutionnaires Palissot, Grégoire, François de Neufchâteau, par Edouard Meaume.

Note sur un manuscrit de Pierre Gringore et sur le poème de Jean de Marigny, par M. de Braux.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, XV^e^ année, 1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 112, 1^er^ trimestre de 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille ; années 1881 et 1882.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne ; année 1880-1881.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1881, 3^e^ série, III^e^ volume, 1^er^ fascicule.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7^e^ série, tome III ; année 1880.

Journal des Savants. — Mai, juin, juillet 1882.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XX. Chambéry, 1882.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 23e année, n° 6. — 30 Juin 1882.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution..... for the year 1880. Washington.

Le Cabinet historique. — *Moniteur des Bibliothèques et des Archives.* Directeur : Ulysse Robert. — Mai-juin 1882. Nouvelle série (1).

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'une notice sur des *Monnaies gauloises de Strasbourg, trouvées à Marsal,* dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

(1) Ce fascicule du Cabinet historique contient une première partie du Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Nancy (1466-1500), préparé par M. J. Favier, bibliothécaire.

Le zélé et intelligent auteur a adopté pour son travail l'ordre chronologique, et a soin de donner, avec la date de l'impression, le lieu et le nom de l'imprimeur, en indiquant, autant que possible, la provenance des volumes. Cette première partie comprend 60 éditions d'ouvrages, dont quelques-unes ont échappé aux divers bibliographes ou n'étaient connues que par des exemplaires incomplets.

L'exemple donné par M. Favier pourra peut-être engager plusieurs de ses confrères à publier comme lui les Catalogues des Incunables qui se trouvent dans les dépôts qui leur sont confiés, ce qui comblerait bien des lacunes dans les annales de l'imprimerie.

MÉMOIRES.

—

UN CERCLE A METZ AU XV^{e} SIÈCLE. — LA MAISON DE VILLE-FRANCHE.

La sociabilité française a fait, de nos jours, beaucoup de progrès : à Paris et dans quelques grandes villes, tout homme du monde fait partie d'un cercle où il trouve une installation confortable, des distractions de tout genre, les personnes de ses relations habituelles : il y prend au moins un repas, celui du matin ; il y passe une bonne partie de sa journée, et quelquefois ses nuits. Pendant ce temps, madame garde la maison, car le cercle est une institution exclusivement masculine.

Or, le XIX^{e} siècle n'a pas le mérite de cette invention : au XV^{e}, nos pères, qui n'étaient pas des barbares, comme quelques-uns le croient, aimaient aussi à se réunir pour deviser gaiement autour d'une table copieusement servie ; ils avaient donc aussi leurs cercles, seulement, plus galants que leurs neveux, ils y menaient leurs femmes, estimant ainsi la compagnie plus agréable et la réunion plus complète.

Les auteurs de l'*Histoire de Metz* nous fournissent un exemple de ces compagnies (1), et, bien que nous n'en trouvions pas d'autres dans les documents contemporains, rien ne prouve que l'institution dont il s'agit n'ait été qu'un fait isolé (2).

(1) *Hist. de Metz*, preuves, t. IV, p. 766-775.

(2) Elle existait déjà en Alsace dès le XIV^{e} siècle : voir notamment sur le Wagkeller de Colmar et la confrérie de la Corne du Hoh-Barr, M. Gérard, *L'ancienne Alsace à Table*, p. 342-355.

Nous trouvons la *Maison de Ville-Franche* complètement organisée à Metz, sur la place Chappé, paroisse Saint-Simplice, dès 1422, mais nous ne savons à quelle époque elle fut constituée. Le 6 septembre 1422, il apparaît d'un acte d'acensement consigné en *l'arche de l'amant* ou notaire Pappemiatte, que Jean Robin et autres, se portant fort pour toute la compagnie, prennent à cens perpétuel la maison sise *en la place à Port-Saillis*, où ils avaient coutume de se réunir. Les vendeurs sont eux-mêmes de la compagnie ; les acheteurs stipulent que, dès qu'un compagnon sera mis hors, volontairement ou non, il cessera d'avoir aucun droit sur l'immeuble et sur ses accessoires.

Nous sommes donc en présence d'une société civile régulièrement constituée ; son actif est formé sans doute par une somme versée à titre de droit d'entrée par chaque nouveau membre (en 1710, ce droit est de 10 écus), par la cotisation que chacun doit à tour de rôle, par les amendes auxquelles sont condamnés ceux qui blasphèment ou ne répondent pas aux convocations régulières, enfin par les libéralités des compagnons qui tiennent à accroître le patrimoine commun (Jean Robin, d'après un titre de 1720, s'est notamment distingué par ses libéralités).

Les compagnons ont à leur tête un prévôt et un lieutenant. Le cuisinier qui sert la maison est payé 15 francs par an et doit préparer, moyennant 6 gros par tête, le repas mensuel dont chaque membre supporte les frais à tour de rôle, et est tenu de fournir le vin. (Règlement renouvelé en décembre 1577.) Ce sont là les séances ordinaires, fixées plus tard au premier lundi de chaque mois ; mais, dans l'intervalle, il y avait certainement

d'autres réunions, quand, par exemple, la compagnie jugeait à propos de s'assembler pour *ses affaires*, s'il s'agissait de recevoir un nouveau membre ou de fêter un saint.

Nous avons le menu détaillé d'un festin extraordinaire, le souper du 15 juillet 1602, auquel « Messieurs et leurs femmes assistèrent ». Il est difficile de le comparer aux repas d'aujourd'hui : tout ce qu'on peut en dire, c'est que les mets sont aussi nombreux que variés. On y trouve du potage de pois verts, des viandes bouillies, rôties et froides, enfin du poisson ; en tout, une douzaine au moins de plats de résistance, sans compter les hors-d'œuvre et la pâtisserie. Pour toute cette victuaille, Me François, le cuisinier, demande simplement 39 francs 9 gros de monnaie messine, et, « pour la bonne chère, ce qu'il vous plaira ».

On peut juger par là de l'écot de chacun, si, comme il est probable, le nombre des convives était de 15, sans compter les femmes. Ce chiffre de 15 ne devient, il est vrai, officiel qu'en 1628, mais il est à supposer qu'il ne fut jamais de beaucoup dépassé.

La nouvelle rédaction des « lois et ordonnances » de la compagnie (ainsi s'exprime un document du 5 juin 1628) nous montre avec quelle solennité se faisaient les élections, et ordonne de dresser les armoiries des membres nouvellement admis. Il ne faudrait pas croire par là que les sociétaires fussent tous de haute noblesse : outre des *amans*, on y voit figurer en 1422 un écrivain, un marchand, un « espicier », ce qui nous montre que les hôtes de la maison se recrutaient surtout parmi cette bonne bourgeoisie messine, les banquiers de toute la Lorraine, le principal élément de force de la vieille cité.

Dans le cours du XVII^e siècle, nous relevons quelques modifications des statuts : la convention du 4 juillet 1644 taxe à 40 francs le souper du premier lundi de chaque mois, et à 100 francs le festin de réception. D'après l'ordonnance du 7 janvier 1647, il ne fut plus permis à celui des membres qui payait le repas d'amener deux convives étrangers. Cette faculté fut de nouveau donnée en 1710 et étendue à trois personnes « agréables à la compagnie », mais le nombre des membres était en même temps ramené à douze. Enfin, une convention de 1708, passée avec le rôtisseur François la Roche, donne le menu de cette époque : trois services, les deux premiers composés d'un grand plat, quatre moyens, deux assiettes et deux salades ; le troisième, du dessert.

En 1720, l'ancien logis de la société était devenu « très caduc et en état de ruine prochaine » ; les associés ont dessein de l'échanger contre une autre maison, que l'échevin Dominique Dosquet leur fera construire rue de la Chèvre, sur la même paroisse. A cette occasion, ils demandent et obtiennent du magistrat de Metz le renouvellement de leurs anciennes franchises : le droit d'écrire au-dessus de leur porte le nom « *d'Hôtel de Ville-Franche* », avec l'exemption de tous logements de gens de guerre, guets, gardes et corvées. Les signataires de la requête sont trois avocats au Parlement, dignitaires de la compagnie : Jehan Grasset, seigneur de Failly, prévôt ; David Couet du Vivier, seigneur de Lorry, lieutenant, et Philippe Alexandre, seigneur de Jouy, syndic ; ce qui prouve que les membres continuaient à se recruter parmi les « plus notables de la ville ». La société était même devenue aristocratique, si l'on compare les noms de 1720 à ceux du XV^e siècle.

Ici s'arrêtent les renseignements contenus dans les Preuves de l'*Histoire de Metz* sur la « *Maison de Ville-Franche* ». Nous supposons volontiers qu'elle se maintint dans la même situation jusqu'en 1789 : c'est aux Messins, curieux de ce qui concerne leur cité, qu'il appartient de rechercher et de nous apprendre quelle fut la fin de cette institution, dont il nous a paru intéressant de rappeler l'existence.

Ch. GUYOT.

ORIGINE DE LA FAMILLE LE POIS.

Au sujet des lettres de reconnaissance de noblesse de la famille Le Pois, que nous avons récemment publiées (1), M. V. Servais, qui a étudié plus que personne l'histoire du duché de Bar et réuni un nombre incroyable de notes précieuses, nous fait l'honneur de nous donner connaissance d'un compte (2) d'où résulte que l'installation de la famille Le Pois à Bar-le-Duc est encore plus ancienne qu'on ne pouvait le supposer d'après le titre de 1600 (3).

Ce document nouveau, ainsi que nous écrit M. Servais, « rappelle l'existence à Bar, en 1420, de Raoul Le Pois, qui, de Saint-Dizier, était venu s'établir dans la capitale du duché de Bar, et qui peut bien être le père de Claude Le Pois, à qui René d'Anjou accorda, le 3 février 1425 (n. st. 1426), des lettres de confirmation ou de reconnaissance de noblesse, du chef de sa mère,

(1) *Journal*, juin 1882, p. 111.

(2) 3e compte de Colet Ricart. *Archives de la Meuse*.

(3) Cette famille, nous dit M. Servais, paraît avoir résidé dans le duché de Bar pendant plus d'un siècle.

Méline de Perchat, qui, suivant le témoignage du prince, était issue de noble lignée.

» Raoul Le Pois, d'après l'extrait ci-inclus, devait être dans une position de fortune assez notable pour le temps, car le prêt de 80 fr., qu'il fait au cardinal de Bar, en juin 1420, représente, en monnaie actuelle, une somme d'au moins 800 francs. »

Le compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar (partie des recettes), pour l'année 1419-1420, renferme, en effet, la mention suivante :

« 398 livres, de pluseurs personnes de St.-Disier, demeurant à Bar, d'un certain emprunt fait à eulx en particulier, du mois de juin 1420, pour aidier au fait de la guerre que Mons. (le Cardinal de Bar) avoit contre ceulx du comte de Liny (Ligny) et autres, dont les noms d'iceulx, et combien ung chascun a presté, s'ensuivent cy-après :

Et premiers.

	FR.
» Raoul le Poix.	80
» La Grenetiere et Pierre le Grenetier. . .	200
» Simon Lamant . . . . , ...	20
» Archambault.	10
» Thomas le Boulengier . . , ...	10
» Julion	10
» Perrenet Jalée	5
» Jaquet Bonny. . . . . , ...	5
» Colesson de Perthes	8
» Le Charlot.	30
» Le Moussu. . . . . , ...	20

» Raoul Le Pois exerçait à Bar-le-Duc la profession de négociant. On le trouve, en effet, qualifié *mercier*

dans le compte d Colet Ricart. Au nombre des dépenses faites par ce comptable en 1420, on en remarque une de 2 francs payés à *Raoul le Pois, pour deux liures de succre faire conficture pour mondit seigneur* (le Cardinal de Bar) (1). »

Qu'il nous soit permis de remercier M. Servais de cette intéressante communication, que nous sommes heureux d'avoir provoquée en publiant les lettres patentes accordées à la famille Le Pois par le duc Charles III.

L. GERMAIN.

CHRONIQUE.

M. Ulysse Robert vient de publier, dans le *Cabinet historique* (1882), l'*Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale insérés au fonds des nouvelles acquisitions du 1er mars 1874 au 31 décembre 1881.*

Nous y remarquons, classés parmi ceux de *petit format*, les deux suivants, qui intéressent la Lorraine :

« 298. — Obituaire de l'abbaye d'Etival, XIIIe s., avec additions jusqu'au XVIe. »

« 302. — Heures d'Antoine, duc de Lorraine. Ms. peint en l'an 1533. — Don de M. le duc de la Tremoïlle. »

(1) « Ce payement prouve que le sucre était alors rare et très cher, car le franc ou la livre ayant cours en 1420 était l'*écu d'or*, qui valait, dans le duché de Bar, une dizaine de francs de notre monnaie actuelle. »

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NANCY.

Depuis le réveil des études historiques lorraines, qui remonte à une quarantaine d'années environ, beaucoup de publications de valeur ont été faites sur des monuments importants de notre pays ou sur des périodes remarquables de ses annales. Mais on a rarement l'occasion de saluer l'apparition d'un ouvrage qui, à un travail consciencieusement élaboré et bien réussi sur un sujet d'un intérêt considérable, joint le mérite d'une illustration artistique exceptionnelle, d'un élégant et majestueux format, d'une typographie irréprochable. Telle se présente à nous la *Monographie de la Cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, par M. Ed. Auguin, déjà annoncée dans le dernier n° de ce *Journal*, et que vient d'éditer la maison Berger-Levrault.

Beaucoup de personnes, même instruites, se sont étonnées de voir l'auteur consacrer plusieurs années à ces recherches. Où était, avons-nous quelquefois entendu dire, la nécessité d'une étude nouvelle sur la Cathédrale de Nancy, une construction si récente et si médiocre ? Certes, nous ne sommes pas un admirateur de l'architecture du commencement du siècle dernier, surtout lorsqu'il s'agit d'un monument religieux. Le grandiose froid et un peu théâtral des édifices de cette époque, l'imitation d'un style étranger à nos traditions et à notre climat, le mépris fréquent des convenances liturgiques, sont tout à fait contraires au

culte catholique. Néanmoins, sans être bien approprié à sa destination, et sans avoir le don de plaire au plus grand nombre, un monument pourra être jugé comme extrêmement digne d'intérêt par celui qui saura que cet édifice est incomplet, que les plans en ont été faits par des architectes célèbres, qu'il est un rare spécimen d'une époque déterminée et marque une évolution importante de l'art; que sa fondation se relie à de graves événements historiques, qu'il compte dans son mobilier des objets remarquables de différentes époques, enfin, qu'il possède un trésor dont la valeur artistique et archéologique est inestimable. C'est le cas de la Primatiale-cathédrale de Nancy, et par là s'expliquent l'étendue du travail de M. Auguin, comme aussi le plan qui a dû être adopté.

La première des quatre grandes divisions dont se compose l'ouvrage est tout entière consacrée aux faits historiques qui se rattachent à la Primatiale ; c'est peut-être la plus remarquable, et assurément la partie la plus nouvelle de la *Monographie*. Les luttes que le puissant duc Charles III eut à soutenir dans l'intention d'assurer l'indépendance spirituelle de ses Etats et d'établir une primatie non sujette de l'évêché de Toul ; l'histoire des primats et du chapitre, les projets de construction de l'édifice nécessité par cette institution nouvelle ; la création de l'évêché en 1778 ; les événements révolutionnaires, puis le rétablissement du culte : voilà les points les plus saillants de cette excellente étude, faite d'après des documents inédits ou peu connus et dispersés.

La seconde partie contient la description architectonique de la Cathédrale, avec des recherches sur les

plans primitifs, qui ne furent pas exécutés, et sur les architectes, notamment Jules Hardouin-Mansard et Germain Boffrand. Vient ensuite l'étude du mobilier, dans laquelle nous noterons particulièrement les paragraphes affectés aux grilles des chapelles, aux peintures de la coupole de Jacquard, au grand tableau du *Rosaire*, à la Vierge de l'archiconfrérie.

Dans la troisième partie sont étudiés, avec beaucoup d'ampleur et d'érudition, les objets du trésor, principalement la chapelle de saint Gauzelin, le feuillet de dyptique provenant de la cathédrale de Toul, et l'anneau de saint Mansuy. Une dernière partie, qui n'est guère qu'un appendice, fait connaître les authentiques, souvent anciens et fort curieux, des reliques.

Pour l'illustration de cet ouvrage, les éditeurs ont surtout tenté de reproduire les objets avec la plus scrupuleuse exactitude, au moyen des récents procédés photographiques appliqués à la gravure. La couverture d'évangéliaire, en photochromie, qui sert de frontispice, est réellement admirable. Outre ses 21 planches, l'ouvrage renferme des lettres ornées, dont quelques-unes joignent à des formes charmantes un véritable intérêt historique. Nous regrettons cependant que les illustrations ne soient pas plus nombreuses ; nous aurions désiré voir reproduire plus de détails d'architecture, puis les projets abandonnés, la façade publiée par Dom Calmet, l'une des grilles de Lamour, le beau buffet d'orgue, l'ensemble du grand tableau du *Rosaire*, etc. Nous faisons ces remarques en vue d'une seconde édition, à laquelle on pourrait ajouter aussi des portraits de primats et d'évêques, d'après les tableaux ou les gravures du temps.

Nous signalerons, avec la même franchise, les petites imperfections de ce livre, qu'une première lecture nous y a fait apercevoir.

P. IX. — Ce n'est pas le traité de Ryswick qui mit fin à l'indépendance de la Lorraine, tout au contraire.

P. 104. — « Mgr Lalande » est une qualification que le premier évêque constitutionnel du département de la Meurthe eût été bien étonné de recevoir.

P. 146. — Ce ne sont pas les lettres H S qui ont christianisé l'*autel de la patrie* sculpté à l'époque révolutionnaire sur la façade de la cathédrale, mais bien I H S, que l'on traduit souvent, depuis le XVI^e^ siècle, par « Jesus Hominum Salvator », et qui, plus anciennement, était tout simplement le nom de *JHESUS*, représenté par les deux lettres initiales et la finale.

P. 154. — L'auteur, en parlant de la première chapelle de ce bas-côté, a laissé imprimer *Epitre*, au lieu d'*Evangile*.

P. 158. — Les armes de la famille de Bouzey ne sont pas : « d'or au *champ* de sable », mais au *lion* de sable.

P. 170. — L'auteur dit, d'après M. d'Haussonville, que l'admission au chapitre noble de Remiremont exigeait 64 quartiers de noblesse, « d'où il résulte que les princesses de la Maison ducale de Lorraine pouvaient encore y figurer avec honneur, alors que ce privilège eût été refusé aux filles de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, par suite de leur alliance avec les marchands florentins ». Il y a là une erreur manifeste : Claude de France, femme de Charles III, duc de Lorraine, était fille de Catherine de Médicis ; par conséquent, toutes les princesses de la Maison de Lorraine

qui, depuis cette époque, furent reçues chanoinesses à Remiremont descendaient des « marchands florentins », tout aussi bien que les rois de France de la branche de Bourbon ; d'ailleurs, les Médicis ne s'étaient-ils pas fait fabriquer une généalogie chevaleresque qui remontait jusqu'à l'époque de Charlemagne ?

P. 221, note 1. — La remarque faite sur le titre d'*Altesse Royale* porté par Léopold n'est pas sérieuse : ce duc ne « se distingua » pas, de lui-même, de cette manière ; ce fut une faveur qu'il reçut, en 1701, de l'empereur Léopold, après avoir été, auparavant, qualifié « Son Altesse Sérénissime ».

P. 334. — En parlant d'une croix émaillée du XIII^e siècle, l'auteur s'est servi d'une expression malheureuse en disant que le Christ y porte « une couronne de baron ».

Nous aurions à signaler, d'autre part, quelques défauts dans la disposition des matières ; mais nous ne voulons pas nous arrêter à ces détails purement matériels.

La place nous manque pour apprécier plus longuement le beau travail de M. Auguin. Répétons-le pour terminer : c'est l'une des plus importantes publications lorraines, et en même temps des plus artistiques, qui aient jamais paru ; elle honore l'auteur et les éditeurs qui ont eu le courage de l'entreprendre et qui ont su la conduire à bien.

L. GERMAIN.

LE CARTULAIRE DE MULHOUSE.

Tel est le titre d'une importante publication qu'an-

nonce notre savant et laborieux confrère M. X. Mosmann, archiviste de la ville de Colmar.

« En entreprenant ce travail, l'auteur n'a pas borné ses recherches aux archives locales : si riches et si bien conservées qu'elles soient, elles ne sont pas l'unique dépôt des documents qui intéressent Mulhouse. Pour rendre son recueil plus complet, il a mis à contribution les archives de Colmar et de Haguenau, celles de la haute et de la basse Alsace, celles de Berne, de Bâie, de Lucerne et de Soleure, celles du département de Meurthe-et-Moselle, les archives nationales de Paris et même celles du Vatican à Rome.

» Quelque intéressant que soit le passé d'une ville qui a dû pourvoir par elle-même à la création de l'ordre et à la sécurité publique, le Cartulaire de Mulhouse n'aurait pas répondu aux exigences de la science contemporaine, si l'auteur n'avait tenu compte que du côté politique de cette histoire. Il entrait dans son plan d'enrichir le recueil de tous les documents qui pouvaient servir à l'histoire ecclésiastique, à l'histoire du droit et de l'économie politique, voire à l'histoire des mœurs et même à celle des anciennes familles de la bourgeoisie locale. Pour tout dire, son intention a été de réunir pour l'histoire particulière d'une seule de nos communes, la série la plus complète de pièces de nature à éclairer l'histoire générale de la province et, pour mieux en faciliter l'étude aux hommes de bonne volonté, disposés à restaurer avec lui les recherches diplomatiques, si négligées naguère encore en Alsace depuis les travaux de Schœpflin et de Grandidier, il a fait précéder chacun de ses textes d'un sommaire explicatif qui, s'il ne dispense pas de le lire, en prépare du moins suffisamment l'intelligence. »

L'ouvrage formera quatre volumes in-4° (au prix de 25 fr. chacun), dont le premier, qui va paraître, comprend 500 numéros, de 823 à 1420, et n'est tiré qu'à 300 exemplaires. Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des noms de lieux et de personnes et, avec le dernier, paraîtra une introduction qui sera comme le couronnement, la synthèse générale de tout le travail.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

BIBLIOTHÈQUE DE M. CHARLES PEIFFER.

La bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine vient de recevoir un legs tout-à-fait hors ligne. Les amateurs de livres de Nancy connaissent, au moins de réputation, la belle collection que formait, avec tant d'ardeur et de soin, l'un de nos confrères, M. Charles Peiffer, décédé, fort jeune, il y a environ deux ans. Afin de se conformer à ses intentions, plusieurs fois exprimées, mais qui ne constituaient pourtant aucune obligation légale, Mme veuve Peiffer, dont nous devons unir le nom, avec reconnaissance, à celui de notre défunt confrère, a fait déposer au Musée lorrain cette bibliothèque importante, et cependant moins remarquable par le nombre des volumes qui la composent, que par le choix des exemplaires et la beauté des reliures.

La Lorraine n'absorbait pas tout l'amour de M. Peiffer pour les livres ; il avait également réuni bon nombre

de ces jolies réimpressions avec gravures du XVIII[e] siècle ; on pouvait lui appliquer cette devise de Pixerécourt : « Un livre est un ami qui ne change jamais ».

Il est assez difficile de donner un aperçu de la bibliothèque de M. Peiffer : il suffit de dire que c'est une collection faite pendant une dizaine d'années avec toute la persévérance d'un lotharingophile ; citons néanmoins un exemplaire du *Nobiliaire* de Dom Pelletier, relié magnifiquement en maroquin rouge du Levant, rehaussé d'une dorure avec fers lorrains, et à son chiffre. Ch. Peiffer, dans ses dernières années, avait consacré une bonne partie de son temps à la peinture des blasons. Malheureusement la mort est venue le surprendre au milieu de son travail.

Mentionnons également, parmi les gravures, une fort belle suite des *Misères de la guerre*, de Callot.

—

Notre confrère M. Léon LEBRUN, de Lunéville, vient, de nouveau, d'offrir 64 empreintes de sceaux, appartenant presque tous à des localités et des familles lorraines, ou à des personnes qui ont exercé des fonctions dans le pays.

Au nombre des plus anciens, nous distinguons : trois cachets de la maison de Lorraine ; abbaye de Moyenmoutier ; la Petite-Pierre ; Dun-le-Château ; sceau du Bassigny, sous Léopold ; Claude Daigny, chanoine de Verdun ; duc de Choiseul ; de Hennequin, comte de Fresnel ; Ch.-L.-Aug. Fouquet, duc de Belle-Isle ; duc de Tenczinc-Ossolinski ; B.-M. de Chaumont-la-Galaisière, évêque de Saint-Dié ; Devaux, dit Panpan, lecteur du roi Stanislas.

Parmi les autres cachets, nous citerons, par ordre alphabétique des familles : Abram de Zincourt ; Aimez ;

d'Aubery de Frawemberg ; de Bacquelin ; Brunessaulx ; Cachedenier de Vassimont ; Canrobert (maréchal) ; Carpentier de Crécy ; de Custine ; Doridant ; Drouot (général comte) ; Durand de Lançon ; de l'Espée ; de Fériet ; de Gonneville ; de Haldat du Lys ; d'Hautefort ; de Hennin ; de Klopstein ; de La Croix-Cherrières, marquis de Saint-Vallier ; de Lallemand de Mont ; de Lambertye, marquis de Gerbéviller ; Le Fevre d'Ormesson ; Mac-Mahon (maréchal de) ; de Mahuet ; de Maigret ; de Montarby ; de Montferrier ; des Moulins de l'Isle ; Richard d'Aboncourt ; de Saint-Paul ; de Simony ; Villatte (général comte) ; comte d'Outremont ; de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson.

Ont, en outre, été offerts :

Par M. l'abbé GUILLAUME, un verre de Venise, de forme très-gracieuse ;

Par M. Léopold LALLEMENT, un cadenas ancien, de forte dimension, avec sa clef ;

Par M. A. DE CONDÉ, plusieurs médailles modernes ;

Par M. J. FROTOT, serrurier à Jarville, une clef faite par Lamour ;

Par M. le docteur ANDRÉ, une clef du XV[e] siècle, trouvée à Minorville ;

Par M. André BARILLY, opticien, plusieurs pièces en argent, à l'effigie d'Henri IV et de Louis XIII ;

Par M. T.-J. DE TREIL, archiviste, un cachet de la sous-préfecture de Remiremont.

Par M[me] veuve LAZARD-LEVY, une plaque en cuivre de garde de sûreté du département de la Meurthe sous la Restauration.

— M. l'abbé CURICQUE, curé de Haute-Kontz, membre de la Société d'Archéologie, a enrichi les cartons du Musée d'une très-curieuse vue de l'ancienne chartreuse de Rethel, près de Sierck.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Sociéte, rue des Dominicains, 53, *et non au Président.*

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 novembre 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est lu et adopté.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires :

MM. Husson, percepteur de la circonscription de Colombey ;

Payard, directeur à la cristallerie de Baccarat ;

Schmid, maître de verrerie, à Vannes-le-Châtel ;

Dupont (Gustave), à Nancy ;

Friot, docteur en médecine, à Nancy ;

Cerf, notaire à Rosières-aux-Salines ;

Pierron, homme de lettres, à Nancy ;

Chicoulan, professeur au collège de Lunéville ;

Parisot, sous-lieutenant au 79e de ligne ;

Souhaut (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Etienne, à Saint-Mihiel ;

Oury (l'abbé), curé d'Avioth (Meuse) ;

Cicile (Albert), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris ;

Pierre (Paul), peintre, à Nancy ;

Chevreux, archiviste du département des Vosges, à Epinal ;

Saint-Joire (René), avocat à la Cour d'appel de Nancy ;

Joly de Morey (Henri), juge à Melun (Seine-et-Marne) ;

Joly de Morey (Alexandre-Léon), propriétaire, à Paris ;

Thiriat (Xavier), publiciste, à Gérardmer (Vosges) ;

Rollin, percepteur à Gerbéviller ;

M. Louis Brifaut, de Nancy, est présenté comme candidat par MM. Favier, Lucien Wiener et Lepage.

Renouvellement du Bureau

Le Président annonce qu'aux termes de l'ordre du jour, la Société est appelée à renouveler son Bureau, et prévient que le trésorier et le bibliothécaire ayant été nommés le 14 novembre 1879 pour une période de trois années, il y a lieu de procéder à un renouvellement complet du Bureau ; il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Jules Rouyer, par laquelle, après avoir remercié ses confrères des preuves de la constante bienveillance qu'ils lui ont données, déclare que son éloignement de Nancy étant devenu définitif, il lui serait impossible d'accepter un nouveau mandat, et prie la Société de le remplacer comme bibliothécaire.

Le Président, se faisant l'interprète de la Société tout entière, exprime les regrets les plus vifs de la détermination de M. Rouyer, qui, par son zèle, son dévouement à la Société et ses connaissances historiques et bibliographiques, a rendu de longs et signalés services à la Compagnie.

Il déclare alors le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part : l'opération terminée et le dépouillement des votes ayant eu lieu, il en donne le résultat et annonce la composition du Bureau pour l'exercice 1883.

Président, M. Henri Lepage.

Vice-président, M. Jules Renauld.

Trésorier, M. l'abbé Guillaume.

Bibliothécaire, M. Léon Germain.

Secrétaire perpétuel, M. le baron de Dumast.

Secrétaire annuel, M. Charles Laprevote.

Secrétaires-adjoints : MM. Lucien Wiener et Léopold Quintard.

Le Président, au nom des membres du Bureau, et M. Léon Germain, en son nom personnel, adressent à l'assemblée des remerciements pour sa bienveillante confiance.

Ouvrages offerts à la Société.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, tome 1, 1881, n° 5; tome II, 1882, nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Les tombeaux de l'église de Lenoncourt (XVIe et XVIIe siècles), par M. LÉON GERMAIN.

Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt, autrefois dans l'église St-Etienne, de St-Mihiel, par M. LÉON GERMAIN.

Valcour et les Missionnaires diocésains, par M. l'abbé VANSON.

Les montagnes des Vosges. — Gérardmer et ses environs, par M. XAVIER THIRIAT.

Le bois de Mey — 14 août 1870. — *Episode du combat de Borny*, par M. A. BENOIT.

Essai sur un patois vosgien (*Uriménil près Epinal*), par M. NICOLAS HAILLANT.

Un minéralogiste vosgien au siècle dernier. — Le docteur KAST, de Strasbourg, par M. BENOIT.

Monsieur le premier Président Leclerc. — Notice, par M. LOUIS LALLEMENT.

Le Postillon Lorrain, 1883 (don de M. VAGNER).

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Fête du 20 juillet 1882, par M. VAGNER.

Ancienne paroisse et cure de Coinville, par le colonel CH. DE SAILLY.

Petite étude sur Avioth et son église, par M. BONNABELLE.

Examen du travail de M. Clesse, intitulé : Essai sur le patois lorrain (patois de Fillières, canton de Longwy), par M. HAILLANT.

Les derniers jours du couvent des Prêcheresses de Metz (1790), par M. A. BENOIT.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle pendant l'exercice 1881, par M. le docteur SIMONIN.

JOURNAL DES SAVANTS. Août et septembre 1882.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Répertoire des travaux historiques.* — Année 1882, n° 3.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, sur les Archives nationales pour les années 1876 et 1877, par M. ALFRED MAURY.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1882.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1882. 2e trimestre.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome II, n° 19, 1er mai 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — Année 1882, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. — Séances du 29 novembre 1881 au 4 avril 1882 inclus.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Année 1882, 36e volume (5e de la 3e série).

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 46e année, 1879.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — Nouvelle période, tomes XXXII et XXXIII, 1880 et 1881.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XI, 1882, 1er semestre.

Revue Savoisienne, 23e année, nos 7 et 8, juillet-août 1882.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Nord), tome Ier, 1879.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET. — *Revue de l'histoire des religions.* Lyon, tomes I, II, III, IV et V.

ALBUM CARANDA (suite). — *Les Fouilles d'Armentières* (Aisne), 1881. Par M. FRÉDÉRIC MOREAU père, à Fère-en-Tardenois. 11 planches.

Le Cabinet historique. Moniteur des Bibliothèques et des Archives. Directeur, ULYSSE ROBERT, n° 4, juillet-août 1882.

Lectures.

M. Quintard lit un travail de M. Raymond de Souhesmes, intitulé : *La vérité sur la naissance du lieutenant-général François de Chevert,* dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Inscriptions nouvelles.

M. DE RIOCOUR : *Les Monnaies lorraines. — Etude sur leur valeur intrinsèque et leur valeur relative.*

—

MÉMOIRES.

—

TRAITÉ DE MARIAGE ENTRE GAUCHER DE CHATILLON, CONNÉTABLE DE FRANCE, ET ISABELLE DE RUMIGNY, VEUVE DE THIBAUT II DE LORRAINE.

1312.

En parcourant le catalogue des Archives de la Meuse, nous avons rencontré un document qui, croyons-nous, n'a été reproduit par aucun de nos historiens lorrains. C'est le traité de mariage d'Isabelle de Rumigny, fille de Hugues II, seigneur de Rumigny et de Florines veuve de Thibaut II de Lorraine, avec Gaucher de Chatillon, connétable de France.

Le connétable, veuf pour la seconde fois, selon certains historiens, ou seulement pour la première, selon d'autres, épousa, en 1312, à 62 ans, la veuve de Thibaut II, alors âgée de 44 ans. Il survécut quatre ans (1329) à Isabelle de Rumigny, qui mourut en 1325.

Nous reproduisons intégralement ce traité de mariage, dont l'intérêt historique sera certainement apprécié par nos confrères. Nous croyons qu'il a échappé aux recherches des historiens français, comme à celles des historiens lorrains (1).

1312.

Vidimus dou roy de France de la tratié que li connestauble de France duit.... a maidame la duchèsse sa femme.

(1) Voir Vignier *Histoire des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine*, etc., Paris 1649 in-folio. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*.

Ph., Dei gratiâ, Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos de verbo ad verbum litteras infrascriptas vidisse, formam quæ sequitur continentes :

A touz ceus qui ces lettres verront et orront, Gauchers de Chasteillon (1), cuens de Porciens (2) et connestables de France, salut. Sachent tuit que nous, on traitié dou mariage de nous, d'une part, et haute dame et noble madame Ysabel, dame de Rumigni (3) et de Boue (4), et duchesse de Lorrainne, d'autre, avons promis et convenancié à faire et à tenir à la dite dame toutes les choses et les convenances qui ci après s'ensuient. C'est assavoir que nous li devons asscor (*sic*) cinc mile livrées de terre à parisi pour son douaire, aprisiés au pris de deus preudommes de notre linage et dou sien, ès fins qui s'ensuient, c'est assavoir en nostre chastel et chastelerie dou Pontarsi (5) et de Rosoy en Thiresche (6), et en nos autres lius et terres plus prochiens, se les dites cinc mile livrées de terre ne pooient estre parfaites es lius dessus diz. Et sil avenoit que nous trespassiens avant le seigneur de Rosoi qui tient la dite terre de Rosoi à sa vie, nous voulons qu'en liu de la dite terre de Rosoi à la dite assiete se parface en nostre chastel et chastelerie de Fère (7), et en toutes nos autres terres au plus près, tant que la dite assiete soit parfaite entièrement. Item, pour que nous savons que la dite dame est de grant estat et honorable, et que ele a acousturné de faire mout de rémunérations et courtoisies à ceus qui bien l'ont servie et encore ferons, nous volons et les otroions qu'ele puist penre chascun an, le mariage durant de nous deus, dis et uit cens livres parisis, par la main de no receveur, sur les rentes et les

(1) Châtillon-sur-Marne, Marne, arr. de Reims.

(2) Château-Porcien, Ardennes.

(3) Rumigny, Ardennes, arr. de Rocroy.

(4) Boves, Somme.

(5) Pont-Arcy. Aisne, c. de Vailly.

(6) Rozoy-le-Grand, Aisne. c. d'Oulchy-le-Château

(7) La Férée, Ardennes. c. de Rumigny.

issues de la terre ladite dame de Bone, de Cais (1) et de Harbonnaires (2), et des appartenances des diz lius, sans ce que ele, ne no receveur dessus dit, en soient en riens tenu de penre congié ne de parler à nous, ne qu'ele nous en doie rendre nul compte. Item, nous avons acordé et promis que, se nous defaloit avant de ladite dame, qu'ele emporteroit son héritage et son doaire descherchié et quite de toute dette, et toute sa vaisselemente d'or ou d'argent, et avecque ce ses autres joiaus, fust en robes ou en chevaus et en toutes manières d'autres joiaus appartenans au service de son cors, s'il n'estoit ainsi qui pleust à la dite dame, après nostre trespassement, à penre les muebles et les dettes on quel cas ele pourroit user, si li plaisoit, selon la coustume dou pays. Et avons promis, aveque ce, que point de l'éritage de ladite dame nous ne venderons, n'obligerons, n'alienerons en queque manière que ce soit, se ce n'est à sa bonne et franche volonté et à sa requeste sans nule contrainte. Item, nous avons promis que se de li defaloit devant nous, qu'ele puist faire son devis et sa derraine volonté seur son héritage et especiaument seur ses muebles par dessus devisés. Item, pour ce que nous savons qu'ele a soustenu mout de damages pour le fait de la terre de Bierre (3), espéciaument de sa vaisselement d'or et d'argent qui lui fut robée, nous la prometons à estofer et à garnir de vaisselement soufisant selon son estat, tantôt après les noces faites, et aveque ce li acquiter de toutes dettes si tost com nous pourrons. Item, nous li prometons que son héritage nous li garderons et déffenderons bien et souffisemment, et ses maisons retenrons sans laissier decheor, et que de ses bos et de ses fores nous ne mesuserons, ne ferons copper, forsque en la manière acoustumée et selon ce qu'on le puet faire et doit par la coustume du pays. Item, nous avons promis à ladite dame que, non contrestant qu'aucuns usages et coustumes nous donnassent droit on chastel et en la chastelerie de Flori-

(1) **Caix, Somme, c. de Rosières.**

(2) **Harbonnières, Somme, c. de Rosières.**

(3) **Biarre, Somme, c. de Roye.**

nes (1) et es appartenances, que nous, droit en saisine n'en propriété ni requerrons pour nous ne pour nos hoirs, mes que tant seulement le mariage de nous jj durant; aincois renonçons, par la foy de nostre cors, à toutes coustumes et usages par lesqueles nous pourrions droit acquerre. Et prometons loiaument que, dedens les deus mois que nous arons espousé ladite dame, nous irons au lius et pardevant les seigneurs dont ladite terre de Florines muet, et en ceste manière renoncerons par devant eus à tout le droit que nous i pourriens avoir, a la volenté et au conseil de ladite dame. Et s'ele en vient aucune chose ordener à sa vie, ou en son testament, nous li soufferrons en la manière qui li plaira. Item, nous avons promis à ladite dame que nous, toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles, ferons greer, loer et acorder à nos chiers et amei enfans Gauchier et Jehan;, chevaliers, et à faire mettre leurs seaus à ces présentes lettres, aveque le nostre. Item, nous avons encore promis à ladite dame que nous, toutes les choses dessus dites et chascune d'icele, ferons greer, loer et confermer par nos chiers et redoutés seigneurs les rois de France et de Navarre, et de chascun par soi.

Pour toutes lesques choses et chacune d'iceles tenir et garder fermement, nous en obligons enver ladite dame nous et touz nos biens, nos hoirs et les biens d'icex, muebles, non muebles, présens et avenir, et les soumetons quant à ce à la iuridition de nos seigneurs dessus diz et de chacun par soi, et de tous leur justiciers, pour vendre et despendre à la requeste de ladite dame ou de ceus qui de li arient cause pour enteriner les choses dessus dites. Renuncans en ce fait à toutes exceptions de droit et de fait, et à toutes coustumes et usages qui, à empeschier les choses dessus dites ou aucunes d'icelles, nous pourroient aidier et, à ladite dame ou ceus qui de li aroient cause, nuire. Et supplions à très excellens princes nos très chiers et redoutés seigneurs les rois de France et de Navarre, dessus dis, que il les choses dessus dites et chascune d'icelles veuillent loer, gréer et confermer, et espéciaument à no

(1) Florennes, arr. de Philippeville, prov. de Namur (Belgique).

seigneurs le roy de France qu'il, de sey autorité royal, en iceles vuoille mettre son decre, et oster toutes coustumes et usages qui à empeschier les choses dessus dites nous pourroient aidier et à ladite dame nuire, et sur ce baillier en leur lettres à ladite dame contenans ceste fourme scelées en soie et en cirevert. En tesmoing desques choses nous avons mis nostre scel à ces lettres. Et nous Gauchiers de Chasteillon, sires du (1) Tour, et Jehan de Chasteilon, sires de la Ferté en Pontiu (2), chevalier, toutes les choses dessus dites et chascune d'iceles, en la forme et en la manière que no chiers sires et pères les a promis, nous les pormetons par la foi de nos cors à tenir et garder fermement sans venir contre, et en obligons nous nos hoirs et nos biens, et metons nos seaus a ces lettres, avec le seel nostre seigneur et père dessusdit. Ce fut fait l'an nostre seigneur mil trois cens et douze on mois d'aoust..

Nos autem promissiones, pactiones et conventiones hujusmodi nec non omnia alia et singula suprascripta firma, rata et grata habentes, volumus et auctoritate regiâ approbamus, salvo in omnibus jure nostro et quolibet alieno. Quod, ut firmum et stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis, anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo, mense martii.

(Archives de la Meuse, B. 2910, parchemin.)

Outre l'intérêt historique attaché à ce document, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des romanistes sur une charte française du commencement du quatorzième siècle qui renferme des formes curieuses pour l'étude des dialectes lorrains et champenois.

Nous devons la copie de cette pièce intéressante au savant éditeur du *Cartulaire de Ste-Hoïlde*, M. Jacob, archiviste de la Meuse.

G. DE BRAUX.

(1) Tours-sur-Marne, Marne, c. d'Ay.

(2) La Ferté, Somme, commune de St-Valéry-sur-Somme.

NÉCROLOGIE.

—

La Société d'Archéologie lorraine vient de perdre un de ses doyens, dans la personne de M. Antoine-François Dufresne, conseiller de Préfecture honoraire, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Grégoire-le-Grand, décédé à Metz le 7 décembre, à l'âge de 83 ans. A une époque où le goût des études historiques et l'amour des antiquités n'avaient pas encore fait les progrès dont la science bénéficie tant aujourd'hui, M. Dufresne avait déjà réuni de précieuses collections, qu'il ouvrait généreusement à tous ceux qu'animait la passion du travail. On sait tout ce que les deux illustres numismates de la Lorraine, MM. de Saulcy et Robert, ont dû à ses intéressantes communications. Ce n'est pas que M. Dufresne n'eût pu, s'il l'avait voulu, utiliser lui-même les richesses qu'il possédait. Les savantes notices qu'il a publiées, soit dans *l'Austrasie*, soit dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* ou de *l'Académie de Metz*, celle que, naguère encore, il rédigeait, *sur l'usage des signatures*, montrent qu'il joignait à l'amour des antiquités une profonde érudition. Mais, lorsqu'il voyait un de ses collègues entreprendre un travail d'ensemble, il préférait, dans l'intérêt de la science, apporter à l'œuvre commune les matériaux dont il disposait, plutôt que de les employer lui-même.

M. Dufresne avait la plus vive affection pour la ville de Toul, son pays natal. Tout ce qui concernait cette cité, antiquités gauloises, romaines, ou du moyen-âge,

l'intéressait au plus haut point, et ses collections, sous ce rapport, sont d'une extrême richesse. Avec quelle joie notre cher confrère vit s'élever, en l'honneur de sa patrie, ce monument d'érudition, d'un genre nouveau, qui se nomme la *Sigillographie de Toul*, et combien sa coopération fut précieuse pour l'auteur !

Malgré son attachement à ses collections, M. Dufresne n'hésita pas à les dépouiller pour enrichir les musées de la contrée, ou même des collections particulières. C'est ainsi qu'il céda au Musée de Metz un autel consacré à Epone et au génie des Leukes, trouvé à Nasium en 1838. La bibliothèque du Musée lorrain lui doit aussi un carton rempli de documents du plus grand intérêt, concernant Liverdun (V. *Journal de la Société*, année 1879, p. 23-24).

Nous est-il permis, à nous collectionneur, de faire remarqner, en passant, combien cette innocente manie rend de services à la science, en sauvant bien des objets qui, sans elle, seraient condamnés à disparaître, et en fournissant aux travailleurs de précieux éléments d'information. Sous ce rapport, M. Dufresne a servi la cause de la grande et de la petite patrie, et il mérite, à ce titre, la reconnaissance de ses concitoyens.

BRETAGNE.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

La musique en Lorraine.

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE D'APRÈS LES ARCHIVES LOCALES, PAR ALBERT JACQUOT. PARIS, A. QUANTIN, 1882.

M. Jacquot a bien voulu faire hommage à la Société d'Archéologie, dans sa dernière séance, d'un exem-

plaire de cet ouvrage, qui mérite d'appeler l'attention de tous les amateurs d'art, d'histoire et d'archéologie. A côté du texte, qui renferme les particularités les plus neuves et les plus intéressantes, on y trouve un grand nombre de gravures, d'eaux-fortes et de chromolithographies des plus curieuses.

L'auteur n'a reculé devant aucun sacrifice pour mener à bien l'œuvre qu'il a dédiée « à la Lorraine, sa province natale », et nous devons dire qu'il a pleinement réussi. Il méritait l'accueil sympathique qui lui a été fait, lors de la réunion, à la Sorbonne, des sociétés des beaux-arts des départements, et l'honneur que Sa Majesté François-Joseph vient de lui faire, en daignant agréer l'hommage du volume spécial qui lui était destiné.

De tels encouragements nous font espérer que M. Albert Jacquot n'en restera pas là, et qu'il publiera bientôt le nouvel ouvrage « sur la Lutherie » auquel il travaille en ce moment.

Grâce à l'obligeance de notre honorable et savant archiviste M. Henri Lepage, qui se fait toujours un plaisir d'initier ceux qui s'occupent de recherches dans les documents que son travail infatigable lui a fait connaître, l'auteur a pu faire revivre sous nos yeux toutes les vieilles archives, et nous redire l'histoire « des « joyeux ménestrels, des tabourins, joueurs de rebecq, « de violle, des fiffres, des harpeurs, des haultz-boys » qui ont tour à tour charmé les cours des ducs René I, René II, Antoine, François I, Charles III, Henri II, Charles IV, Léopold, François III et Stanislas, lorsqu'ils « sonnaient au disné ou souppé de la « cour » ; ou bien lorsque « chantres et chanteresses », ac-

compagnés des « viollons, des cornets à boucquins, « des sacquebottes » et des « trompettes », jouaient dans les pompes funèbres, à la mort d'un de nos souverains, ou dans les fêtes populaires au jour des « féche« nattes ».

Il faut lire les vieilles cérémonies de la Sainte-Cécile quand « on faisait une distribution de petits pastelz aux « enfants de cueur de la collégiale Saint-Georges » ; revoir, un instant, par la pensée, les grandes et somptueuses fêtes du Palais ducal ou du château de la Malgrange.

Il faut assister à ces naïves représentations des mystères, « l'Apocalypse sainct Jehan, le jeu et feste du « glorieux sainct Nicolas, l'Immolation d'Isaac, la Ven« dition de Joseph, le mystère de Monsieur sainct « Estienne, patron de l'église parrochiale de Sainct Mihiel », et, plus tard, « aux farces » jouées devânt les ducs et les duchesses par les « Galans-sans-souci », ou aux représentations théâtrales de Lunéville et de l'Opéra de Nancy, et aux ballets, avec tous les agréments de danse et de musique, qui attiraient dans la capitale une quantité d'étrangers de renom.

Nous citerons parmi les gravures qui ornent et embellissent l'ouvrage « le vitrail de Laxou, la Pompe funè« bre de Charles III, la grande et la petite tribune, le « joueur de mandore, de viole, de guiterne, de vièle « organisée, de cornemuse et de flageolet, de Jacques « Callot ; l'entrée de Charles IV à Nancy, le buffet des « orgues de la Cathédrale de Nancy », et, comme pièce fort précieuse à consulter, « l'air des muses lorraines », édition originale et musique modernisée.

Nous signalerons surtout l'extrait du Psautier de

René II, le « Concert fin du xv^e^ siècle », peint par l'auteur, et chromolithographié par M. Bénard, artiste de la maison Lemercier.

Ajoutons, pour terminer l'éloge de ce livre, qu'il vient de faire l'objet, dans la *Nouvelle Presse libre de Vienne,* du 19 décembre, d'un long et remarquable article, très sympathique aux études françaises, par M. le professeur Hanslich, l'un des premiers musicographes d'Autriche.

EDMOND CONTAL.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu la lettre suivante :

Mon cher Président,

Veuillez accueillir, pour le prochain numéro de notre journal, une petite réclame qui expliquera l'étonnement de certaines personnes et la question de plusieurs autres au sujet de la *Monographie de la Cathédrale de Nancy*, étonnement signalé et question rapportée par notre savant bibliothécaire dans l'article que je viens de lire sur la dernière composition de M. Auguin.

Il y a tout juste douze ans, c'était en 1870, j'ai donné, dans la *Semaine religieuse de Lorraine*, une *Notice descriptive sur la Cathédrale de Nancy*. On en a fait ensuite une brochure in-8°, de 67 pages, dont Mgr Foulon, évêque diocésain, a bien voulu agréer la dédicace. J'en ai déposé un exemplaire sur le bureau de la Société (1) ; j'en ai offert d'autres exemplaires à des amis, à des collectionneurs, et l'ensemble du tirage a été vendu aux amateurs par le sacristain de la Cathédrale, au profit de la fabrique, moyennant la bagatelle de dix sous

(1) Voir le numéro du *Journal d'Archéologie* du mois de juin 1871, page 84.

la pièce. Aussi est-il vrai que, pour la forme, ma chétive brochure doit disparaître à l'aspect du volume de M. Auguin, si capable d'enseigner aux bibliophiles ce que peuvent enfanter les presses de M. Berger-Levrault.

On dit que ce chef-d'œuvre renferme, en photochromie, la couverture de l'Evangéliaire de saint GAUZLIN (1), reproduite « d'une manière vraiment admirable » ; c'est une bonne fortune, surtout pour les artistes ; pour ma part, j'ai donné aux liturgistes la description graphique de cet inestimable volume et l'indication des 26 divisions qui le partagent, ce qui peut aussi satisfaire la curiosité.

M. Auguin a très bien pu ajouter de nouveaux détails à ceux que j'ai donnés ; il a parfaitement agi, et, sans connaître ce qu'il a pu donner, je l'en remercie de tout cœur ; mais je me tiens assuré qu'il n'a rien trouvé à reprendre dans le contexte de ma notice, tous mes documents ayant été tirés des pièces originales déposées dans les Archives du département ; j'aime à penser qu'il ne s'offensera pas de cette révélation faite à notre honorable collègue M. Léon Germain, qui a bien pu ignorer l'existence de madite notice, non plus de ce que j'affirme son droit d'aînesse, puisque la circonstance m'en est offerte.

Recevez, etc.

L'abbé GUILLAUME.

Non seulement M. Auguin n'a rien trouvé à redire à la notice de M. l'abbé Guillaume, mais il la mentionne élogieusement dans son Introduction et la cite en maints endroits de son livre. Quant à M. Germain, il n'avait pas à parler, quel que fût le mérite de leurs œuvres, des divers auteurs auxquels M. Auguin a fait des emprunts.

(1) Et non pas *Gauzelin*. Voir aux Archives les Chartes qui portent la signature du saint prélat.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les héritiers de M. de Jandin ont eu la généreuse pensée d'offrir au Musée lorrain une collection de monnaies et médailles commencée par M. de Jandin fils, mort jeune, depuis de nombreuses années. Cette collection renferme plusieurs pièces qui viennent heureusement combler quelques vides dans la série monétaire, déjà si intéressante, exposée dans les vitrines de la salle des Cerfs.

Nous ne pouvons donner ici une liste complète de chacune des pièces composant cette collection, nous nous bornons à citer celles qui offrent le plus d'intérêt :

Œuvre de Saint-Urbain.

1° Collection complète des ducs de Lorraine.

2° Médailles de la suite des Papes.

3° Médailles de la suite du Régent.

4° Médailles des grands hommes.

Monnaies.

1° Denier en argent de Berthe de Souabe, épouse de Mathieu I (XIIe siècle).

2° Monnaies en argent des ducs Raoul, René II, Anthoine, Charles III, Charles IV et Léopold, dont quelques-unes d'une très belle conservation.

3° Jetons, dont deux en argent, de la ville de Nancy, de la Chambre des Comptes et de la famille ducale.

4° Deniers en argent du XIIe siècle frappés à Epinal, Remiremont, Toul et Liverdun.

5° Deux deniers en argent de Thierry, évêque de Verdun (XIe siècle).

6° Plusieurs monnaies de Metz (épiscopales et municipales).

7° Un certain nombre de monnaies royales françaises, parmi lesquelles on remarque un beau denier de Charlemagne, frappé à Térouanne, et deux monnaies en or, l'une de Jean-le-Bon, l'autre de Charles VI.

8° Une monnaie gauloise en or (type des monnaies que l'on rencontre le plus communément à Boviolles).

9° Enfin, un grand nombre de monnaies et médailles, étrangères à la Lorraine, mais dont quelques-unes sont intéressantes au point de vue artistique.

— Mme H. ROXARD DE LA SALLE a fait don d'un splendide poële en faïence de la fin du XVIII^e siècle.

Ce poële, provenant du château de Phlin, a été remonté dans la galerie des Cerfs, où il augmente avantageusement la collection céramique de notre pays ; il est à remarquer que, comme forme et décors, il a une certaine analogie avec les produits des faïenceries de Niederviller et Lunéville, de la même époque.

— M. SEROT-ALMÉRAS-LATOUR, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, a offert une belle médaille en bronze de Jean Reboul, poète français, dit le Boulanger de Nîmes, né dans cette ville le 3 janvier 1796 ; son surnom vient de ce que, dans sa jeunesse, il exerça le métier de boulanger.

— M. Léopold QUINTARD a donné une lithographie moderne représentant une vue de Neufchâteau en 1650.

— M. GAULT, de Nancy, a offert plusieurs monnaies anciennes et modernes.

— M. Prosper BOULANGÉ a fait déposer à la bibliothèque du Musée, qui ne le possédait pas, un volume in-4°, imprimé à Mirecourt en 1771, intitulé : *Manuel des créanciers et des débiteurs de rentes.*

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Nécrologie

Bibliographie lorraine.

II. Musée lorrain.

Planches.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande Rue, 14.